

République du Cameroun - Communauté européenne

**Document de stratégie pays
et
programme indicatif national
pour la période 2008 – 2013**

Le gouvernement de la République du Cameroun et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :

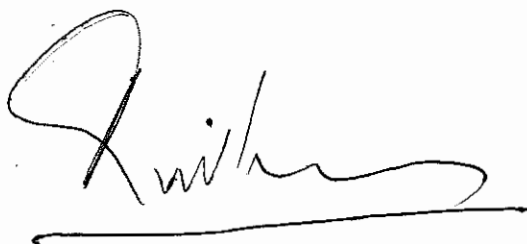
- (1) Le gouvernement de la République du Cameroun, représenté successivement par M. Polycarpe Abah Abah, Ministre de l'Economie et des Finances, et M. Louis Paul Motaze, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, et la Commission européenne, représentée par M. Javier Puyol, Chef de délégation de la Commission européenne auprès de la République du Cameroun, ci-après dénommés «les parties», se sont rencontrés à Yaoundé de février 2006 à novembre 2007 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008-2013. Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la République du Cameroun, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation en République du Cameroun.
Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition de la République du Cameroun pour la période 2008-2013, un montant de **239 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de **6,9 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- (3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles et aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou non de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République du Cameroun bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.
- (4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ou un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.
- (5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE révisé, mais pas avant le 1^{er} janvier 2008. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande du gouvernement de la République du Cameroun dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur la base de l'article 72.6 de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'aide

humanitaire et d'urgence financée à partir des enveloppes B. Les décisions de financement seront prises et mises en œuvre conformément aux règles et procédures prévues dans les règlements du Conseil sur la mise en œuvre du 10^e FED et sur le règlement financier applicable au 10^e FED et dans l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

- (6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2.c et 3 de l'annexe Ib à l'accord de partenariat ACP-CE portant sur le du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013.
- (7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une revue opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à une revue à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif, en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la revue en fin de parcours, en 2012. A la suite de chacune de ces deux revues, la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les revues, les enveloppes peuvent être augmentées conformément à l'article 3.5 de l'annexe IV pour répondre à des besoins extraordinaires ou des résultats exceptionnels.
- (8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines à compter de la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre des parties effectuée avant ce terme.

Fait à Lisbonne le 9 décembre 2007

Pour le gouvernement de la
République du Cameroun



Louis Paul MOTAZE,
Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du territoire,
Ordonateur national

Pour la Commission Européenne



Louis MICHEL
Membre de la Commission en charge du
Développement et de l'Aide humanitaire

RÉSUMÉ

Tenant compte des exigences de lutte contre la pauvreté consignées dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et conformément aux recommandations du consensus européen sur le développement, le Cameroun a choisi d'orienter prioritairement les ressources de l'enveloppe A du 10^e FED, d'un montant indicatif de 239 millions d'euros, vers deux domaines de concentration:

- **la gouvernance**, en particulier à travers des actions dans les domaines de la justice, des finances publiques, des ressources forestières et des élections;
- **le commerce et l'intégration régionale**, en mettant l'accent, d'une part, sur l'amélioration de la compétitivité et le soutien de l'accord de partenariat économique (APE) par le renforcement des capacités de production et d'exportation et, d'autre part, sur les infrastructures routières pour appuyer les secteurs productifs et sociaux.

Les interventions hors concentration porteront sur:

1. l'appui au développement rural et à la décentralisation,
2. le soutien aux acteurs non étatiques,
3. l'appui à l'ordonnateur national du FED,
4. une facilité de coopération technique.

Au stade initial de la programmation, il n'est pas envisagé de réserver une enveloppe spécifique pour un appui budgétaire, qu'il soit général ou sectoriel. Cependant, s'il est estimé que la mise en œuvre du DSRP est satisfaisante, que le cadre macroéconomique est approprié et que les réformes lancées dans le domaine des finances publiques et de la gouvernance en général permettent d'utiliser l'instrument de l'appui budgétaire, il sera possible de réorienter la programmation vers des appuis budgétaires d'ordre sectoriel, voire général.

L'évaluation de l'éligibilité à l'appui budgétaire (en termes de finances publiques) devra reposer à la fois sur l'évaluation de l'évolution de la performance du système de gestion des finances publiques et du processus de réforme. Dans l'hypothèse où des progrès effectifs auraient lieu dans ces domaines, on peut déjà anticiper un appui budgétaire sectoriel ciblé à l'appui aux réformes des finances publiques et au renforcement de la gouvernance forestière et de la gestion durable des ressources naturelles.

Toutes ces actions font partie intégrante de la stratégie nationale dont la mise en œuvre est déjà engagée par le gouvernement. L'appui de l'UE à travers ce 10^e FED s'inscrit dans l'accompagnement de la stratégie nationale en synergie avec les interventions des autres bailleurs de fonds et organismes de coopération, dans la ligne des recommandations de la déclaration de Paris de mai 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement. Conformément au mandat qui lui a été donné dans le cadre du partenariat de Cotonou et en coordination avec les interventions menées au titre du FED, la BEI, continuera à opérer dans divers secteurs économiques du Cameroun en finançant des investissements promus par le secteur privé et en soutenant les grands projets d'infrastructures générateurs de revenus essentiels au développement économique.

Toutes les interventions, à toutes les étapes de leur cycle, se feront avec la participation active des acteurs non étatiques et en intégrant de façon dynamique les approches prenant en compte les aspects liés à la bonne gouvernance, à la culture, à l'égalité des sexes, à l'environnement et aux droits de la personne.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE	1
CHAPITRE I: CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS PARTENAIRE	1
I.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE	1
I.2. Objectifs stratégiques de la coopération avec les pays ACP	1
CHAPITRE II: DIAGNOSTIC DU PAYS	2
II.1. Situation politique, économique, sociale et environnementale du Cameroun	2
II.2. Analyse de la réduction de la pauvreté.....	9
II.3. La stratégie de développement du Cameroun	10
II.4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme.....	11
Chapitre III: Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE	12
III.1.1 Secteurs de concentration.....	14
III.1.2 Projets et programmes hors concentration.....	15
III.1.3 Utilisation de l'enveloppe B	16
III.1.4 Autres instruments (Stabex, PIR, BEI).....	16
III.2 Information sur les programmes des États membres et des autres donateurs.....	17
III.3 Autres politiques de la CE	18
III.4 Description du dialogue politique avec le pays partenaire.....	18
III.5 Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation.....	19
III.6 Analyse de la cohérence de la politique de développement	19
CHAPITRE IV: STRATÉGIE DE RÉPONSE	20
IV. 1 Gouvernance	21
IV.2 Commerce et intégration régionale	22
IV.3 Interventions hors concentration	24
IV.4 Autres instruments	25
IV.5 Risques et hypothèses	25
PARTIE 2 PROGRAMME INDICATIF NATIONAL (2008-2013)	27
1. Programme indicatif	27
1.1 Introduction	27
1.2 Instruments financiers	27
1.3 Domaines de concentration	29
1.4 Interventions hors concentration	36
1.5 Appui budgétaire	37
1.6 Cadre d'intervention & indicateurs de performance	39
1.7 Calendrier des engagements et décaissements indicatifs.....	47

PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE

CHAPITRE I: CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS PARTENAIRE

I.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de **partenaire mondial**, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'Union a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au travers d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politique étrangère et de sécurité commune, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions collectives reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

Suite à l'élargissement, l'UE s'est vu confier des responsabilités encore plus importantes en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que par ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre son agenda intérieur et son agenda extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

I.2. Objectifs stratégiques de la coopération avec les pays ACP

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1^{er} de *l'accord de partenariat ACP-CE*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la Communauté et la République du Cameroun poursuivra ces objectifs en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la stratégie par les pays et les populations concernés, et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le *consensus européen sur le développement* récemment adopté définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE. L'objectif général et principal de la politique de développement de l'Union est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément aux ambitions internationales et en tenant dûment compte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'UE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans l'exécution des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la déclaration de Paris et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membres afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs.

Elle fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs. Il s'agit de permettre à toutes les politiques de l'UE n'ayant pas trait à l'aide de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés. C'est ainsi que la Communauté concentrera son activité dans les neuf domaines suivants, eu égard aux avantages comparatifs de la CE dans certains d'entre eux: le commerce et l'intégration régionale; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; les infrastructures, les communications et les transports; l'eau et l'énergie; le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles; la prévention des conflits dans les États fragiles; le développement humain; la cohésion sociale et l'emploi.

La Communauté adoptera une méthode plus rigoureuse pour intégrer les questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits de l'enfant et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique qui trace un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Cette stratégie définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts de l'Afrique pour atteindre les OMD. Elle repose sur trois piliers: i) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, ii) soutenir l'intégration régionale, le commerce et l'interconnectivité pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.

CHAPITRE II: DIAGNOSTIC DU PAYS

II.1. Situation politique, économique, sociale et environnementale du Cameroun

II.1.1 Situation politique et institutionnelle

Vie politique et gouvernance

Les lois de 1990 sur la liberté d'association et des partis politiques ont inauguré l'ouverture du Cameroun au multipartisme. Le nouveau régime politique, démocratique et pluraliste, a mis fin à 30 ans de parti unique. Aujourd'hui, 168 partis politiques et un nombre important d'associations civiles et religieuses exercent librement sur le territoire national. L'Assemblée nationale compte 180 députés, dont 24 femmes, élus au suffrage universel direct et cinq partis sont représentés dans la législature 2007-2012.

La dernière élection présidentielle s'est déroulée le 11 octobre 2004 et le président Paul Biya a été réélu pour un deuxième mandat de sept ans. Le plan d'action de ce septennat porte sur la relance de l'économie, la lutte contre la corruption, l'accroissement de l'efficacité du gouvernement et le renforcement de l'implication des jeunes dans l'économie.

Sur les réformes électorales, les législations fixant le mode d'élection des conseillers régionaux et des membres du Sénat ont été promulguées en juillet 2006. Par ailleurs, suite à l'accord passé en mars 2006 avec le Commonwealth relatif à la création d'une commission électorale indépendante, le gouvernement a poursuivi ses réflexions internes sur l'architecture de cette commission et son articulation avec l'exécutif. Elle devrait être en place avant les scrutins législatifs et locaux prévus en 2007.

L'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE et le renforcement de la lutte contre la corruption ont marqué le premier semestre 2006. Comme en 2005, et bien que les activités de l'agence nationale d'investigation financière (chargée de la lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme, l'enrichissement illicite et la corruption) et la commission nationale anti-corruption (CONAC) soient en phase de démarrage, des sanctions ont été décidées au plus haut niveau de l'État à l'encontre de responsables de détournements de fonds, d'abus de fonction ou de corruption sur la base des rapports d'audit du contrôle supérieur de l'État.

La gouvernance a récemment fait l'objet d'une attention accrue. Après avoir consulté les autorités nationales et les organisations internationales, la DCE et les États Membres de l'UE présents sur place ont dressé, en juillet 2006, un profil de la gouvernance au Cameroun qui vient enrichir le dialogue politique avec les autorités camerounaises. Le gouvernement y a donné suite en formulant une liste d'engagements extraits pour la plupart du programme national de gouvernance - phase II (PNG2) de juillet 2005.

Le règlement de la question de la péninsule de Bakassi

2006 a aussi été l'année de la résolution de ce différend. L'accord trouvé en juin à Greentree est jusqu'à présent respecté tant dans son dispositif que dans ses délais. Conformément à l'arrêt de la Cour, le Nigéria a procédé, le 14 août, au retrait de ses troupes de la péninsule de Bakassi et au transfert de sa souveraineté au Cameroun. La vigilance et le soutien (y compris financier) de la communauté internationale conjugués à une volonté politique persistante des deux pays ont permis aux Africains de résoudre une situation susceptible de dégénérer, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Droits de l'homme et libertés

Dans le domaine des droits de l'homme, des évolutions récentes et prometteuses attendent leur concrétisation.

La commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL), prévue par une loi adoptée en 2004, est mise progressivement en place avec des pouvoirs renforcés et un budget inclus dans le budget général de l'État. Ses principaux membres ont été nommés par le président de la République le 6 septembre 2006 et sont représentatifs de la diversité de la société camerounaise.

L'entrée en vigueur, prévue en 2007, de la loi portant code de procédure pénale qui unifie les règles de procédure pénale datant respectivement de 1938 et 1958 qui sont applicables dans les zones anglophone et francophone signifie des avancées en matière de respect des droits de l'homme à tous les niveaux de la procédure pénale (enquête préliminaire, instruction, jugement et exécution des peines).

Le ministère de la justice vient d'aménager son organigramme en créant une direction des droits de l'homme et de la coopération internationale, l'objectif étant ici d'ancrer la culture des droits de l'homme dans le système judiciaire et pénitentiaire.

D'une manière générale, les droits de l'homme sont garantis par le cadre législatif au Cameroun. Cependant, une part d'arbitraire subsiste pour la population, du fait essentiellement des problèmes de corruption et des lenteurs judiciaires dues aux insuffisances matérielles et en ressources humaines de la justice. Des efforts seraient ainsi les bienvenus particulièrement dans des domaines tels que l'indépendance du pouvoir judiciaire, la formation et la sensibilisation des travailleurs sociaux, des agents des forces de l'ordre et des personnels judiciaire et pénitentiaire en matière de droits de l'homme, de promotion et de protection des droits de la femme et de l'enfant, de lutte contre le trafic des enfants et des

femmes et de violence contre les femmes, de conditions de détention, d'amélioration de la qualité de la justice, etc.

Lutte contre la corruption

La situation en matière de corruption reste grave au Cameroun, malgré les déclarations de volonté politique pour la combattre et certains actes judiciaires et textes normatifs récents. La corruption est présente dans les secteurs de la vie politique et économique et plus ou moins forte à tous les niveaux de la société. La petite corruption dans les relations usagers/administration est endémique. La grande corruption sévit dans le domaine des marchés publics. La quasi-totalité des secteurs de la vie politico-économico-sociale est touchée, y compris les secteurs sensibles comme la justice, la police, la santé et l'éducation. La corruption au niveau des douanes et des impôts nuit particulièrement au climat des affaires.

Le gouvernement a entamé une série d'actions en 2005 et 2006 pour lutter contre ces pratiques, mais les indicateurs des enquêtes internationales restent peu favorables. Le classement 2006 de l'indice de perception de la corruption (publié en octobre 2006 par Transparency International) attribue au Cameroun la 138^e place sur 168 pays classés, avec une note de 2,3/10 (contre la 132^e sur 158 en 2005 avec une note de 2,2/10).

Décentralisation

Les lois de décentralisation adoptées en juillet 2004 prévoient le transfert de compétences et de moyens importants aux communes. Leur mise en œuvre, qui est progressive mais prudente, permettra de stimuler les initiatives de développement local et de rénover les services déconcentrés de l'État pour autant que des moyens suffisants en ressources humaine et financières y soient consacrés. En pratique, il s'agira de trouver une solution au problème des lourdeurs administratives dans le traitement et la coordination des dossiers et d'améliorer la perception de la tutelle par les représentants de l'État.

II.1.2 Situation économique et commerciale

Situation économique, structures et performances

Après dix années (1985-1995) de crise économique et sociale sévère, le Cameroun a renoué depuis 1996-97 avec la croissance (4,5% en moyenne) et mené à bien des réformes structurelles importantes. L'inflation est maîtrisée, la situation monétaire équilibrée et l'économie assez diversifiée (bois, pétrole, produits agricoles, potentiel énergétique, industries de transformation, services) pour pouvoir tirer parti des opportunités de croissance, notamment sur le marché sous-régional de la CEMAC. En 2005, le PIB se décomposait comme suit: secteur primaire 22,5% (49% de la population active), secteur secondaire 28,1% (15% de la P.A) et secteur tertiaire 49,4% (36% de la P.A.). Le Cameroun a connu une baisse du taux de croissance réel de l'économie de 3,5 % en 2004 à 2,4 % en 2005; un relèvement à 3,5% est prévu en 2006.

Avec une croissance de 6,6% en 2004, 3% en 2005 et 5% prévu en 2006, le secteur tertiaire reste le véritable moteur de l'économie nationale. Son dynamisme résulte des performances enregistrées dans les activités de communication et de transport. Dans le secteur primaire, la croissance s'est établie à 2,7% en 2005 et est estimée à 3,2% en 2006, une relance principalement imprimée par la sylviculture. De manière générale, le secteur agricole est caractérisé par une faible productivité qui grève la compétitivité des produits, notamment ceux exportés sur le marché international. Après les reculs successifs de 2004 et 2005 (-0,2 et -1,8%), la croissance du secteur secondaire est estimée à 3,2% en 2006. Cette progression est le fruit d'une relance passagère de la production de pétrole. Des difficultés structurelles nuisent durablement à la compétitivité du secteur manufacturier. Les industriels locaux sont aussi confrontés à la concurrence des produits asiatiques et aux effets de la contrebande. Le Cameroun occupe le 111^e rang sur 117 pays au classement de la compétitivité établi par le Forum économique mondial.

L'amélioration des termes de l'échange, due à la flambée des prix du pétrole, a légèrement renforcé le solde extérieur courant en 2005 (les produits pétroliers représentent près de 50% des exportations).

Malgré une évolution à la baisse, la balance commerciale globale du Cameroun est restée excédentaire au cours de la période 1995-2005 (sauf en 2001 et 2002). Hors pétrole, celle-ci est cependant demeurée structurellement déficitaire en dépit de la légère amélioration observée depuis 2001. La structure des exportations est faiblement diversifiée et essentiellement constituée des produits de base. Huit produits concentrent 88,8% des recettes en moyenne sur la période 2000-2004. La balance des services est restée déficitaire, ce qui traduit la difficile insertion du pays dans le commerce international.

La dépendance du Cameroun par rapport aux transferts extérieurs est faible. L'aide internationale au développement représente en moyenne 5 à 6% du budget, avec pour principaux donateurs l'UE (60% de l'aide en incluant celle des États membres) et la BM.

Structure et gestion des finances publiques

L'année 2005, marquée par une nette consolidation des finances publiques, s'est soldée par un excédent budgétaire, base engagements, hors dons, de 4,8% du PIB, contre un excédent de 2,1% en 2004. Les dépenses totales ont atteint les niveaux prévus mais leur décomposition n'a pas été entièrement conforme aux objectifs du programme (les dépenses en capital et sur financement PPTTE sont restées inférieures aux prévisions à cause de problèmes de procédure et d'insuffisances dans la préparation des projets d'investissement). Le budget de l'État (dotations initiales) est passé de 2,624 milliards d'euros en 2005 à 3,432 milliards en 2007, avec une part consacrée aux services sociaux qui passe de 483,378 millions d'euros (18,42% du budget 2005) à 686,970 millions (20,02% du budget 2007).

Même si la situation de la gestion des finances publiques est en voie d'amélioration depuis plus d'un an, les progrès restent fragiles. Des avancées ont été enregistrées dans la communication et la qualité de l'information financière et des intentions ont été manifestées, qui demandent confirmation, pour lever certaines difficultés.

Au niveau réglementaire, la réforme de l'ordonnance de 1962 est en cours et une loi de règlement devrait permettre un contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques.

En recettes, le taux de recouvrement est encore trop faible. De façon générale, le caractère informel d'une bonne frange de l'activité économique entraîne une augmentation de la pression fiscale sur les entreprises du secteur formel et freine leur développement. Les problèmes de corruption dans les administrations financières favorisent l'évasion fiscale et la quasi-absence d'une justice administrative conduit à des abus dans l'application des textes.

En dépenses, l'exécution budgétaire fait apparaître une inadéquation significative entre le budget voté par le Parlement et les dépenses ordonnancées par le pouvoir exécutif, surtout en matière d'investissements. Le lien entre l'exécution budgétaire et les priorités définies dans le cadre du DSRP doit être renforcé par une utilisation effective des CDMT. Cet objectif est primordial compte tenu de l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTTE en 2006 et des ressources additionnelles libérées par l'annulation de la dette. En dépit de l'allègement de la dette extérieure, il existe des pressions fortes dues aux besoins en matière d'infrastructures et d'investissements sociaux auxquelles s'ajoute la contrainte des arriérés de dette intérieure accumulés jusqu'en 2004 et que les autorités se sont engagées à apurer. La gestion de la masse salariale constituera aussi un défi majeur pour les dépenses publiques camerounaises.

Les systèmes de contrôles externes sur la gestion des finances publiques restent faibles. La mise en place et l'entrée en fonction de la Chambre des comptes depuis 2005 représentent une avancée, mais de portée limitée, puisque ses compétences se bornent au seul jugement des comptes et n'incluent pas le contrôle juridictionnel de la gestion des fonds publics.

La DCE va conduire un exercice PEFA en 2007 qui tiendra compte des analyses effectuées par les autres bailleurs dans ce domaine (notamment le récent exercice PEMFAR de la BM).

Évaluation du processus de réforme

Le processus de réforme a évolué favorablement ces dernières années, comme en témoignent la conclusion d'un nouveau programme triennal avec le FMI en 2005 et la réalisation des multiples déclencheurs du point d'achèvement de l'IPPTTE en 2006. La mise en œuvre du DSRP est jugée satisfaisante par les institutions de Bretton-Woods.

Les réformes entreprises en matière de gouvernance touchent notamment à la réforme de l'administration et de la justice (renforcement des capacités), à la mise en œuvre progressive de la décentralisation, à la réforme de la gestion des finances publiques et à la lutte contre la corruption. Un nouveau programme national de gouvernance a été adopté en 2005 (PNG2) par les autorités avec le soutien des partenaires extérieurs. Il fait suite à un premier programme aux résultats difficiles à mesurer.

Les bailleurs de fonds mettent l'accent sur la nécessaire amélioration de la gestion des finances publiques comme préalable à l'appui budgétaire. Ils ont entamé, avec la DCE comme chef de file, un processus d'harmonisation de leurs interventions dans ce domaine.

Commencé en 1990, le processus de privatisation se poursuit, mais certains services publics sont encore soumis à un monopole d'État. En 1997, une nouvelle loi visant la politique de la concurrence a été adoptée et s'applique à la fois aux entreprises privées et publiques.

L'évènement majeur en matière de réforme est incontestablement l'atteinte, en avril 2006, du point d'achèvement de l'IPPTE, mettant fin à un processus qui a débuté il y a plus de six ans. L'allègement de la dette obtenu est important: le Cameroun devrait ainsi voir le service de sa dette extérieure baisser à environ 73 millions de dollars par an en moyenne entre 2006 et 2015 (y compris les nouveaux emprunts) contre 835 millions de dollars en 1999. Par ailleurs, le pays va bénéficier, pour la période 2006-2010, d'une aide de 500 millions d'euros de la France au titre du contrat de désendettement et de développement (C2D).

Politique commerciale et environnement externe, notamment les accords de coopération régionale et les accords de partenariat économique (APE)

Depuis plusieurs années, le Cameroun s'efforce de libéraliser le régime de sa politique commerciale. Un important instrument de cette politique est l'application du tarif extérieur commun (TEC) communautaire par le Cameroun en tant que membre de la CEMAC. Les importations, ainsi que la production locale, sont soumises à une taxe sur la valeur ajoutée. Les restrictions à l'importation sont relativement peu nombreuses et visent à assurer la sécurité et à protéger la santé publique et l'environnement. Les formalités douanières ont été simplifiées par l'ouverture d'un guichet unique et il existe une législation concernant les mesures commerciales d'urgence (mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde), mais celles-ci n'ont pas encore été appliquées. La normalisation est encore peu avancée. Le régime des exportations est assez libre, avec des licences uniquement pour les produits «sensibles» (or et diamants). Toutes les taxes à l'exportation ont été supprimées, sauf sur les grumes. Les exportateurs ne reçoivent aucune aide spécifique en dehors des incitations fiscales qui ne sont pas sectorielles.

La législation applicable à la propriété intellectuelle a été révisée au niveau régional dans le cadre de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) pour être rendue conforme à l'ADPIC.

Le Cameroun concentre l'essentiel des flux du commerce extérieur global à l'intérieur de la zone CEMAC et presque la moitié du PIB et de la population de la sous-région. L'UE demeure son principal partenaire commercial avec, en 2005, une consolidation de sa position de premier client mais un fléchissement de celle de fournisseur (30% des importations contre 47,6% en 2004).

Principale puissance économique de la CEMAC, le Cameroun serait en mesure d'assurer un rôle dominant dans la construction de cette organisation régionale, qui est bien avancée sur un plan juridique mais qui peine à mettre en œuvre les réformes sur le terrain (voir par exemple les difficultés pratiques de l'émission d'un passeport CEMAC).

Le Cameroun a modifié sa position dans les négociations de l'OMC, en particulier lors de la session de Hong-Kong en décembre 2005. Comme porte-parole des pays ACP, le ministre du commerce a soutenu des positions fermes, en accord avec celles du G90.

La 1^{re} phase de négociation de l'APE avec l'Afrique centrale s'est achevée fin 2005 avec la signature des conclusions des quatre groupes thématiques. Les autorités insistent particulièrement sur l'importance d'accompagner la mise en place de l'APE par un soutien financier qui viendrait compenser les pertes en recettes douanières qui interviendront à partir de 2008, ainsi que sur la nécessité d'appuyer le développement des capacités et la mise à niveau des entreprises. Les secteurs identifiés par les différentes

études d'impact et stratégiques comme prioritaires sont l'agriculture, le bois, le textile, les services (NTIC, financiers...) et les activités connexes.

II.1.3 Situation sociale, y compris le travail décent et l'emploi

L'évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des populations au Cameroun se base sur les résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages (1996 et 2001), sur des consultations participatives organisées en 2000 et 2002, sur l'enquête démographique et de santé (2004) et sur l'enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI) réalisée en 2005. Les résultats de ces consultations montrent globalement un recul de la pauvreté et une amélioration des conditions d'existence des ménages malgré la dégradation de certains indicateurs sociaux.

Dans le domaine de l'éducation, les tendances générales donnent une vue mitigée de la situation et des progrès dans le secteur. On note en effet une légère amélioration du taux de scolarisation entre 1995/1996 et 2000/2001 (de 76,3% à 78,8%). Le taux de scolarisation des filles a augmenté plus rapidement que celui des garçons, ce qui induit un rattrapage de 1,1 point contribuant à renforcer l'égalité entre les sexes. Cependant, des disparités régionales et entre les sexes demeurent. Les taux d'alphabétisation des femmes adultes et les taux nets de fréquentation scolaire des filles de 6 à 14 ans sont inférieurs à ceux des hommes/garçons: 59,8% chez les femmes contre 81,3% chez les hommes et 76,4% chez les filles contre 79,2 chez les garçons. Mais dans les écoles, le ratio élèves/salle de classe reste élevé (52 élèves par classe). Dans les grandes agglomérations (Yaoundé et Douala), on atteint par endroits l'effectif de 100 élèves par classe.

En matière de santé, la situation se caractérise par la persistance des maladies infectieuses et parasitaires qui s'explique par l'insuffisance des conditions d'hygiène et d'assainissement, la faible accessibilité à l'eau potable (53% de la population générale et 65% de la population rurale n'y ont pas accès) et la couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois qui reste faible malgré une amélioration (43% en 2001, 63% en 2002, 65% en 2004, 86% pour le vaccin contre la tuberculose) due au programme élargi de vaccination. La mortalité des enfants de moins de 5 ans reste préoccupante, avec un taux de mortalité infantile de 74‰ (91‰ et 68‰ respectivement en zones rurale et urbaine) et un taux de mortalité infanto-juvénile de 144‰ (respectivement 169‰ et 119‰ en zones rurale et urbaine). Plus de 32% des enfants souffrent d'un retard de croissance. Le paludisme constitue la première cause de morbidité et de mortalité dans la population générale et chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes en particulier. On constate une recrudescence de la tuberculose avec 75 nouveaux cas contagieux pour 100.000 habitants par an. Le nombre de cas déclarés est passé de 6 288 en 2001 à 22 073 en 2005. Cette situation contribue au maintien de taux de morbidité et de mortalité élevés. Le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié a régressé de 5 points au cours de la même période, ce qui explique une augmentation de la mortalité maternelle, dont le taux est passé de 430 à 669 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes entre 1998 et 2004 (EDS II et EDS III). De plus, l'accès aux droits en matière de santé est limité pour les femmes, puisque seulement 18% de femmes en union ont le dernier mot pour les décisions concernant leur santé (EDS III). De manière générale, l'offre de services sanitaires demeure insuffisante et des efforts restent à faire dans la formation et le recrutement des personnels médicaux et paramédicaux et dans la construction et l'équipement des centres de santé, sans oublier la lutte contre la corruption, particulièrement dommageable dans ce secteur. Les ratios médecin/habitants, infirmier/habitants, lit/habitants, centre de santé/habitants et pharmacie/habitants restent largement en deçà des normes recommandées par l'OMS.

Le taux de prévalence du VIH/SIDA en 2004 s'est établi à 5,5% pour le groupe des 15-49 ans. Le ratio d'infection femmes/hommes est de 1,7. La prévalence est supérieure chez les jeunes filles de 25-29 ans et les hommes de 30 à 39 ans, avec respectivement des taux de 10,3% et 8,6%. Selon le plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA, les causes profondes du niveau élevé de prévalence du VIH/SIDA sont : la faiblesse des mesures de prévention et leur insuffisance en milieu de soins, la faible protection sociale et juridique de la jeune fille et de la femme, la pauvreté des ménages, la violence contre les femmes et les filles, la forte stigmatisation liée au SIDA et l'environnement d'insécurité et d'instabilité aux frontières.

Dans le domaine du travail et de l'emploi, l'enquête sur l'emploi et le secteur informel a révélé que plus de 75% des personnes occupées sont en situation de sous-emploi. Le secteur informel investi principalement par les femmes et les jeunes est le principal pourvoyeur d'emplois (9 emplois sur 10) et, malheureusement, ceux-ci sont précaires et ne génèrent pas des revenus suffisants pour améliorer les conditions de vie des populations. En milieu urbain, les populations pauvres vivent dans des zones à risque et impropres dans un habitat précaire, en développant des activités informelles comme stratégie de sortie de la pauvreté. En 2005, le taux de chômage au sens du BIT est de 4,4% (10,7% en zone urbaine contre 1,7% en milieu rural). Le «taux de chômage élargi» estimé en 2005 par l'EESI est de 17,9% dans la ville de Yaoundé et de 16,0% à Douala. De 2001 à 2005, le taux d'activité est passé de 60,9% à 71,5%. Certaines catégories de travailleurs – jeunes, femmes, particulièrement en milieu rural, et handicapés en général – ont plus de mal à entrer sur le marché du travail. Le taux de chômage des jeunes de moins de 30 ans est de 9% dans le pays et de 20,2 % en milieu urbain, avec un pic de 25 % parmi les jeunes femmes.

Que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé ou de l'emploi, la situation des enfants et des femmes apparaît toujours comme défavorisée malgré l'attention déclarée du gouvernement et la mobilisation des secteurs concernés. Les questions liées au trafic et au travail des enfants au Cameroun et dans la sous-région doivent faire l'objet d'une attention soutenue du gouvernement et de tous les partenaires au développement.

Concernant les infrastructures de base, leur amélioration (notamment celle du réseau routier), en facilitant les échanges commerciaux et l'accès des populations aux services sociaux de base, est un élément majeur de la réduction de la pauvreté. Plus de 70% des routes en terre représentant près de 70% du réseau routier interurbain (hors pistes rurales) sont en mauvais état. Cela est dû principalement à l'insuffisance des moyens consacrés à l'entretien routier et à des problèmes dans l'organisation et dans l'exécution des marchés de maintenance. Cette situation freine, d'une part, l'accès des populations en général et des pauvres en particulier aux services de base et, d'autre part, le désenclavement des grandes zones de productions agricoles.

L'utilisation de l'eau potable a connu une nette progression: un ménage sur deux y a accès en 2001 contre seulement 1 sur 5 en 1996 (à noter toutefois que les normes de l'OMS ne sont généralement pas respectées). Si près de la moitié des ménages camerounais (46%) utilisent le courant électrique comme mode d'éclairage la disparité est importante entre milieu urbain et rural où le taux de desserte des villages en énergie électrique est de 13,08% pour l'ensemble des 15 000 villages au Cameroun

II.1.4 Situation environnementale/sécurité alimentaire

Le Cameroun, d'une superficie de 475 000 km², jouit d'une grande variabilité climatique, édaphique et écologique qui se traduit par une richesse biologique quantitative et qualitative. Quatorze pour cent du territoire est constitué de parcs, de réserves et de concessions de conservation. La couverture permanente de forêts de production est d'environ six millions d'hectares. Le secteur forêt-environnement, qui contribue au PIB pour 11%, constitue la deuxième plus grande source de revenu d'exportation après le pétrole et représente le plus grand employeur hors secteur public du pays.

La gestion de ce secteur, enjeu écologique national (préservation de la biodiversité et de la fertilité globale des milieux, régulation climatique) mais aussi mondial (notamment de par sa localisation dans le bassin du Congo), a donc aussi une incidence directe et déterminante sur l'atteinte des OMD en général et sur la réduction de la pauvreté et la gestion durable de l'environnement en particulier.

Bien que les problématiques de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles figurent parmi les axes stratégiques du DSRP, la situation environnementale au Cameroun demeure inquiétante. Le profil environnemental du pays (voir annexe 3) établit trois constats: une faiblesse institutionnelle qui freine l'intégration réelle de l'environnement dans les politiques sectorielles; une dégradation continue de la biodiversité forestière dans l'attente de la mise en œuvre du PSFE; de véritables risques de santé humaine et d'explosion sociale à court terme liés à la dégradation de l'environnement urbain et, en particulier, à la pollution industrielle et à l'accès réduit à une eau de consommation salubre.

Le changement climatique est une réalité et ses effets se font d'ores et déjà sentir au Cameroun. L'élévation de la température et la modification du régime de précipitations pourront avoir des impacts sévères sur les activités agricoles et d'élevage, la couverture forestière dans le sud du pays, le processus de désertification et de dégradation des sols dans le nord et les régimes des débits du réseau hydrographique. L'élévation prévue du niveau des océans aura des impacts sur les zones côtières. Ces impacts potentiels doivent être pris en compte dans toute politique de développement durable.

En dépit des problèmes évoqués, des signaux positifs sont observés quant à la volonté politique de permettre une bonne gestion de l'environnement au niveau national, que ce soit à travers la signature de nombreuses conventions internationales ou du point de vue institutionnel, politique et législatif. Le secteur de la forêt et de l'environnement vert est de plus appuyé par un programme sectoriel multibailleurs.

Sécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire touche près de 25% de la population et présente des disparités entre régions et groupes de population:

- les zones rurales à haut risque et à déficit alimentaire chronique qui couvrent la zone soudano-sahélienne confrontée aux aléas climatiques, aux attaques des prédateurs des cultures, au faible niveau de fertilité et à la dégradation des sols;
- les zones rurales à risque modéré qui couvrent toute la partie méridionale du pays, soit la zone de forêt humide caractérisée par une faible productivité des sols et des méthodes précaires de conservation de la production et les hauts plateaux de l'Ouest soumis à une pression foncière qui dégrade la qualité des sols;
- les centres urbains où vivent des groupes sociaux à risque et à faible revenu.

La question de l'accès à l'eau potable se pose à l'ensemble du territoire. Si les points d'eau sont rares dans la partie septentrionale du pays, le sud forestier manque de points d'eau aménagés.

II.1.5 Le pays dans le contexte international

Dans le domaine de la politique internationale, le Cameroun accorde la priorité au maintien de la paix et à la stabilité. Cette option est illustrée par sa participation aux missions de rétablissement ou de préservation de la paix dans les pays en conflit et par son choix constant en faveur d'une résolution pacifique du conflit frontalier avec le Nigéria sur la presqu'île de Bakassi.

Dans le domaine des migrations, le gouvernement lutte contre les exodes clandestins par des contrôles stricts des embarquements dans les ports et aéroports internationaux. Le contrôle aux frontières terrestres est compliqué par l'étendue des frontières et le brassage de peuples le long de celles-ci.

Le Cameroun insiste pour que les pays du Nord, principales cibles de ces flux migratoires, aident les gouvernements des pays d'origine des immigrants à y créer les conditions qui permettront aux candidats à l'exode d'échapper au chômage et à la pauvreté. Le gouvernement réfléchit pour l'heure à la mise en œuvre du plan d'action adopté à la conférence de Rabat de juillet 2006, mais n'a pas encore mobilisé les moyens nécessaires à cet effet.

Le Cameroun est membre de nombreuses organisations régionales et abrite le siège de certaines d'entre elles.

II.2. Analyse de la réduction de la pauvreté

La relative faiblesse de la croissance de l'économie camerounaise ces dernières années constitue un obstacle majeur à la réduction sensible et durable de la pauvreté. Celle-ci repose sur une accélération forte et durable du rythme de la croissance économique (supérieure à 6 ou 7%) et une croissance « favorable aux pauvres », bénéficiant au monde rural, qui est pour l'heure loin d'être atteinte.

Les caractéristiques majeures de la pauvreté au Cameroun sont le faible niveau de revenu, la vie dans l'insalubrité, l'insécurité et la criminalité, la sous-alimentation et les difficultés d'accès à la justice, à

l'éducation et aux soins. Les facteurs aggravants en sont la faible couverture territoriale des infrastructures de base (santé, éducation, eau, électricité, routes...), la mauvaise gouvernance, l'inégalité des sexes, le manque de politiques d'aide aux paysans suite à la libéralisation des filières agricoles et les problèmes agro-écologiques propres à certaines régions.

Le DSRP adopté en 2003 à l'issue d'un vaste processus participatif s'appuie sur le profil de pauvreté établi grâce aux enquêtes sociodémographiques et sur les leçons tirées de la politique «d'ajustement» que les autorités camerounaises conduisaient depuis plusieurs années.

D'un point de vue sociodémographique, les principaux déterminants de la pauvreté révélés par le DSRP sont:

- le niveau d'instruction du chef de ménage; les moins instruits parmi lesquels une majorité de femmes, sont plus vulnérables;
- le groupe socioéconomique du chef de ménage; le privé formel et le public offrent une protection sociale relativement meilleure; les agriculteurs, chômeurs, inactifs et travailleurs informels sont plus exposés;
- le fait de résider en milieu rural est un facteur de risque de pauvreté important. En effet, outre les conditions géographiques, l'absence d'infrastructures et particulièrement l'enclavement des villages rendent difficiles les conditions des ménages qui y vivent.

En milieu rural, l'évolution des revenus est étroitement liée aux productions agricoles de rente, à l'offre et au prix des produits vivriers. Le comportement des prix de ces facteurs a conduit à des revenus en baisse, ou tout au plus stables, pour les producteurs de coton, de cacao et de café et en hausse pour les producteurs d'huile de palme et de produits vivriers.

Les résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages (chiffres du DSRP 2003) font ressortir la dimension régionale de la pauvreté. Au Cameroun, 8 pauvres sur 10 vivent en milieu rural où, en 2001, la prévalence de la pauvreté était de 49,9 % contre 22,1% pour le milieu urbain. La pauvreté en milieu rural est elle-même distribuée selon les zones agro-écologiques, avec une incidence plus élevée en zone forestière (55,4%) et dans les hauts plateaux (50,7%). Entre 1996 et 2001 l'incidence de la pauvreté a baissé partout, sauf dans la zone de savane (notamment dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord), où elle a grimpé de 1,3 point (44,4% en 1996 et 45,7% en 2001).

II.3. La stratégie de développement du Cameroun

Dans le cadre de l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté en 2015, les actions engagées depuis la fin des années 90 dans le secteur social ont porté, entre autres, sur la promotion de l'éducation pour tous, l'amélioration de l'état de santé des populations, la promotion de l'égalité des sexes, l'amélioration de l'habitat, la sauvegarde de la famille et de l'individu et la protection de la petite enfance. La politique de lutte contre la pauvreté a également été marquée par le développement des infrastructures et du monde rural et par la promotion d'une croissance stable.

La nouvelle stratégie de développement du Cameroun est définie dans le DSRP adopté par le gouvernement en avril 2003. Celui-ci comporte sept axes stratégiques:

1. La promotion d'un cadre macroéconomique stable
2. Le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie
3. La dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux
4. Le développement des infrastructures de base et des ressources naturelles et la protection de l'environnement
5. L'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC
6. Le renforcement des ressources humaines et du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique
7. L'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance

La mise en œuvre du DSRP fait l'objet d'un suivi participatif qui associe les ministères sectoriels, les bailleurs de fonds et la société civile au sein du CTSE (comité technique de suivi et d'évaluation du DSRP). Bien que l'implication de la société civile demande à être renforcée, il s'agit là d'un dispositif novateur qui ouvre de nouveaux espaces de dialogue. L'exécution du DSRP est jugée satisfaisante par les institutions de Bretton Woods, ce qui a permis au Cameroun d'atteindre le point d'achèvement de l'IPPTE en mai 2006. Néanmoins, l'analyse relève une faiblesse de l'approche actuelle par rapport à la prise en compte des questions liées à l'égalité des sexes.

L'accélération de la croissance suppose la relance de l'investissement et la dynamisation du secteur privé miné par l'économie informelle, par un environnement des affaires défaillant et par une faible compétitivité. La clé de la performance réside avant tout dans l'amélioration de la gouvernance en général et de la gestion des finances publiques en particulier, indispensable pour permettre à l'État de remplir efficacement ses missions de service public et de régulation économique, de rétablir la confiance des opérateurs, de développer la capacité d'autofinancement de l'investissement national et d'accéder dans des conditions soutenables à de nouveaux financements extérieurs.

Toutefois, la mission indépendante de suivi du partenariat considère que le DSRP constitue «une référence trop théorique comme base effective de l'alignement de l'aide et d'allocation budgétaire». Le suivi statistique et participatif des résultats reste encore largement à construire.

Le gouvernement cherche à généraliser la production et l'application des stratégies sectorielles, assorties de programmes et de CDMT afin d'optimiser la programmation et l'exécution des activités et dépenses liées à la mise en œuvre des axes stratégiques du DSRP. Dans les principaux secteurs (transports, TP, agriculture, éducation, santé, social, justice), des stratégies sectorielles et des CDMT ont été mis au point et d'autres sont en cours d'élaboration. Toutefois, les stratégies et CDMT sectoriels produits ne sont pas toujours suffisamment opérationnels.

La révision du DSRP est prévue de manière à prendre en compte le nouveau cadre macroéconomique et financier découlant du point d'achèvement, à intégrer les travaux menés dans le cadre des stratégies sectorielles et des CDMT, à renforcer la prise en compte des questions liées à l'égalité des sexes, à mettre en place un processus de pilotage participatif des programmes et à améliorer la stratégie en matière de croissance. Selon le DSRP 2003, il faudrait une croissance de 7% pour atteindre les OMD, aussi l'accélération de la croissance (actuellement autour de 4%) est-elle essentielle à la réduction de la pauvreté (et pour la soutenabilité de la dette extérieure).

II.4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme

Au cours de la dernière décennie, les actions du gouvernement se sont fermement inscrites dans la promotion d'un cadre institutionnel et macroéconomique stable et la lutte contre la pauvreté. Cette volonté s'est manifestée à travers la mise en œuvre satisfaisante du programme triennal 1997-2000 qui a permis d'atteindre le point de décision de l'IPPTE, l'élaboration d'un DSRP et l'application effective de politiques qui ont récemment conduit à l'atteinte du point d'achèvement. Dans la plupart des secteurs, des stratégies ont été définies ou sont en voie de l'être. Elles définissent les objectifs visés, les moyens d'action et les résultats escomptés.

En effet, le scénario du DSRP, qui intègre les OMD, fixe à 7% le taux de croissance nécessaire pour les atteindre. Le taux de croissance moyen d'environ 3% enregistré ces dernières années laisse prévoir, en l'absence de possibilité de rattrapage, des difficultés de financement pour la mise en œuvre des stratégies.

Le Cameroun doit donc relever plusieurs défis importants.

1. Le premier est celui de la gouvernance publique en général, notamment en matière de finances, de lutte contre la corruption et de décentralisation. La mauvaise gouvernance et la corruption nuisent gravement au développement économique et social et à l'efficacité de l'aide au développement. La concrétisation du processus de décentralisation est un impératif qui passe par la finalisation de son cadre juridico-institutionnel à travers l'aménagement des modalités de transfert de compétences en direction des collectivités et une révision des missions du MINATD.

2. Le potentiel de développement du pays ne pourra réellement s'exprimer que grâce à la dynamisation du secteur privé, moteur de la croissance. La productivité agricole est faible et la compétitivité des entreprises limitée par le coût élevé des facteurs et par la médiocrité de l'environnement des affaires.

3. Le troisième défi à relever est celui d'une intégration plus active dans la sous-région CEMAC. Les enjeux sont politiques (sécurité régionale); économiques (marché sous-régional et communauté d'intérêts dans le cadre de l'APE en cours de négociation avec l'UE); monétaires (convergence, stabilité de l'ancrage du franc CFA à l'euro); démographiques (maîtrise des flux migratoires); et culturels (pôle d'attractivité universitaire et scientifique pour la sous-région).

4. La crise économique des années 90 a eu de graves effets sociaux. Les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté sont nombreux (40%), le sous-emploi des jeunes et des femmes est criant et le manque d'infrastructures économiques et de services sociaux contraint à l'isolement ou à l'exode les populations de certaines zones éloignées ou enclavées.

Pour répondre à ces défis, le gouvernement camerounais a souscrit plusieurs engagements au titre du PNG II, qui compte parmi ses chantiers prioritaires pour les années à venir la lutte contre la corruption, la modernisation de la justice et de la fonction publique et l'amélioration de la gestion des finances publiques et du climat des affaires. Cependant, les bailleurs de fonds restent attentifs à l'application effective de certaines mesures particulièrement ambitieuses (voir annexe) et au caractère opérationnel du suivi de la mise en œuvre.

Le gouvernement est conscient de la nécessité de relancer l'activité privée, mais il n'existe pas encore de stratégie d'ensemble, interministérielle et ouverte à la société civile en vue de la relance de la compétitivité et du développement des échanges. Cette stratégie pourrait voir le jour grâce à l'appui apportée par le PASAPE du 9^e FED.

Par ailleurs, l'effet positif de l'atteinte du point d'achèvement sur la croissance dépendra en grande partie de la capacité du Cameroun à exécuter ses dépenses d'investissement public. Certains économistes postulent que le taux d'exécution des dépenses d'investissement ne serait que de 70% en 2006 et 2007¹, ce qui réduit l'impact de la relance liée à la réalisation du point d'achèvement. La volonté affichée par le gouvernement d'améliorer sa programmation des dépenses publiques par la généralisation des stratégies et CDMT sectoriels et la dynamique de l'harmonisation et de l'alignement (déclaration de Paris) pourraient aussi augmenter à l'avenir la capacité d'absorption du pays.

Malgré les principaux obstacles rencontrés au début de la mise en œuvre du DSRP en 2003, notamment le manque de moyens, les difficultés de coordination et le manque de leadership face aux partenaires extérieurs, le DSRP constitue le cadre global de la politique du gouvernement et a permis au Cameroun d'améliorer son environnement institutionnel et sa gouvernance. Des réformes significatives ont été introduites ou mises en chantier et ont contribué à l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPE fin avril 2006.

CHAPITRE III: VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE DE LA CE, COMPLEMENTARITE ET COHERENCE

Progrès effectués dans l'atteinte des résultats des 8^e/9^e FED

L'appui fourni par la CE au Cameroun dans le cadre des 8^e et 9^e FED a permis de nombreuses réalisations et s'est révélé, selon son évaluation², pertinent, au sens où il a bien cherché à répondre aux principaux besoins pour le développement du pays et s'est montré relativement efficace. L'efficacité, la viabilité et les effets n'ont cependant pas été à la hauteur des ambitions. L'évaluation relève cependant que, de son point de vue, les objectifs, notamment dans le domaine des transports, ont été définis de façon irréaliste (réseau entretenu à 80% d'ici 2005), sans connexion logique avec les résultats attendus des différents projets.

1 Source : Rapport de conjoncture et prévisions des pays de la zone franc, mars 2006

2 Evaluation of the Commission's Support to Cameroon Country Level Evaluation, ECORYS, June 2006 (voir tableau récapitulatif en annexe 9)

Sur le plan de l'absorption de l'aide, le rythme d'exécution financière des différents instruments, et en particulier du 9^e FED, a été plus lent que prévu dans le cadre initial. Il faut cependant relativiser cette contre-performance par les difficultés d'exécution du 9^e FED qui concernent de nombreux pays ACP, par la révision en profondeur de la stratégie de coopération à l'occasion de la revue à mi-parcours (qui s'est traduite par la suppression de l'appui budgétaire et du programme de construction routière) et par l'accélération notable du rythme d'exécution depuis 2005 (le 9^e FED est engagé à 83% fin 2006 alors qu'il ne l'était qu'à hauteur de 3,6% fin 2004) qui témoigne d'un nouveau dynamisme de la coopération lié à la restructuration du dispositif d'appui à l'ON.

Facteurs contraires à la mise en œuvre des 8^e/9^e FED

Les problèmes traditionnels de la coopération identifiés en 2000 dans la politique de développement de la CE expliquent nombre des difficultés rencontrées³ au Cameroun, en particulier «la complexité et le fractionnement des interventions», «l'absence d'indicateurs de performance vérifiables», «l'élaboration des interventions en fonction des instruments et non des objectifs», «l'absence de processus d'apprentissage», «la faiblesse des ressources humaines par rapport au volume de l'aide gérée» et aux ambitions, «la préoccupation de décaisser rapidement des fonds importants qui entre souvent en contradiction avec celle d'assurer la qualité des actions» et se révèle in fine contre-productive pour l'absorption. À cela s'ajoutent des éléments plus spécifiques:

- Un DSRP (cadre global de l'ensemble des interventions extérieures au Cameroun) qui n'est pas «opérationnel» au sens de la déclaration de Paris⁴ et qui constitue «une référence trop théorique comme base effective de l'alignement de l'aide et d'allocation budgétaire»⁵. Dès lors, l'appropriation locale de l'aide extérieure, condition fondamentale de son efficacité, n'a pu être assurée.
- Un cadre stratégique de coopération du 9^e FED également peu opérationnel: objectifs peu réalistes et/ou non mesurables et insuffisamment traduit en stratégies opérationnelles, manque de profondeur des analyses, de la prise en compte de l'objectif de réduction de la pauvreté et du rôle du secteur privé, etc. (voir l'évaluation ECORYS).
- Le non-respect de certains engagements pris par le Cameroun (notamment dans la gestion des finances publiques et l'entretien routier) qui a conduit à l'annulation de l'appui budgétaire du 9^e FED et à la déprogrammation du programme routier initialement prévu dans le 9^e FED. Plus généralement, les problèmes de gouvernance et de gestion des finances publiques ont perturbé le programme avec le FMI et l'exécution des appuis budgétaires du 8^e FED et contribué à l'annulation du programme d'appui budgétaire du 9^e FED.
- La relative faiblesse des capacités de l'administration nationale, dont les moyens ont été substantiellement réduits par quinze ans de stabilisation financière.
- Un manque d'intégration et de participation des ANE.
- Un nombre excessif de projets et d'objectifs au regard des capacités d'analyse et de gestion administratives, financières et techniques des parties prenantes.
- La faiblesse de la croissance économique du pays, un obstacle majeur à la réduction sensible de la pauvreté et à la viabilité des interventions.

³ Les évaluations des politiques d'aide de la Communauté ont mis en évidence un certain nombre de problèmes. La Commission a reconnu leur pertinence (...). Les principaux résultats des évaluations peuvent être résumés comme suit : i) Le système d'aide de la Communauté est trop compliqué et fractionné pour ce qui est des objectifs, des instruments, des procédures et des mécanismes institutionnels; la simplification devrait être un objectif en soi. ii) Les politiques sont élaborées en fonction des instruments plutôt que d'objectifs stratégiques et de priorités clairement définis. iii) Les ressources humaines sont trop faibles par rapport au volume de l'aide gérée, tant sur le terrain qu'à Bruxelles. iv), L'accent est mis sur les apports et non sur les résultats et les effets. v) Le suivi, l'évaluation et le processus d'apprentissage au sein de l'institution doivent être renforcés.

⁴ L'indicateur d'appropriation défini par la déclaration de Paris est l'existence d'une SRP opérationnelle caractérisée par l'existence de priorités stratégiques claires se rattachant à un CDMT et comptabilisées dans les budgets annuels.

⁵ Mission indépendante de suivi du partenariat

III.1.1 Secteurs de concentration

III.1.1.1 Le secteur des transports

Dans le cadre du 9^e FED, et suite à la revue à mi-parcours (voir ci-dessus), le programme de construction routière de celui-ci a été réorienté, en février 2005, vers l'entretien et la réhabilitation du réseau national prioritaire et l'appui institutionnel au MINTP pour la pérennisation de l'entretien routier. Ce programme de 82 Mio EUR est actuellement en phase de démarrage.

Dans le cadre du 8^e FED, où le secteur des transports était également un domaine de concentration, les objectifs physiques du PERFED 2 en matière d'entretien routier n'ont pu être atteints (3 000 km ont été entretenus au lieu des 5 000 prévus). Cependant, les travaux réalisés ont agi sur la réduction de la pauvreté de par leur haute intensité en main-d'œuvre et ont bien intégré un certain nombre de considérations transversales (protection de l'environnement et du patrimoine archéologique et lutte contre les MST et le VIH/SIDA notamment). L'évaluation du PERFED2 met également en avant les effets positifs du programme sur la consolidation et le développement du secteur privé pour les activités d'entretien routier et sur la capacité du Cameroun à pratiquer une véritable politique d'entretien routier, grâce notamment à la mise en place d'un système de financement autonome du secteur

Un résultat important de l'appui communautaire dans le secteur des transports a été la signature en mai 2006 d'un protocole d'accord (*Memorandum of Understanding*) servant de cadre transitoire stratégique aux réformes du secteur après le PST I finalisé en 1996 et exploité jusqu'en 2003/2004 (voire jusqu'à son remplacement par ledit protocole), dans l'attente d'un nouveau PST qui est en préparation et qui devrait prendre le relais en 2008. Les indicateurs qui y sont définis permettent de suivre régulièrement les progrès accomplis. Ce document marque l'engagement du gouvernement camerounais dans les réformes convenues avec les bailleurs de fonds.

À titre d'illustration, les ressources acquises pour le Fonds routier en 2006 étaient de 42,3 milliards de FCFA (contre 35 milliards en 2005) provenant des recettes de la RUR et d'un versement complémentaire de 6,3 milliards correspondant aux recettes du péage routier. Cela est supérieur aux 40 milliards prévus dans le MoU pour l'année 2006. Dans la continuité de la politique de coopération, le secteur des transports, et en particulier le sous-secteur routier, a été un domaine prioritaire pour la stratégie de développement du pays, et contribue à l'intégration régionale par ses actions sur les corridors de désenclavement. La recherche d'un équilibre durable entre l'aménagement et l'entretien du réseau régional structurant reste un objectif prioritaire mis en œuvre dans le protocole d'accord.

Les évaluations finales des programmes des 7^e et 8^e FED et les progrès dans l'exécution du programme du 9^e FED montrent des avancées significatives quant à l'amélioration du réseau routier. Le plan directeur routier (PDR) finalisé en février 2005 et adopté par le gouvernement fin 2006 est également au nombre des réalisations majeures.

Sur le plan transversal, une attention particulière a été donnée aux considérations et mesures d'accompagnement liées à la protection de l'environnement, notamment par la prise en compte de l'environnement dans l'entretien et l'aménagement routiers. D'autres actions d'accompagnement sont également prises en charge telles que la sensibilisation et la prévention en matière de MST/SIDA, la prévention routière, la préservation de corridors écologiques et la protection du patrimoine archéologique. Une évaluation des ces projets d'accompagnement a été réalisée au cours du premier semestre 2007.

III.1.1.2 Le soutien macro-économique et institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie de réduction la pauvreté

L'appui macroéconomique du 9^e FED (45 Mio EUR) a été annulé à l'occasion de la revue à mi-parcours, du fait notamment des engagements préalables au déblocage de la dernière tranche du programme d'appui budgétaire à la SRP (8^e FED) non satisfaits au moment de ladite revue. Le programme d'appui institutionnel du 9^e FED devant initialement accompagner l'appui budgétaire a été maintenu et son enveloppe augmentée. Il est actuellement en phase de démarrage. Deux programmes d'appui institutionnel renforceront à partir de 2007 la transparence de la gestion des finances publiques,

l'amélioration de la préparation et de la programmation des dépenses publiques et le suivi/évaluation du DSRP. Un programme d'appui et de soutien à la mise en œuvre de l'APE entre l'UE et l'Afrique centrale est aussi en préparation, ainsi qu'un programme d'appui à l'ON.

Par le passé, la CE a fourni des appuis budgétaires au Cameroun dans le cadre des 7^e et 8^e FED (33,6 et 34,9 Mio EUR respectivement). Les deux programmes d'appuis budgétaires du 8^e FED conclus en 1998 et 2001 ont été exécutés avec lenteur et difficulté. Ils ont notamment souffert des faiblesses dans la gestion des dépenses publiques (qui ont conduit à l'inéligibilité de certaines dépenses et à un remboursement à la CE), de ciblage mal définis, de modalités de mise en œuvre inadaptées et de conditions excessivement nombreuses et peu ordonnées. Les problèmes rencontrés ont cependant été largement résolus et ces programmes ont connu une forte accélération de leur exécution en 2005. Ils ont ainsi contribué à l'amélioration de la mise en œuvre du DSRP, à l'apurement de la dette intérieure et à la réussite du programme suivi par le FMI qui a permis d'atteindre le point d'achèvement de l'IPTE à laquelle la CE a contribué pour 12,62 Mio EUR.

Les programmes d'appui institutionnel du 8^e FED et la matrice des mesures d'amélioration de la gestion des dépenses publiques mise en place en 2001 (et financée par le remboursement des dépenses non éligibles de l'appui budgétaire du 8^e FED) ont eu des résultats mitigés. La complexité et la fragmentation des interventions, leur mise en œuvre parfois plus administrative que technique, l'absence de cadre logique d'intervention liée à des ambitions excessives ont nuit à leur réussite.

III.1.2 Projets et programmes hors concentration

Les PIN des 8^e et 9^e FED ont également appuyé le développement rural, la santé, la protection de l'environnement, l'appui aux capacités décentralisées de développement urbain, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, la culture, la prévention des conflits par le financement de la démarcation des frontières terrestre et de microprojets le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria et le renforcement des capacités des ANE. Si nombre de ces projets ont été réalisés avec satisfaction, la question de leur pérennisation et de l'appropriation des acquis n'est pas complètement résolue.

Les actions dans le domaine du développement rural financées par les fonds Stabex et le PIN ont porté sur le renforcement des capacités de production agricole, les infrastructures socio-économiques et l'hydraulique villageoise, le crédit rural, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire. Les évaluations finales des programmes d'actions ont montré l'importance d'améliorer durablement les moyens d'intervention des services techniques de l'administration publique et des communes rurales que l'insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles empêche d'assurer leurs missions avec efficacité. De manière générale, ces évaluations, ainsi que les monitorages réalisés, ont démontré l'intérêt des acteurs et des parties prenantes directement impliquées pendant la durée propre de ces programmes; elles ont souligné les carences de durabilité après leur clôture. L'analyse plus fine a établi la valeur pérenne des actions ciblées directement sur les populations et les parties prenantes présentes en continu pour suivre l'appui à ces programmes; elle a en revanche constaté que celles qui relèvent d'une approche purement technocratique ou politique s'inscrivent mal dans la durée.

Les activités programmées l'ont été alors qu'il n'existait pas de plan sectoriel dans le domaine du développement rural; en conséquence, les ministères techniques n'ont été consultés que de façon ad hoc jusqu'à maintenant. L'objectif premier pour la programmation du 10^e FED sera donc de s'inscrire dans le cadre de la politique sectorielle pour le développement rural, et sans oublier de consulter les acteurs de base, en impliquant les communes et la société civile.

Dans le domaine du développement urbain, un "Programme d'Appui aux Capacités Décentralisées de Développement Urbain" poursuivra ses activités jusqu'à fin 2008. Malgré un retard d'exécution, ce programme a déjà permis de renforcer les capacités de programmation et de gestion urbaine dans les cinq villes concernées à travers la préparation des schémas d'aménagement urbain, les formations spécifiques dispensées et la réalisation d'importants programmes d'investissement municipaux. Par ailleurs, la participation des populations au développement local urbain a été renforcée à travers leur implication, que

ce soit dans le choix des projets d'investissements municipaux prioritaires ou dans la définition et la réalisation de microprojets au niveau des quartiers.

Les programmes de soutien au secteur de la santé visant à faciliter l'accès aux soins ont donné des résultats mitigés. Le projet relatif à la formation régionale des techniciens de laboratoire a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2007.

Dans le domaine de la promotion des droits de l'homme, la phase pilote du programme d'amélioration des conditions de détention et de respect des droits de l'homme a donné des résultats satisfaisants qui ont conduit au lancement d'une seconde phase de ce programme sur les fonds du 9^e FED.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, la coopération de l'UE a porté sur la conservation et l'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers et fauniques par un appui à l'amélioration de la gestion des réserves de faune et parcs nationaux, l'éducation à l'environnement et le contrôle et le suivi des infractions en matière d'exploitation forestière.

III.1.3 Utilisation de l'enveloppe B

Suite à la réunion de la revue à mi-parcours dans le pays et à la signature par les deux parties d'un addendum au document de stratégie et au PIN, le 16 février 2005, le montant alloué à l'enveloppe B a été ramené de 67,5 Mio EUR à 8,7 Mio EUR. De ce montant, 2,7 millions ont été affectés au projet multibailleurs de lutte en phase d'urgence contre la grippe aviaire au Cameroun et 5,5 millions aux travaux relatifs à la sécurisation du lac Nyos (accès et digue).

III.1.4 Autres instruments (Stabex, PIR, BEI)

En plus du PIN du 9^e FED, le Cameroun a bénéficié des fonds Stabex, des ressources du PIR/CEMAC et des concours de la BEI.

Concernant les *fonds STABEX*, l'analyse des interventions dans le domaine du développement rural reste applicable. Plus récemment, dans le but d'engager tous les reliquats de fonds Stabex, un cadre d'obligations mutuelles (COM Stabex 1998 unifié) a été signé entre la CE et l'ON. Les ressources de ce COM, d'un montant total de 37 Mio EUR, ont été affectées à la réduction de la dette intérieure ciblée sur le monde rural, au développement rural et à des interventions sur le réseau routier régional.

Les interventions au titre du PIR/CEMAC visent à promouvoir l'intégration régionale par la mise en place de mesures de facilitation du passage des postes frontières, de sécurité routière et de santé publique, par l'interconnexion du système de déclaration en douanes dans les pays de la sous-région et par la mise en place et l'entretien du réseau régional structurant de transport routier de la CEMAC qui est actuellement en cours d'harmonisation avec le réseau communautaire de la CEEAC et les voies légales définies dans les conventions bilatérales. Dans ce contexte, une étude de définition des priorités du plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (réseau CEMAC et CEEAC) est en préparation, qui constituera un cadre de référence pour tous les intervenants dans ce secteur au niveau régional. Il est aussi prévu un soutien au programme d'appui aux femmes impliquées dans le commerce transfrontalier (gouvernement du Cameroun-UNIFEM). Le PIR a également apporté un soutien au Centre africain de recherches sur bananiers et plantains (CARBAP). Le programme panafricain de contrôle des épizooties (PACE) comporte une composante au Cameroun.

Allègement de la dette. La CE participe à l'initiative internationale en faveur des pays pauvres très endettés avec un apport de plus de 1,6 milliard d'euros du 9^e FED, dont 934 millions en tant que donateur au HIPC Trust Fund géré par la BM et 680 millions au titre de sa participation en tant que créancier pour l'allègement des prêts sur ressources FED gérés par la BEI. En ce qui concerne le Cameroun, en 2002, le montant d'allègement calculé est de 12,62 Mio EUR.

En ce qui concerne la *Banque européenne d'investissement (BEI)*, le portefeuille de projets actifs (en cours de remboursement) de la banque comprend, à ce jour, huit prêts et une prise de participation pour un montant total de 63,2 Mio EUR. De plus, quatre Fonds d'investissements dont la BEI est actionnaire couvrent le Cameroun.

Avec un encours de 41,1 Mio EUR à fin 2006, les projets d'infrastructures publiques occupent une place importante et concernent les secteurs de l'énergie et des transports ferroviaires. Au delà de projets terminés comme la modernisation et la réhabilitation du matériel roulant de CAMRAIL (prêt de 12 Mio EUR) ou la construction du pipeline Tchad-Cameroun (prêt de 35,7 Mio EUR), il convient de citer deux nouvelles opérations d'envergure: un appui à AES SONEL pour accroître la production et le transport de l'énergie (participation de la BEI: 65 Mio EUR) et une contribution à la modernisation et à l'extension de l'alimentation en eau potable des centres urbains et péri-urbains du Cameroun pour un montant de 40 Mio EUR.

Le second volet principal des interventions de la BEI concerne l'appui à la réalisation de projets d'investissement du secteur privé, soit directement en faveur d'investissements promus par des sociétés, soit indirectement à travers certaines institutions financières locales pour la réalisation de projets réalisés par les PME (prêts globaux). L'agro-industrie a été le secteur économique auquel la banque a le plus contribué, notamment la production de sucre, les plantations de bananes, de palmiers à huile et d'hévéas.

Au titre des prêts globaux, une opération de 3 Mio EUR a été conclue avec PRO-PME Financement SA en faveur d'investissements privés promus par des très petites et petites entreprises camerounaises (mésfinance). L'infrastructure hôtelière (construction d'un hôtel à Douala), l'industrie (accroissement des capacités de production d'ALUCAM) et le secteur financier (prise de participation dans un groupe bancaire camerounais) sont les secteurs qui pourraient bénéficier à court terme de l'appui de la banque.

Le Cameroun bénéficie également du programme COOPENER qui soutient les initiatives portant sur la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les pays en développement, notamment dans le cadre de la coopération entre la Communauté et des pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Pacifique.

ATF «bananes»: le cadre spécial d'assistance au secteur bananier, basé sur les règlements successifs de 1994 et 1999 relatifs à l'assistance technique et financière (ATF) en faveur des fournisseurs ACP traditionnels de banane-dessert, couvre la période 1999/2008. Au Cameroun, la banane-dessert constitue, après le bois et à l'exclusion du pétrole, le 2^e produit d'exportation en volume et le 3^e en valeur.

Le programme d'ATF a comme objectif global le développement pérenne de la filière bananière au Cameroun et comme objectif spécifique l'amélioration durable de la compétitivité à l'exportation (quantitative et qualitative) de la banane-dessert. Il vise notamment l'adaptation des sociétés de plantations bananières aux nouvelles conditions du marché international. Sa mise en œuvre est effectuée année après année par des conventions de financement signées par la CE et par le ministre de tutelle. La déconcentration de la ligne budgétaire «banane», fin 2005, a permis de résorber progressivement les retards accumulés auparavant sur les CF de 2001 à 2005.

Le 6^{ème} Programme Cadre de recherche (2002-2006) a mobilisé des équipes du Cameroun dans 50 propositions de recherche internationale. Dix ont obtenu des financements notamment dans les domaines de la santé et dans l'analyse des stratégies agricoles. La participation de ces équipes a été financée à hauteur d'environ 1,3 millions d'euros pour une valeur totale des projets d'environ 18,7 millions d'euros. En outre, la recherche forestière internationale à travers le réseau européen de recherche forestière tropicale (ETFRN) a été active dans la région et constitue une utile source de connaissance pour le Cameroun.

III.2 Information sur les programmes des États membres et des autres donateurs

Ces dernières années, l'intérêt des partenaires semble se concentrer sur les questions de gouvernance, les infrastructures et le développement rural. Parmi les États membres, la France et l'Allemagne ont des programmes de coopération ciblant principalement les secteurs sociaux (avec un apport cumulé de 102,5 Mio EUR pour la santé et de 90 Mio EUR pour l'éducation pour la période 2007-2010), les infrastructures (229 Mio EUR), la décentralisation (12,5 Mio EUR), la gestion durable des ressources naturelles (27,5 Mio EUR) et le développement rural (53 Mio EUR). Les autres États européens interviennent sous forme de projets couvrant en priorité les secteurs sociaux. L'implication des bailleurs dans les questions de compétitivité, de commerce et de développement du secteur privé, qui constituent les clés de l'accès au

marché international, est un phénomène relativement récent. En dehors de la CE et la BM, un intérêt croissant apparaît à la SNV (coopération néerlandaise) et à l'AFD (Agence française de développement). Les États-Unis ont également mis en place l'African Growth and Opportunities Act (AGOA) qui offre des quotas avantageux et un accès en franchise au marché américain à une large gamme de produits primaires et manufacturés africains. Depuis 2004, le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose, le paludisme est intervenu pour 90 Mio EUR (39 Mio EUR décaissés).

Le projet de renforcement des capacités de transparence et de contrôle (PRCTC) de la BM apporte un appui à la modernisation de la gestion de la fonction publique et à la programmation et l'exécution budgétaires. Le programme TER (Transparence, efficacité, rigueur), financé par la France, soutient le renforcement des capacités des administrations économiques et financières. Suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'IPTE, le Cameroun bénéficie du C2D de la France, un volet bilatéral additionnel d'allègement de la dette des pays en développement qui s'ajoute à l'effort de la France et des autres bailleurs dans le cadre multilatéral visant à rendre la dette des PTE soutenable.

Faisant suite aux déclarations de Rome (2003) et de Paris (2005) préconisant l'alignement et l'harmonisation des interventions des bailleurs de fonds afin de parvenir à une plus grande efficacité des aides aux pays en développement, le gouvernement, en partenariat avec le comité multibailleurs, met actuellement en place une plateforme de dialogue sur les finances publiques. Quant à la promotion de l'égalité des sexes, divers partenaires internationaux mènent des actions principalement dans le domaine i) de la promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie, ii) de l'élimination des disparités sexospécifiques dans l'éducation, iii) de la santé de la reproduction et iv) de l'habilitation économique des femmes et la sécurité alimentaire. Les principaux intervenants sont, pour le volet i), les organismes de coopération canadien (Fonds Genre et développement), américain et allemands (projet «Tantines» de la GTZ, Fondation Friedrich Ebert) ainsi que la coopération japonaise; pour le volet ii) «éducation», l'Unesco, l'Unicef et l'UNFPA; pour le volet iii) «santé de la reproduction», l'UNFPA, l'OMS et l'Unicef; et pour le volet (iv), la FAO, le PAM, l'UE, l'Unifem et la BAD.

III.3 Autres politiques de la CE

En ce qui concerne l'articulation avec les autres politiques de la CE importantes pour le développement, comme le commerce, l'environnement, les changements climatiques, la sécurité, la politique agricole commune, la pêche, les migrations, la société de l'information, le transport et l'énergie, les actions menées le sont le plus souvent sur la base d'initiatives sectorielles et ponctuelles et ne répondent pas à une vraie dynamique de partenariat. Des efforts doivent être faits pour développer des synergies et permettre une intégration des enjeux de ces politiques dans les objectifs et les interventions de développement.

III.4 Description du dialogue politique avec le pays partenaire

Relancé en 2005 dans le cadre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, le dialogue politique mené à Yaoundé prend la forme d'une réunion semestrielle entre la troïka ou les chefs des missions de l'UE résidents à Yaoundé et des représentants de l'administration camerounaise, principalement de niveau ministériel. La délégation camerounaise est présidée par le ministre des relations extérieures. L'ordre du jour est négocié préalablement entre la partie européenne et le ministère des relations extérieures. En ce qui concerne la substance du dialogue, l'évolution de la situation régionale est un thème récurrent. La souplesse de la formule du dialogue permet d'y intégrer, selon l'actualité, des questions concrètes en rapport avec la situation économique et sociale, des questions institutionnelles et électorales, des informations actualisées en matière de coopération au développement et des questions relatives aux droits de l'homme. Les questions de bonne gouvernance et de renforcement de l'État de droit constituent le fil conducteur de ces échanges. Les chefs de mission envisagent d'élargir le dialogue par des rencontres avec le président ou des membres du Parlement et d'autres acteurs de la vie politique et sociale du Cameroun.

III.5 Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation

Au Cameroun, dans un contexte dominé par l'ajustement structurel puis par l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPE, l'état du partenariat et le processus d'harmonisation n'ont pas connu de progrès significatif jusqu'en 2005. Selon une étude récente effectuée sur ce sujet à la demande du gouvernement, le partenariat ne fonctionne que péniblement et approximativement au Cameroun. Surtout, il souffre d'un manque de confiance réciproque et son amélioration se heurte à de graves défis: déficit d'appropriation, manque décisionnel, graves faiblesses dans la gestion des finances publiques, défis de gouvernance et de communication.

Il semble notamment que la mise en œuvre du DSRP n'a pas été jusqu'à présent organisée de manière suffisamment partenariale et itérative, ce qui explique peut-être les difficultés rencontrées dans le partenariat. Les travaux du CTSE ont principalement consisté à rendre compte de la mise en pratique de ce document de développement sans offrir un cadre de dialogue entre les parties prenantes.

Par ailleurs, la détérioration de la gouvernance en général et de la gestion des finances publiques en particulier entre 2002 et 2004 n'a pas favorisé le renforcement du processus d'harmonisation. L'utilisation des ressources intérimaires en faveur des PPTE a révélé des insuffisances qui ont dissuadé les bailleurs de fonds de progresser vers l'octroi d'aides budgétaires globales ou sectorielles.

Il existe cependant des évolutions prometteuses.

1. La conduite macroéconomique s'est améliorée sensiblement depuis fin 2004. Le programme du FMI se voit remis sur les rails et les conditions du point d'achèvement ont été réunies.
2. On a observé un renforcement des espaces de dialogue au niveau sectoriel, notamment dans le domaine forestier mais aussi dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des travaux publics et de la décentralisation, où des plans sectoriels ont été développés et discutés et où des CDMT sectoriels sont en cours d'élaboration;
3. La communauté des bailleurs de fonds a constitué, en 2003, un comité multibailleurs pour le suivi du DSRP, qui se réunit régulièrement et qui traite principalement des questions économiques et financières et de sujets transversaux. Un comité sectoriel «finances publiques» des bailleurs de fonds (CSFP) a aussi été mis en place en février 2005 à l'initiative de la DCE, et le dialogue sur ce thème avec le gouvernement s'institutionnalise au sein de la plateforme de dialogue.
4. Depuis 2005 s'est aussi institué, à l'initiative de la partie européenne, un dialogue régulier entre les huit chefs de mission de l'UE, les principaux bailleurs bilatéraux (USA, Japon, Canada) et les organisations internationales (FMI, BM, PNUD). Le groupe 8+6 s'efforce de développer une approche commune sur les grands sujets d'actualité (notamment les problèmes de corruption) et saisit régulièrement le Premier ministre.
5. La confiance des partenaires s'est aussi améliorée en réponse à l'accent particulier mis par le gouvernement à tous les niveaux sur la lutte contre la corruption.
6. Enfin, un changement important est intervenu au milieu de l'année 2005, le gouvernement ayant décidé d'adhérer à la déclaration de Paris et de piloter lui-même le processus d'harmonisation.

Il convient maintenant de lancer un processus qui mène à la consolidation de ces acquis et au rétablissement de la confiance dans le partenariat. L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/évaluation du DSRP révisé pourraient constituer à cet égard l'élément central de renouveau du partenariat. La plateforme de dialogue sur la gestion des finances publiques constitue un autre élément de consolidation. L'objectif est d'abord de s'entendre avec le gouvernement sur un plan national de réforme des finances publiques qui marque la volonté des autorités d'entreprendre un certain nombre de chantiers relatifs à la transparence et à la rigueur dans la gestion de ce secteur.

III.6 Analyse de la cohérence de la politique de développement

La mise en œuvre du DSRP draine d'importants acquis et offre un cadre pour le renforcement de la cohérence de l'action gouvernementale et l'intégration dans la gestion administrative des outils de

programmation et de planification stratégique qui permettront une utilisation plus efficace et plus efficace des ressources humaines, matérielles et financières. Un triple dispositif institutionnel, statistique et de suivi participatif permettant d'assurer la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la SRP se met progressivement en place. Si, en tant que signataires de la déclaration de Paris, gouvernement et bailleurs de fonds partagent une volonté commune en matière de cohérence et d'harmonisation, un travail important reste à fournir de part et d'autre pour développer les outils garantissant le respect de ces principes au niveau de la mise en œuvre. Des actions en ce sens sont menées (mission indépendante de suivi sur le partenariat au Cameroun après le point d'achèvement de l'IPTE) qui devraient aboutir à développer les relations entre les dispositifs existants (comité multibailleurs, groupe 8+6...) et le gouvernement.

CHAPITRE IV: STRATÉGIE DE RÉPONSE

En parfaite concordance avec les dispositions des accords de Cotonou entre l'UE et les pays ACP, le gouvernement applique une politique de croissance économique forte et de réduction de la pauvreté compatible avec les OMD. En effet, l'analyse des déterminants et de l'évolution de la pauvreté a montré que la croissance économique est l'élément central de la réduction de celle-ci. En conséquence, l'approche stratégique du Cameroun consiste à concilier l'exigence de la performance économique et la nécessité de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement social par une approche participative incluant les ANE et les autorités locales.

Dans le contexte camerounais, l'amélioration de la gouvernance apparaît essentielle à la viabilité et à l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté. L'accès à la justice, la consolidation de la démocratie, la promotion de l'égalité des sexes et une saine gestion des ressources publiques sont indispensables pour atteindre les OMD.

La diversification des activités économiques, notamment la promotion des filières agricoles et des activités du monde rural, et la mise à disposition d'infrastructures adéquates de facilitation des échanges, des mouvements de personnes, de biens et de services et de promotion des normes et de la qualité conditionnent la croissance et une bonne insertion du Cameroun dans la nouvelle économie internationale.

Aussi, les actions à entreprendre de 2008 à 2013 dans le cadre du 10^e FED viendront soutenir ces options de politique gouvernementale en fonction des critères liés aux engagements du gouvernement en matière de gouvernance.

Vu les conclusions de la revue à mi-parcours du 9^e FED réalisée en 2004 et qui ont révélé d'importantes faiblesses institutionnelles dans la gestion des finances publiques, et conformément aux recommandations du consensus européen sur le développement, le scénario initial de programmation du 10^e FED comprend deux domaines de concentration: la gouvernance, et le commerce et l'intégration régionale. Les interventions hors concentration viseront le développement rural dans le cadre de la décentralisation, les ANE, le financement de la cellule d'appui à l'ON et la facilité de coopération technique. Le ciblage de ces interventions tient compte des apports des autres partenaires techniques et financiers, en particulier la France et l'Allemagne, très présents dans les secteurs sociaux (santé, éducation).

Malgré de récents progrès dans la gestion des finances publiques et dans la préparation des différentes stratégies sectorielles et des CDMT, et vu l'expérience du 9^e FED dont la mise en œuvre a connu un important retard suite à la révision de la stratégie après l'abandon de l'appui budgétaire, il n'est pas envisagé à ce stade de réserver dans la programmation du 10^e FED une enveloppe spécifique pour un appui budgétaire, qu'il soit général ou sectoriel. Cependant, conformément au principe d'interprétation dynamique des conditions d'éligibilité relatives aux finances publiques (telles qu'établies par l'article 61, paragraphe 2, de l'accord de Cotonou), s'il est estimé que la mise en œuvre du DSRP est satisfaisante, que le cadre macroéconomique est adéquat et que les réformes lancées dans le domaine des finances publiques et de la gouvernance en général permettent d'utiliser l'instrument de l'appui budgétaire, il sera possible, avant même la revue à mi-parcours du 10^e FED, de réorienter la programmation vers les appuis budgétaires d'ordre sectoriel, voire général. L'évaluation de l'éligibilité à l'appui budgétaire (en termes de

finances publiques) devra reposer à la fois sur l'évaluation de l'évolution de la performance du système de gestion des finances publiques et du processus de réforme.

Ces options stratégiques nationales seront complétées par le PIR/CEMAC et d'autres concours spécifiques éventuels de la CE.

IV. 1 GOUVERNANCE

L'objectif de la révision en 2005 du programme national de gouvernance pour la période 2006-2010 (PNG II) est d'implanter, au cours des cinq prochaines années, un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit, l'amélioration de l'efficacité institutionnelle, la bonne gestion des ressources publiques et l'amélioration de la participation des populations aux affaires de la Nation.

La programmation du 10^e FED en matière de gouvernance prend en compte les exigences de ce nouveau PNG tout en s'inscrivant dans la continuité des actions entamées au cours du 9^e FED dans les secteurs suivants.

○ La justice

Sur la base des actions entreprises dans le 9^e FED, les axes stratégiques de ce programme devraient couvrir les trois points suivants: (1) création d'un environnement propice aux investissements par le renforcement et la modernisation de la justice commerciale et administrative, (2) développement des capacités du personnel judiciaire en vue d'améliorer son efficacité et d'offrir au ministère de la justice les moyens et les capacités de remplir sa mission, en termes qualitatif et quantitatif, de gestion et d'administration du service public de la justice, et (3) facilitation de l'accès à la justice pour le justiciable en mettant l'accent sur le monde rural et les femmes (égalité d'accès aux informations et services juridiques, application des normes et conventions internationales éliminant les discriminations envers les femmes).

Ces actions s'inscriraient en soutien à la stratégie sectorielle 2007-2012 préparée en septembre 2006 par le ministère de la justice et en cours de validation.

○ Les finances publiques

Les orientations stratégiques majeures du 10^e FED devront consister:

1. à intervenir dans le cadre d'un plan national de réforme des finances publiques élaboré par le gouvernement et dans lequel s'inscriront également les appuis de tous les bailleurs de fonds intervenant dans le domaine;
2. à accentuer la prise en compte des meilleures pratiques et des leçons de l'expérience locale et internationale, dont l'intégration de l'égalité hommes-femmes dans la budgétisation, en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques;
3. à inscrire le futur programme dans la poursuite de l'appui à la mise en œuvre du PNG et du DSRP.

L'objectif global sera de consolider les capacités de gestion des finances publiques. Il s'agira notamment de soutenir les réformes permettant une meilleure mobilisation des ressources nationales (réformes fiscales), de contribuer à la publication d'information fiables sur l'exécution du budget et de consolider les réformes engagées en matière de programmation et de contrôle de la dépense publique.

Les résultats et activités des interventions futures seront précisés sur la base du plan global de réforme des finances publiques et, le cas échéant, de l'évaluation à mi-parcours des programmes du 9^e FED.

○ La gouvernance forestière

Ce volet du programme visera particulièrement à appuyer le programme sectoriel forêts et environnement afin de garantir l'exécution du plan d'action «Forest Law Enforcement, Governance and Trade» (FLEGT) adopté en mai 2003. Le Cameroun a officiellement notifié à la CE sa volonté d'entamer le processus menant à la signature d'un accord de partenariat volontaire (APV) qui établira le régime d'autorisation des exportations, afin d'empêcher l'entrée dans le marché de l'UE des bois illégalement exploités et de combattre l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui en est issu.

En parallèle, dans la continuité des interventions des FED précédents et en considération de la longue expérience de la CE dans ce secteur (intervention dans la protection et la gestion durable des ressources naturelles en Afrique centrale depuis le début des années 1990), une contribution au financement d'une 5^e phase du programme ECOFAC dans le cadre du 10^e FED pourrait être envisagée. Cette option sera fonction des décisions qui seront prises en ce sens au niveau régional. En effet, la phase actuelle du programme ECOFAC se terminera début 2009. Sans une suite sur les fonds du 10^e FED, il y a un risque important qu'une portion majeure des aires protégées de la région se retrouve sans financement. Dans ce cas, il est à craindre que le bénéfice des phases précédentes soit perdu, la préservation du bassin du Congo menacée et le partenariat ambitieux instauré par la communauté internationale dans la région compromis

○ **Le processus électoral**

Ce volet représentera la contribution de l'UE aux projets d'appui aux réformes électorales qui visent à améliorer la fiabilité et la transparence des élections au Cameroun. Cette contribution pourrait porter sur:

- i. la révision et la codification du droit électoral,
- ii. l'informatisation des opérations électorales, notamment le fichier électoral et éventuellement le système de l'état civil national,
- iii. le renforcement des capacités des acteurs du processus,
- iv. la mise en place de la commission électorale indépendante, y compris une contribution à la formation des acteurs concernés.

La participation des ANE et des autorités locales dans ces différents secteurs est envisagée à travers des actions spécifiques.

IV.2 COMMERCE ET INTÉGRATION RÉGIONALE

Le développement de l'intégration régionale et du commerce constitue un moyen de relancer la croissance économique et de réduire la pauvreté. Le développement des infrastructures de transport, du secteur privé et des flux commerciaux, une croissance économique soutenue, l'accroissement de l'emploi et l'amélioration de l'accès aux ressources productives s'inscrivent dans ce contexte.

La stratégie du gouvernement pour dynamiser le secteur privé et améliorer la compétitivité fait de l'investissement privé le moteur d'une croissance économique stable en créant un environnement des affaires plus favorable, en renforçant le cadre juridique et réglementaire, en mobilisant les ressources internes et en attirant les investissements privés étrangers.

L'objectif de l'appui de l'UE s'inscrira dans le renforcement des capacités de production, en mettant l'accent sur l'amélioration de la compétitivité, l'habilitation économique des femmes, la facilitation des échanges commerciaux et le développement prioritaire du réseau routier qui les soutient.

○ **Amélioration de la compétitivité par le renforcement des capacités de production et d'exportation**

L'objectif global du programme est de renforcer la compétitivité de l'économie camerounaise pour lui permettre de développer ses productions et de diversifier ses exportations, notamment agropastorales et industrielles, sur les marchés régionaux et internationaux et de bénéficier pleinement des avantages de l'APE et d'une meilleure intégration régionale.

Il s'agit, en particulier, d'améliorer la gouvernance économique et le climat des affaires, de consolider le marché unique régional et d'appuyer la diversification économique et la croissance par le renforcement de la compétitivité des secteurs productifs concernés. Ce programme sera basé, le cas échéant, sur l'évaluation à mi-parcours du programme pilote de soutien à la mise en œuvre de l'APE au Cameroun (PASAPE 9^e FED) qui va aider à la formulation et l'adoption d'une politique nationale de compétitivité et de développement des échanges dans le cadre agrégé des différentes stratégies sectorielles pertinentes (agriculture, bois, commerce, industrie, PME, etc.) et apporter une réponse au défi de l'intégration du Cameroun dans le commerce international. L'intervention du 10^e FED devra rester cohérente avec le

programme régional d'appui au renforcement des capacités productives en Afrique (IRCPA) développé par la Conférence africaine des ministres de l'industrie (CAMI) et avec celui relatif à la mise en œuvre de l'APE à développer dans le cadre de la TFPR Afrique centrale/UE.

La performance économique devra reposer sur une politique économique, commerciale et industrielle dynamique et cohérente fondée sur (i) l'accroissement des capacités productives, (ii) la diversification des échanges et (iii) la promotion des exportations. À cet effet, un consensus existe entre l'ensemble des acteurs de la scène économique nationale sur le caractère prioritaire des secteurs agricole, textile, bois et autres activités connexes (industrie, services) compte tenu de leur poids dans le PIB et/ou de leur potentiel en termes de croissance et d'emploi, ainsi que des infrastructures routières.

La présente stratégie de réponse sera aussi complémentaire, d'une part, aux actions menées pour les infrastructures dans les grands bassins de production agricole et, d'autre part, à celles menées au niveau régional (programme régional de renforcement des capacités de production et interventions du PIR du 10^e FED) et aura les objectifs spécifiques suivants:

- la mise à niveau des entreprises et le renforcement des capacités de production et d'exportation, notamment agricoles, du pays;
- la promotion de la normalisation et de la qualité (aspects OTC et SPS) pour accroître la productivité;
- l'amélioration du cadre des affaires;
- la facilitation des échanges;
- des activités pilotes de réduction de la pauvreté en milieu rural par l'exportation, avec un accent particulier sur l'habilitation des groupements associatifs féminins.

○ **Interconnectivité/infrastructures**

Le développement des infrastructures pour appuyer les secteurs productif et social est un des axes stratégiques du DSRP, et le renforcement du réseau routier, en volume comme en qualité, en constitue un axe prioritaire.

Les infrastructures, notamment routières, sont un élément clé pour le développement économique et l'intégration régionale. La stratégie sectorielle met l'accent sur l'interconnectivité régionale, facteur essentiel pour la circulation des personnes, des biens et des matières (produits forestiers, miniers, industriels, etc.). Dans le contexte de l'amélioration de la compétitivité et de la production agricole, les routes assurent le désenclavement des zones de production et permettent à l'agriculture de développer les débouchés qui s'offrent à elle dans la sous-région, valorisant ainsi les opportunités à l'exportation.

C'est pourquoi les infrastructures routières ont été un secteur de concentration des 7^e, 8^e et 9^e FED au Cameroun, tant dans le cadre du PIN que du PIR. Leur inscription au PIN du 10^e FED répond au souci de continuité des travaux entrepris depuis de nombreuses années, tant pour l'entretien que pour l'extension du réseau, et conduits en complémentarité avec les autres interventions (et financés notamment par la France, l'Allemagne, la BM et la BAD).

Les interventions pourraient concerner:

- i. La poursuite des opérations de réhabilitation du réseau prioritaire bitumé, éventuellement accompagnées par un appui à l'entretien périodique ou lourd.
- ii. La poursuite de l'appui institutionnel au MINTP, entrepris avec le 9^e FED, pour en développer la technicité et permettre la pérennisation des actions.
- iii. L'achèvement du corridor régional de désenclavement du Tchad qui relie Douala à N'Djamena en collaboration avec d'autres bailleurs et grâce à un cofinancement éventuel du 10^e FED (PIN et PIR).

Ces interventions sont en cohérence avec le PDR et avec la stratégie du BTP (MINTP). Cet environnement stratégique devrait se traduire à court terme par la mise en œuvre du PST II en préparation qui reprendra les grands principes du protocole d'accord et remplacera le PST I. De même, pour compléter cet environnement stratégique et en vue de lutter à la base contre la pauvreté, la stratégie

nationale des routes rurales élaborée en 2000 est progressivement mise en œuvre en attendant les textes d'application de la loi sur la décentralisation.

De même que pour le premier domaine de concentration, la participation des ANE et des autorités locales pourra être envisagée à travers une allocation spécifique couvrant des actions complémentaires.

IV.3 INTERVENTIONS HORS CONCENTRATION

Les programmes hors concentration consisteront dans (1) un appui au développement rural en vue de réduire la pauvreté rurale, (2) un soutien aux ANE dans la continuité des actions entreprises au cours du 9^e FED, (3) le financement de la cellule d'appui à l'ON et (4) la facilité de coopération technique.

○ Le développement rural dans le cadre de décentralisation

Parallèlement à l'amélioration des capacités de production agricole et afin de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie en milieu rural, des actions seront menées pour adapter le cadre socio-économique (densification et réhabilitation des réseaux de pistes de collecte, construction et/ou aménagement de points d'eau potable, de maisons communautaires, de magasins de stockage et de marchés ruraux, sécurisation alimentaire). Elles seront mises en œuvre une démarche participative au niveau local (selon une approche genre) tout en intégrant les plans sectoriels des ministères concernés et en s'inscrivant dans le processus de décentralisation en cours. Dans ce contexte, les capacités de diverses catégories de population (hommes, femmes et jeunes notamment) et des communes rurales seront renforcées.

La principale mesure de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à l'exécution de la stratégie de réponse dans ce secteur est le renforcement des capacités des collectivités territoriales décentralisées, afin de leur permettre d'assumer pleinement leur rôle de maître d'œuvre des infrastructures rurales.

○ Les acteurs non étatiques

Tenant compte des acquis du projet entamé au cours du 9^e FED, il s'agira de poursuivre l'appui au développement institutionnel de la société civile en tant que telle et en relation avec les ANE en vue de renforcer la structuration des organisations de la société civile et de stimuler les initiatives des ANE pour accroître leur participation au processus de développement et à la lutte contre la pauvreté. Conformément à l'article 6 de l'Accord de Cotonou et l'article 4 (1) (d) de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou révisé et en subsidiarité avec l'appui via le DSP/PIN Cameroun, la mise en œuvre d'un programme pluriannuel thématique "Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales" est prévue pour le période 2007-2010. Ce programme permettra, via des contrats de subventions, d'apporter de solutions aux besoins spécifiques de segments de la population en appuyant des actions de proximités des différents ANE sur le terrain visant l'amélioration des conditions de vie de populations locales exclues du processus de développement

○ L'appui à l'ON

Eu égard à l'expérience acquise dans la mise en place d'une cellule d'appui à l'ON au cours du 9^e FED, l'accent sera placé sur le transfert des capacités administratives, financières, techniques et politiques du dispositif d'appui à l'ON en vue d'améliorer la contribution de l'aide communautaire à la réduction durable de la pauvreté. Un point focal au sein de la cellule veillera à la prise en compte du genre dans les documents et à son application de manière à assurer un effet équitable entre hommes et femmes des interventions du FED.

○ La facilité de coopération technique

Elle sera consacrée à la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du 10^e FED intégrant une analyse du point de vue du genre (fonds, mécanismes de suivi/évaluation, outils).

IV.4 AUTRES INSTRUMENTS

Conformément au mandat que lui assigne l'accord de Cotonou et compte tenu des impératifs de croissance économique du Cameroun, moteur essentiel de la lutte contre la pauvreté, et des objectifs identifiés dans le PIN, l'action de la BEI sera orientée vers trois axes de développement

- Le financement des infrastructures de base contribuant à l'amélioration des conditions de vie de la population et facilitant les initiatives entrepreneuriales: les secteurs de l'eau potable, de l'énergie et des transports ont été identifiés en priorité. Lorsque cela sera possible, le partenariat public/privé sera, le cas échéant, encouragé.
- L'appui au secteur manufacturier, industriel et des services à l'aide de prêts ou d'autres instruments financiers en mettant l'accent sur l'offre de ressources à long terme en faveur d'investissements réalisés par des entreprises privées.
- La coopération avec le secteur financier local afin, premièrement, de contribuer à sa modernisation par la mise à dispositions d'outils financiers adaptés et, deuxièmement, d'accroître les sources de financement offertes aux PME voulant investir sur le territoire camerounais.

Chaque fois qu'elle le pourra, la banque s'efforcera d'être un catalyseur en encourageant la mobilisation de ressources locales à long terme et en attirant les investisseurs et les bailleurs de fonds étrangers vers des projets réalisés au Cameroun. Toutefois, la capacité de la BEI de contribuer à la croissance économique du pays dépendra fortement de la situation macroéconomique et de la constitution d'un environnement favorable à l'investissement privé.

Les lignes budgétaires thématiques viendront compléter les interventions du 10^e FED dans les domaines de la démocratisation et de la bonne gouvernance, de l'environnement, du développement rural et du renforcement de la société civile. Elles pourront également prendre en compte des actions en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA et les autres maladies liées à la pauvreté (paludisme, tuberculose).

IV.5 RISQUES ET HYPOTHÈSES

Les risques et hypothèses en rapport avec la mise en œuvre des programmes du 10^e FED peuvent être vus au triple plan politique, économique et des capacités d'absorption de l'aide par le Cameroun.

Au plan politique, l'hypothèse majeure est la préservation de la stabilité politique et d'un climat social sain. Elle sera concrétisée, entre autres, par l'organisation de suffrages libres et transparents avec des résultats acceptés par les principales forces politiques lors des futures consultations électorales en 2007 et 2011, ainsi que par la détermination des éventuels gouvernements successifs à préserver et mettre en œuvre les grandes orientations de politique de développement du gouvernement actuel. Cette exigence concerne tout autant la poursuite harmonieuse, d'une part, du processus de réforme institutionnelle engagé par le gouvernement et, d'autre part, des négociations en cours entre l'UE et l'Afrique centrale, et le Cameroun en particulier.

Au plan économique, la réalisation du risque politique peut conduire à une perte importante de la qualité de la politique économique. Par ailleurs, le Cameroun reste vulnérable aux chocs externes qui peuvent survenir notamment en provenance de plusieurs sources. D'une part, la détérioration des termes de l'échange vu la tendance défavorable des prix internationaux de ses principales exportations, ajoutée à la stagnation actuelle du volume des exportations, s'est déjà traduite par un déficit de la balance commerciale. D'autre part, l'entrée en vigueur de l'APE ACP-UE pourrait renforcer la tendance structurelle à la diminution de la part des recettes douanières dans le total des recettes de l'État. Le défi consiste donc en une consolidation des réformes en cours en matière de collecte des recettes: élargissement de l'assiette (notamment pour la TVA, qui représente déjà 25% des recettes budgétaires) et amélioration de l'efficacité des administrations fiscales (douanes et impôts) en matière de collecte. Pour que le Cameroun puisse profiter pleinement des occasions offertes par l'APE, il est prioritaire de prendre des mesures visant à augmenter la compétitivité des exportations et à renforcer l'intégration régionale.

Au plan des capacités d'absorption, l'expérience de la consommation de l'aide extérieure a révélé que le Cameroun est peu capable d'absorber les ressources mises à disposition par les partenaires extérieurs en général et celles de l'IPPTE et du FED en particulier. Avec le renforcement des services de l'ON du FED et la volonté affichée du gouvernement de mobiliser les ressources pour financer la lutte contre la pauvreté, on pourrait s'attendre à une amélioration conséquente de la mise en œuvre effective des programmes d'aide pendant la période couverte par le 10^e FED.

En outre, certains risques relatifs à la non-réalisation des interventions liées à *l'égalité des sexes* relèvent de pesanteurs culturelles discriminatoires à l'égard des femmes et de l'absence de certains cadres légaux réglementaires ou documents stratégiques permettant de faciliter cet objectif, mais aussi du fait que la poursuite de cette égalité n'est pas encore inscrite au rang de priorité nationale.

PARTIE 2 PROGRAMME INDICATIF NATIONAL (2008-2013)

1. Programme indicatif

1.1 Introduction

Sur la base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière et le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les domaines de concentration, l'appui macroéconomique et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

1.2 Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec le Cameroun sera financée à l'aide de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif :

1.2.1 10^e FED – Enveloppe A, 239 Mio EUR: cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, et en particulier:

les deux domaines de concentration que sont:

- i. la gouvernance*, avec une enveloppe de 35 à 45 Mio EUR, représentant de 15 à 19 % de l'enveloppe indicative sous forme d'aide-programme.
- ii. le commerce et l'intégration régionale*, avec une enveloppe de 158 à 168 Mio EUR, représentant de 66 à 70% de l'enveloppe indicative sous forme d'aide-programme.

Les interventions hors concentration, qui absorberont un maximum de 15% de l'enveloppe indicative, soit 35,85 Mio EUR, porteront sur:

- l'appui au développement rural en vue de réduire la pauvreté rurale,
- le soutien aux ANE dans la continuité des actions du 9^e FED,
- le fonctionnement de la cellule d'appui à l'ON,
- la facilité de coopération technique pour appuyer la mise en œuvre des projets et programmes du 10^e FED.

La participation des ANE et des autorités locales sera assurée grâce à une allocation spécifique pour des actions complémentaires dans chaque secteur de concentration; elle sera mise en œuvre par des appels d'offres ou de propositions ou par la mise en place d'infrastructures sociales complémentaires par le projet lui-même. Le montant sera décidé au moment de l'identification des projets de commun accord entre le gouvernement camerounais et la CE.

La stratégie de coopération dans tous les secteurs d'intervention sera soigneusement analysée en vue de déterminer si une analyse environnementale, et le cas échéant, de quel type, doit

être entreprise. La Commission s'assurera de leur mise en œuvre et veillera à ce que les conclusions de ces études soient intégrées dans les programmes analysés

Ces options stratégiques nationales seront complétées par le PIR/CEMAC et par d'autres concours spécifiques éventuels de la CE.

Les concours sous forme d'appuis budgétaires sont envisageables et liés aux avancées que le Cameroun enregistrera dans l'exécution des réformes en cours dans le domaine des finances publiques et de la gouvernance en général.

Le présent PIN est défini sur la base de la politique de développement du Cameroun présentée dans son DSRP. Les actions à entreprendre de 2008 à 2013 dans le cadre du 10^e FED viendront en soutien aux options stratégiques du gouvernement en matière de développement et de lutte contre la pauvreté.

Tableau : Allocation indicative de l'enveloppe A du 10^e FED

Bonne gouvernance	15 à 19%	35 à 45 M €
Appui à la justice		14 à 18 M €
Appui aux réformes des finances publiques		10 à 14 M €
Appui au renforcement de la gouvernance forestière et de la gestion durable des ressources naturelles		8 à 11 M €
Appui au processus électoral		2 à 3 M €
Commerce et intégration régionale	66 à 70 %	158 à 168 M €
Infrastructures		110 à 120 M €
Amélioration de la compétitivité et des capacités de production et d'exportation agricoles et APE		44 à 52 M €
Hors concentration	max 15%	max 35,85 M €
Développement rural		24 à 27 M €
ANE		3 à 4 M €
Appui à l'ON		3 à 4 M €
Facilité de coopération technique		3 à 4 M €

1.2.2 10^e FED – Enveloppe B, 6,9 Mio EUR: cette enveloppe sera destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'elle ne peut pas être financée sur le budget communautaire, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

Conformément à l'article 3, point 5 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, ce montant pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

1.2.3 Facilité d'investissement: outre les instruments financiers susmentionnés, dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le 10e FED comprend également la «facilité d'investissement», instrument financier géré par la BEI. La facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif.

Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre de développement des entreprises (CDE) et le Centre technique pour le développement de l'agriculture (CTA).

1.2.4 10e FED – Programme indicatif régional: cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre des stratégies régionales de la CEMAC et de la CEEAC. Elle ne fait pas partie du PIN mais peut cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation du Cameroun aux programmes envisagés dans le cadre régional.

1.2.5 Autres instruments financiers: Des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des actions extérieures financées sur le budget général de la Communauté européenne dans le contexte du cadre financier des futures perspectives financières 2007-2013, sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité des fonds, et sur les ressources propres de la BEI.

Les activités financées par le budget général comprennent notamment des programmes financés à l'aide de l'instrument pour la coopération au développement, tels que les programmes thématiques «Investir dans les personnes», «Acteurs non-étatiques pour le développement», «Migration et politique d'asile», «Environnement et gestion durable des ressources naturelles y compris énergie» et «Sécurité alimentaire», ainsi que des activités financées grâce à d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence.

1.2.6. Suivi et évaluations: Le suivi des résultats et l'évaluation de l'effet des différentes activités (programmes, projets, secteurs) relevant des ce DSP seront entrepris conformément aux dispositions techniques et administratives jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSP.

Les résultats et l'effet de la coopération communautaire avec le Cameroun mise en œuvre à travers le PIN ou à travers d'autres activités extérieures financées sur le budget général de la Communauté européenne feront l'objet d'une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau du pays pourra être entreprise conjointement avec des États Membres de l'UE et éventuellement également avec d'autres bailleurs.

1.3 DOMAINES DE CONCENTRATION

1.3.1. GOUVERNANCE

À titre indicatif, entre 35 et 45 Mio EUR permettront d'appuyer ce domaine selon quatre axes répondant aux objectifs spécifiques suivants:

1.3.1.1 Appui à la justice

L'appui de l'UE à la justice camerounaise a pour objectif global la consolidation de l'État de droit. Il consistera à améliorer le fonctionnement des juridictions, en particulier commerciales et administratives, à renforcer les capacités du personnel judiciaire et à faciliter l'accès à la justice

L'intervention prévue pour un montant indicatif de 14 à 18 Mio EUR se fera sous forme d'approche projet sans exclusion, dès que les conditions seront remplies, une approche de type aide budgétaire.

L'amélioration du fonctionnement des juridictions, notamment commerciales et administratives, et la **modernisation du système normatif** viseront à doter la justice d'un équipement adéquat et adapté et à harmoniser les principaux codes, notamment en matière civile et commerciale.

Le renforcement des capacités du personnel judiciaire visera à rendre plus crédible la justice en appuyant l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du travail judiciaire et la stratégie de lutte contre la corruption en milieu judiciaire.

La facilitation de l'accès à la justice soutiendra les actions visant à rendre la justice accessible à toutes les couches de la population avec notamment un accent particulier sur le renforcement du cadre juridique de promotion et protection des droits de la femme.

Les engagements du gouvernement seront présentés dans la convention de financement après adoption de la stratégie sectorielle actuellement en voie de finalisation.

1.3.1.2 Appui aux réformes des finances publiques

L'objectif global sera, dans l'esprit de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, de consolider les capacités de gestion des finances publiques.

Les objectifs spécifiques des interventions seront précisés sur la base du plan national de réforme des finances publiques qui est en préparation dans le cadre d'une plateforme de dialogue consacrée aux finances publiques et, le cas échéant, de l'évaluation à mi-parcours des programmes du 9^e FED. Cependant, l'un des objectifs importants sera de renforcer le leadership du gouvernement dans la conduite du processus de réforme des finances publiques et dans la coordination d'un programme de travail intégré pour les bailleurs de fonds qui soutiennent la stratégie de réforme. Cet appui se fera par l'intermédiaire de la plateforme de dialogue sur les finances publiques.

À titre indicatif, 10 à 14 Mio EUR seront réservés à ce volet.

Moyennant confirmation de leur pertinence par des études de faisabilité, les principales actions prévues devraient contribuer à consolider les réformes engagées en matière:

- de mobilisation accrue des ressources nationales (réforme fiscale et amélioration de l'efficacité des administrations fiscales);
- de transparence dans la gestion des finances publiques, par la publication d'information fiables, transparentes et à jour sur l'exécution du budget;
- d'amélioration de l'exécution budgétaire et du suivi de l'exécution budgétaire;
- de renforcement des capacités de reddition des comptes grâce au renforcement des capacités institutionnelles et humaines des organes de contrôle externe (Chambre des comptes, Parlement, Centre des archives de l'État...) et d'audit interne (Contrôle supérieur de l'État, Inspections générales, Conseil de discipline budgétaire...);
- de programmation plus efficiente de la dépense publique avec prise en compte le genre afin de contribuer à une augmentation de la capacité du Cameroun à exécuter ses dépenses, particulièrement au niveau de l'investissement public;

- de renforcement du dispositif statistique de suivi de la mise en œuvre du DSRP et de cadrage macroéconomique.

Au départ, l'instrument principal de mise en œuvre sera l'aide projet. La contribution à un fond commun multibailleurs qui reste à créer serait une alternative intéressante.

Les mesures principales de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont:

- la mise en place d'une plateforme de dialogue sur les finances publiques en 2006 qui devra conduire, en s'inspirant de l'approche intégrée du PEFA, à un diagnostic des forces et faiblesses d'un système de gestion des finances publiques (GFP), à l'évaluation périodique de l'évolution de la performance du système de GFP (études PEFA), à la conception d'une stratégie nationale de réforme de la GFP assortie d'un plan d'action et à la coordination des appuis des bailleurs de fonds alignée sur cette stratégie nationale;
- le respect des engagements pris dans le cadre du programme économique soutenu par la FRPC du FMI;
- la mise à disposition, dès 2007, des moyens budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de la Chambre des comptes et du Centre des archives de l'État ;
- l'adoption et la mise en œuvre progressive, à travers les futures lois de finances (inscription partielle des programmes), d'un nouveau régime financier de l'État qui va institutionnaliser le processus de programmation budgétaire prenant en compte le genre, l'utilisation des CDMT et l'élaboration des budgets par objectif.

Les engagements principaux du gouvernement pour la prise en compte des thèmes transversaux portent sur la détermination de mettre en œuvre le programme national de gouvernance et sur la garantie de l'efficacité et de l'indépendance de l'ANIF (Agence nationale d'investigation financière), de la CONAC (Commission nationale anti corruption) et de la Chambre des comptes.

1.3.1.3 Appui à la gouvernance forestière et à la gestion durable des ressources naturelles

L'objectif de ce volet sera de contribuer au renforcement et à l'amélioration de la gouvernance forestière et de la gestion durable des ressources naturelles au Cameroun.

À titre indicatif, 8 à 11 Mio EUR seront réservés à ce volet.

Les principales actions prévues sont:

- un appui à la mise en œuvre du programme sectoriel «Forêts Environnement» (PSFE) en vue de garantir l'exécution du plan d'action FLEGT, adopté en mai 2003;
- dans l'hypothèse de la continuité du programme régional ECOFAC et si les fonds le permettent, une contribution financière du PIN Cameroun sera allouée pour la poursuite de ce programme.

L'instrument principal de mise en œuvre sera l'approche projet ou programme (fonds commun) sans exclusion, dès que les conditions seront remplies, une approche de type aide budgétaire.

Les mesures principales de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont:

- la mobilisation et la mise à disposition des moyens nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le cadre du PSFE;
- dans le cadre du plan d'action FLEGT, la poursuite du processus entamé qui devra conduire à la signature d'un accord de partenariat volontaire (APV).

1.3.1.4 Appui au processus électoral

L'objectif poursuivi sera d'améliorer la fiabilité et la transparence des élections au Cameroun.

Le budget prévu est compris entre 2 et 3 Mio EUR.

Les principales actions envisagées porteront sur:

- **L'informatisation des opérations électorales**
 - o mise en œuvre du schéma directeur (informatisation des listes électorales et, éventuellement, de l'état civil national);
 - o formation et renforcement des compétences techniques des utilisateurs: formation du personnel du MINATD à la gestion informatisée des listes électorales;
 - o appui logistique concernant l'équipement des services locaux en matériel informatique pour la gestion des inscriptions sur les listes électorales.
- **Le renforcement des capacités des acteurs du processus:** formation du personnel électoral et édition de guides afin de préparer les structures administratives et les structures indépendantes de contrôle à jouer efficacement leur rôle dans le processus électoral.
- Un appui aux ANE œuvrant à **la sensibilisation et l'éducation électorale** des citoyens afin d'élever l'engagement de ces derniers: un accent particulier sera placé sur les femmes, dont la participation demeure insuffisante dans le processus électoral.

Cette intervention se fera en concertation avec d'autres bailleurs et sera, dans la mesure du possible, mise en œuvre grâce à un fonds commun (cofinancement) conformément à l'accord conclu entre la CE et le PNUD le 21 avril 2006 et intitulé «EC-UNDP Operational Guidelines for the Implementation of Electoral Assistance Programs and Projects».

Le principal engagement du gouvernement doit porter sur la création d'un organe indépendant de gestion des élections et sur l'implication de la société civile dans l'ensemble du processus électoral.

Les mesures principales de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont:

- le renforcement des capacités institutionnelles des structures de gestion des élections;
- la publication d'un calendrier électoral et le démarrage à temps des processus d'organisation des consultations;
- l'augmentation des ressources budgétaires allouées au fonctionnement des bureaux de vote;
- la mise en place d'un cadre de concertation entre le MINATD, le MINJUSTICE et l'Organe de gestion des élections.

1.3.2 COMMERCE ET INTÉGRATION RÉGIONALE

L'objectif spécifique de ce secteur de concentration est de développer la croissance en améliorant la compétitivité et en facilitant les échanges commerciaux grâce au renforcement des capacités de production et d'exportation, notamment agricoles, et à l'adaptation du réseau routier.

Il est prévu 158 à 168 Mio EUR pour ce secteur de concentration, soit 66 à 70% de l'enveloppe du PIN du 10^e FED.

1.3.2.1. Compétitivité et APE

L'objectif sera de stimuler la croissance par une contribution au renforcement de la compétitivité des secteurs productifs à travers un appui au développement des capacités de production et d'exportation, à l'amélioration de la gouvernance économique et du climat des affaires et à la consolidation du marché unique régional.

Cette intervention soutiendra l'élaboration et l'application de la stratégie nationale de compétitivité et de développement des échanges et prendra appui sur les stratégies des secteurs concernés. Elle sera aussi complémentaire des actions menées au niveau régional (programme régional de renforcement des capacités de production et interventions du PIR du 10^e FED).

À titre indicatif, 44 à 52 Mio EUR seront réservés à ce domaine et répartis entre (1) des interventions de soutien aux secteurs identifiés comme prioritaires et (2) des actions transversales.

Les principales actions prévues à ce stade sont:

1. Mise à niveau des entreprises et renforcement des capacités de production et d'exportation pour les secteurs prioritaires de l'économie

L'objectif serait de renforcer la compétitivité de plusieurs secteurs productifs exposés à la concurrence internationale et des secteurs à haut potentiel d'exportation au niveau régional et international. Une attention particulière serait portée à l'insertion des produits stratégiques sur les marchés internationaux et régionaux. On prévoit notamment :

- 1.1.** Une éventuelle extension du soutien apporté au *programme national de mise à niveau des entreprises*. Ce programme, élaboré par la partie nationale en partenariat avec l'UE et l'ONUDI dans le cadre du 9^e FED, vise à améliorer la performance compétitive du système productif par un appui aux acteurs institutionnels chargés du pilotage stratégique et de l'exécution du programme, à renforcer les capacités des prestataires de services aux entreprises et à créer des mécanismes permettant de faciliter le financement des plans de mise à niveau des entreprises des secteurs prioritaires. Dans ce cadre, l'appui communautaire pourrait se focaliser sur le renforcement des capacités en matière de gestion administrative et financière, de marketing, de comptabilité, d'analyse juridique, de préparation de plans d'affaires et de financement. D'autres interventions pourraient être envisagées, comme renforcer les capacités institutionnelles de mise à niveau et les structures intermédiaires d'appui au secteur privé (guichet unique de formalités pour les entreprises, Agence nationale de l'investissement, bourse de sous-traitance, chambre de commerce, etc.).
- 1.2.** Une intervention spécifique en faveur du *développement de la production agricole* en accord avec les orientations stratégiques de la plateforme agriculture-élevage développée par le MINADER et le MINEPIA. Une attention particulière sera accordée aux produits agricoles ayant un potentiel d'exportation, notamment dans le cadre de la sous-région. Dans ce contexte, le soutien du 10^e FED visera, par exemple, la relance des filières cacao et café, le développement des productions horticoles et des exploitations cotonnières, la production vivrière et pastorale, ainsi que le renforcement des capacités de la chaîne locale de transformation des matières premières dérivées. Il y est également prévu un soutien au développement des circuits de commercialisation (magasins, marchés, centres de distribution, installations de conditionnement...) ainsi que d'éventuelles actions ciblées de densification et de réhabilitation des réseaux de pistes rurales en vue de désenclaver des zones à fort potentiel productif agricole.
- 1.3.** Un *appui aux PME* pouvant prendre la forme d'un soutien aux organismes intermédiaires d'appui aux PME, à la formation professionnelle et à des interventions en faveur du renforcement des systèmes de crédit productif aux PME sera évalué et

donnera lieu à des actions ciblées telles que le renforcement des capacités des intermédiaires financiers (sur le plan de l'analyse des risques, notamment) ou la mise en place de fonds de garantie pour les prêts aux PME, etc.

2. Actions transversales

2.1. Appui à l'amélioration de la compétitivité par la promotion de la normalisation et de la qualité (aspects «OTC» et «SPS») pour accroître la productivité dans une perspective de cohérence avec le développement du système qualité régional. Les interventions pourront notamment couvrir la mise en place d'infrastructures visant à garantir la conformité des normes SPS et OTC (laboratoires, transports...) et l'appui à l'accréditation des laboratoires, l'amélioration des opérations de conditionnement, de traçabilité des produits et de stockage (magasins pour les produits phytosanitaires), le développement de la législation nationale et des règlements techniques adéquats en cohérence avec la réglementation régionale et les bonnes pratiques internationales, le renforcement des institutions du système qualité, la promotion de la démarche "qualité" à tous les niveaux (gouvernement, entreprises ou groupements de producteurs, consommateurs, laboratoires, etc.), l'appui au processus de certification d'entreprises par rapport aux normes ISO et aux exigences des normes de qualité des produits (par exemple la réglementation de l'UE relative à l'alimentation humaine et animale ou le label «Eurepgap») et le renforcement des capacités d'inspection et de contrôle.

2.2 Appui à la création du marché régional de l'Afrique centrale et à la mise en œuvre des réformes régionales

- **Soutien douanier pour l'informatisation et l'interconnexion:** extensions fonctionnelles à SYDONIA et amélioration des procédures du commerce extérieur dans leurs composantes physiques (grille plombée, intermodalité, cautionnement) et réglementaire (règles d'origine, valeur en douane, libre pratique)
- **Amélioration du fonctionnement des autres administrations qui participent au traitement du commerce** (guichet unique du commerce extérieur, port autonome de Douala, etc.), éventuellement par des appuis logistiques à une plateforme d'exportation intégrée pouvant également avoir une vocation sous régionale
- **Soutien à l'harmonisation de la législation des échanges commerciaux (douanes, transport, banques, etc.)**

2.3. Amélioration de l'environnement des affaires: modernisation de la réglementation des affaires en vue de renforcer la transparence et la prévisibilité du cadre réglementaire, notamment grâce à une meilleure application des actes uniformes de l'OHADA et au développement des législations relatives à l'investissement, à la concurrence, à la propriété intellectuelle, etc. Cette composante pourrait aussi poursuivre le renforcement du dialogue entre les autorités publiques et les opérateurs privés, d'une part, et entre les opérateurs privés camerounais et européens, d'autre part.

L'instrument principal de mise en œuvre sera l'aide projet.

Les mesures principales de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie transversale de compétitivité assortie d'un programme national de mise à niveau et d'un programme portant sur la modernisation de l'infrastructure de qualité SPS/OTC en 2008 (résultats attendus du PASAPE du 9^e FED);
- la mise en œuvre des engagements internationaux contractés dans le cadre de l'OMC et de l'APE UE/Afrique centrale à partir de 2008;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique commerciale et des stratégies de développement industriel et de développement agricole en 2007;
- la mise à disposition de fonds de contrepartie nationaux pour le cofinancement des programmes nationaux «mise à niveau» et «modernisation de l'infrastructure de qualité SPS/OTC» au démarrage de ceux-ci;
- la consultation préalable, effective et régulière des représentants de la communauté des affaires sur les chantiers évoqués ci-dessus, y compris les aspects réglementaires et fiscaux.

1.3.2.2. Interconnectivité/Infrastructures

L'objectif spécifique du développement des infrastructures routières est d'appuyer les secteurs productifs et sociaux. Ces infrastructures ont été un secteur de concentration des 7^e, 8^e et 9^e FED au Cameroun, tant dans le cadre du PIN que du PIR.

L'intervention au titre du PIN du 10^e FED s'inscrit dans la politique sectorielle actuelle qui s'articule autour de la stratégie sectorielle du MINTP (dont les principaux outils sont le CDMT et le PDR) et du protocole d'accord (qui, en l'absence d'un PST, est le cadre de référence des réformes sectorielles). Ces éléments sont la base pour la constitution de la partie routière du nouveau du PST II qui est envisagé pour fin 2008, date à laquelle il restera le seul cadre de la politique sectorielle des transports.

L'intervention du PIN du 10^e FED s'inscrit également dans la continuité des travaux conduits depuis de nombreuses années, tant au niveau de l'entretien que de l'aménagement du réseau, en complémentarité avec les autres interventions (financées notamment par la France, l'Allemagne, la BM et la BAD).

À titre indicatif, entre 110 et 120 Mio EUR seront réservés à ce volet.

Les interventions pourraient concerner:

- Le financement de travaux de renforcement/réhabilitation sur des axes du réseau prioritaire bitumé, éventuellement complétés par des opérations d'entretien lourd ou périodique en priorité sur les axes d'intégration régionale.
- Un complément financier pour le maintien de l'assistance technique et/ou la prolongation des actions engagées dans le cadre de l'appui institutionnel au MINTP du programme relevant du 9^e FED.
- Le cofinancement, avec la BM et la BAD, des travaux de construction de la route Ngaoundéré–Garoua Boulāï, dernier tronçon du corridor routier régional de Douala à N'Djamena à ne pas être bitumé; le financement du tiers de ce tronçon se ferait sur les fonds du PIN, avec une contribution éventuelle du PIR du 10^e FED.

Engagements du gouvernement :

En préalable, le Gouvernement se doit de respecter son programme de réformes et ses engagements en matière d'entretien routier et de politiques sectorielles pris dans le cadre du Memorandum of Understanding, en particulier :

- l'augmentation et la sécurisation des ressources destinées au Fonds routier avec la garantie d'affectation d'au moins 45 Mia FCFA en 2007 et 50 Mia FCFA en 2008; et le reversement effectif des recettes issues du péage.

- la poursuite des réformes institutionnelles de fond avec la création d'une Agence Routière et la transformation du FR en Fonds de 2^{ème} génération.
- la poursuite de la politique de protection du patrimoine routier par une stricte application de la loi en matière de sanctions pour les poids lourds en surcharge.

1.4 INTERVENTIONS HORS CONCENTRATION

Un maximum de 15% de l'enveloppe sera réservé pour des interventions hors des domaines de concentration (de l'ordre de 35,85 millions euros). Ces fonds pourront être consacrés à (1) un appui au développement rural en vue de réduire la pauvreté rurale, (2) un soutien aux acteurs non étatiques dans la continuité des actions entreprises au cours du 9^{ème} FED, (3) la Facilité de Coopération Technique et (4) le financement de la cellule d'appui à l'ON.

1.4.1 Le Développement Rural et l'Appui la Décentralisation.

Parallèlement à l'amélioration des capacités de productions agricoles et afin de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie en milieu rural, des actions seront menées pour développer les infrastructures socio-économiques (écoles et centres de santé, densification et réhabilitation des réseaux de pistes de collecte, construction et/ou aménagement des points d'eau potable, des magasins de stockage, des marchés ruraux, sécurité alimentaire), en particulier dans les régions de l'extrême Nord et éventuellement du Nord-Ouest et Sud-Ouest. Une attention particulière pourrait également être accordée aux régions frontalières, notamment Bakassi et le Lac Tchad, en continuité avec les interventions du 9^{ème} FED et en vue de consolider l'autorité du gouvernement et la stabilité régionale.

La mise en œuvre de ces actions s'inscrira dans le processus de décentralisation en cours et procédera d'une démarche participative au niveau local. Dans ce but, les capacités des populations et communes rurales seront renforcées. En principe, lorsqu'ils existent et que les procédures du FED le permettent, les instruments de financement multibailleurs existants (par ex. PNDP) seront utilisés.

A titre indicatif, de 24 à 27 millions d'euros seront consacrés à cette intervention.

1.4.2 L'Appui aux Acteurs Non Etatiques

En continuité du projet initié au cours du 9^{ème} FED, il s'agira de poursuivre l'appui au développement institutionnel de la Société Civile en tant que telle et en relation avec les Acteurs Non Etatiques (A.N.E.), en vue de renforcer la structuration des Organisations de la Société Civile et de stimuler les initiatives des A.N.E. pour leur permettre d'être impliqués de façon efficace et complémentaire dans le processus de développement et la lutte contre la pauvreté.

Un montant indicatif de 3 à 4 millions sera réservé pour cette intervention.

Le programme visera:

- les organisations de la société civile, quel que soit leur niveau de structuration, travaillant dans les axes sectoriels ayant un lien avec l'objectif de réduction de la pauvreté,
- les organisations à but non lucratif du secteur privé notamment les regroupements des petites et moyennes entreprises,
- les partenaires économiques et sociaux regroupés au sein des syndicats professionnels, ordres professionnels et chambres consulaires.

L'engagement du gouvernement portera sur la participation effective de la société civile à la préparation, mise en œuvre et suivi des différentes stratégies sectorielles.

1.4.3 L'Appui à l'ON

Suite à la réorganisation de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (ON) du FED, et tenant compte des acquis des actions entreprises au cours du 9^{ème} FED, il s'agira d'adapter le développement des capacités administratives, financières, techniques et politiques du dispositif d'appui à l'ON, en intégrant une dimension institutionnelle en vue de renforcer la contribution et la viabilité de l'aide en général et communautaire en particulier à la réduction durable de la pauvreté.

Cette intervention tiendra compte des conclusions et recommandations de l'évaluation de l'action menée au cours du 9^{ème} FED.

Les engagements de gouvernement concernent l'intégration progressive des éléments de la cellule d'appui à l'ON dans les dispositifs qui seront développés pour la coordination et le suivi des aides dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

1.4.4 La Facilité de Coopération Technique

Elle sera consacrée à la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du 10^{ème} FED notamment à travers le financement d'études et d'assistance technique.

1.5 APPUI BUDGETAIRE

Malgré de récents progrès dans la gestion des finances publiques, ainsi que dans la préparation des différentes stratégies sectorielles et des cadres de dépenses à moyen terme, et fort de l'expérience du 9^{ème} FED dont la mise en œuvre a connu un important retard suite à la révision de la stratégie après abandon de l'appui budgétaire, il n'est pas envisagé à ce stade de réserver dans la programmation du 10^{ème} FED une enveloppe spécifique pour un appui budgétaire qu'il soit général ou sectoriel. Cependant, conformément au principe d'interprétation dynamique des conditions d'éligibilité relatives aux finances publiques (telles qu'établies par l'article 61 (2) de l'accord de Cotonou), s'il est estimé que la mise en œuvre du DSRP est satisfaisante, que le cadre macro-économique est satisfaisant et que les réformes lancées dans le domaine des finances publiques et dans la gouvernance en général permettent d'utiliser l'instrument de l'appui budgétaire, il sera possible de réorienter la programmation vers les appuis budgétaires sectoriels, voire général. L'évaluation de l'éligibilité à l'appui budgétaire (général ou sectoriel) devra reposer à la fois sur l'évaluation (i) de la stabilité macroéconomique ainsi que (ii) de l'évolution de la performance du système de Gestion des Finances Publiques et (iii) du processus de mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'économie dans sa globalité ou d'un secteur en particulier.

Pour la réallocation des fonds dans le cas d'un appui budgétaire général une telle décision peut être prise sous forme d'accord spécifique (en forme d'addendum au DSP) entre l'Ordonnateur Principal et l'Ordonnateur National dans le cadre de la revue à mi-parcours ou de la revue en fin de parcours.

Pour la réallocation des fonds dans le cas des appuis budgétaires sectoriels une telle décision peut être prise sous forme d'accord spécifique entre l'Ordonnateur Principal et l'Ordonnateur National dans le cadre des revues annuelles, Mi et Fin Parcours.

Dans hypothèse où des progrès effectifs auront lieu dans ces différents domaines, on peut d'ores et déjà anticiper que environ 10 M€ des 12 M€ (10 à 14 M €) alloués à l'Appui aux Réformes des Finances Publiques et environ 6 M€ des 9,5 M€ (8 à 11 M€) alloués à l'Appui

au renforcement de la Gouvernance forestière et de la gestion durable des ressources naturelles pourront être acheminés par le biais d'un appui budgétaire sectoriel ciblé.

1.6 Cadre d'intervention & indicateurs de performance

1.6.1 1^{er} domaine de concentration - GOUVERNANCE

	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
FINANCES PUBLIQUES				
Objectifs nationaux à long terme	<p><u>améliorer l'environnement institutionnel:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - finaliser, adopter et mettre en œuvre la loi portant régime financier de l'état - mettre en œuvre la réforme des structures de contrôle et d'audit interne. - Réformer le Règlement Général de la Comptabilité Publique ; - mettre en place une Loi de Règlement, <p><u>renforcer la programmation des dépenses publiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - généraliser les CDMT assis sur les stratégies sectorielles comme base de préparation du budget afin de renforcer le lien entre le DSRP et le budget de l'Etat. - étendre à tous les ministères la et les coûts estimés en tenant compte du cadrage macroéconomique, - Renforcer les capacités des services dépensiers dans la programmation, le suivi et l'exécution des opérations, l'effectivité et la qualité des dépenses publiques <p><u>améliorer l'exécution et le suivi budgétaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Simplification des procédures d'exécution du budget et rationalisation des contrôles budgétaires - Assurer la production des balances exhaustives et fiables des comptes du Trésor - Systématiser les audits des dépenses publiques - Poursuivre l'élaboration des budgets par objectifs - politique prudente d'endettement - Mettre en œuvre la réforme des marchés publics <ul style="list-style-type: none"> - élaborer et mettre en œuvre la réforme fiscale - renforcer le système de gestion de la dette, - renforcer les capacités des comités locaux de suivi exécution du budget ; - renforcer le système de tracking du budget 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure du document budgétaire révisé, modalités de programmation budgétaire clairement explicitées, • Lois des finances accompagnées d'un budget par objectifs prenant en compte le genre; • Systèmes informatisés de la dépense finalisés et mis en cohérence ; • Loi sur la programmation des investissements adoptée ; • Fichier solde toiletté ; • Commission des finances de l'AN apte à examiner le projet de loi de règlement et de loi de finances; • Centre des Archives de l'Etat fonctionnel ; • Chambre des comptes et systèmes d'audit et de contrôle interne opérationnel et performant; • Niveau de décentralisation de la gestion budgétaire ; • Indicateur de corruption des organismes internationaux de notation • Programme de renforcement de capacités institutionnelles élaboré et mis en œuvre ; • Cadres de dépenses à moyen terme élaborés et régulièrement actualisés; • Budgets annuels élaborés et exécutés sur la base des cadres de dépenses à moyen terme. • Code des marchés publics adopté et mis en œuvre; • Observateurs indépendants recrutés et présents aux travaux des commissions des marchés 	<p>MINEFI, MINPLAPDAT, Chambres des Comptes, CSE, Organisation de la société civile, AN , Agences de notation internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi sur la programmation adoptée ; ▪ Régime financier de l'Etat révisé ▪ mise en place d'une plateforme de dialogue de finances publiques en 2006 : diagnostic des forces et faiblesses d'un système de GFP ,évaluation périodique de l'évolution de la performance du système de GF, conception d'une stratégie nationale de réforme de la GFP assortie d'un plan d'action, et coordination des appuis des bailleurs de fonds alignée sur cette stratégie nationale; ▪ respect des engagements pris dans le cadre du programme économique soutenu par la FRPC du FMI; ▪ mise à disposition dès 2007 des moyens nécessaires au bon fonctionnement de la Chambre des Comptes et du Centre des Archives de l'Etat ;

	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs de l'intervention	<ol style="list-style-type: none"> 1. renforcement des capacités de la chambre des comptes, du centre des archives, des organismes de contrôle et d'audit de la dépense publique ; 2. renforcement des capacités de programmation budgétaire des services dépensiers ; 3. renforcement des capacités d'exécution de la dépense publique ; 4. renforcement des capacités des administrations fiscales; 5. amélioration du cadrage budgétaire ; 6. amélioration du dispositif statistique de mise en œuvre et de suivi/évaluation des stratégies de développement. 7. renforcement des capacités de programmation budgétaire des services dépensiers ; 8. renforcement des capacités d'exécution de la dépense publique ; 	<ul style="list-style-type: none"> • cadrage financier de la programmation des dépenses disponible et performant ; • cadre méthodologique et outils de gestion de la programmation modernisés ; • exhaustivité du budget d'investissement; • disponibilité des manuels de procédures budgétaires • indicateurs d'activités de l'ARMP, de la Chambre des comptes, de la Commission des finances de l'AN et des structures de contrôle et d'audit interne; • performances dans la collecte fiscale - dispositif statistique de suivi du DSRP 		
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • la programmation, l'exécution, le suivi et le contrôle de la dépense publique sont améliorés ; • la collecte fiscale est améliorée 			

JUSTICE

Objectifs nationaux à long terme	Consolidation de l'Etat de droit			
Objectifs de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de la justice rendue • Améliorer la sécurité juridique et la gestion rationnelle, efficiente et transparente des affaires juridiques. • Assurer la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques par l'exercice effectif de voies de recours juridique et un accès facilité à la justice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités du personnel judiciaire et des inspecteurs de justice renforcées, notamment pour éliminer discriminations et violences faites aux femmes ; • Disponibilité des recueils de textes et de jurisprudences, y inclus ceux relatifs à l'égalité et à l'équité de genre (CEDEF, Code de la famille) ; • Code d'éthique adopté pour chaque profession judiciaire. • Textes de loi discriminatoires à l'égard des femmes révisés • Services d'accueil et d'orientation des justiciables mis en place dans les tribunaux, notamment ceux relatifs à la prise en charge des femmes victimes de violences; • Proportion de jugements rendus pour violences faites aux femmes augmentée • Tribunaux d'instances équipés ; • Délais des procédures judiciaires réduit • Taux de satisfaction des justiciables quant au fonctionnement de la justice ; • Adoption des réformes législatives nécessaires • Programmes de formation et recyclage élaborés et mis en exécution ; • Nombre de jugements rendus par juridiction ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statistiques ▪ Rapports d'activités ▪ Décisions prises ▪ Visites de terrain ▪ Textes de lois adoptés ▪ Rapports des missions de contrôles 	<p>Mise en œuvre effective des engagements pris dans le Programme National de Gouvernance</p> <p>Respect des engagements juridiques internationaux liant le Cameroun</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Une justice accessible à tous, crédible et efficace • Un environnement des affaires amélioré à travers une plus grande sécurité juridique et une meilleure efficience judiciaire. 			

PROCESSUS ELECTORAL

<p>Objectifs nationaux à long terme</p> <p>Objectifs de l'intervention</p>	<p>Améliorer la fiabilité et la transparence des élections au Cameroun</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ informatisation des opérations électorales ▪ renforcement des capacités des acteurs du processus ▪ sensibilisation et éducation électorale des hommes et des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fichier électoral informatisé et mis à jour -Nombre/Proportion de femmes et d'hommes participant aux élections accrue -Nombre de femmes formées à la participation électorale - Nombre d'hommes formés à la participation électorale 	<p>Rapports observateurs électoraux</p>	<p>Mobilisation des ressources par l'état et les différents bailleurs impliqués</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Elections démocratiques et transparentes</p>			

GOUVERNANCE FORESTIERE

Objectifs nationaux à long terme	Conservation, gestion et exploitation durable des ressources naturelles renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - procédures de contrôle actualisées, personnel de contrôle formé - définition claire de la légalité - existence d'un système de traçabilité et de contrôle des bois 		
Objectifs de l'intervention	Contribuer au renforcement et à l'amélioration de la gouvernance forestière et à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestier d'Afrique Centrale	<ul style="list-style-type: none"> - existence d'un système de délivrance de l'autorisation d'exportation attestant de la conformité réglementaire - SIGIF rénové, performant et fonctionnel - nombre des infractions forestières, fauniques et des contentieux 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'audit périodique du mécanisme FLEGT - Rapport de suivi-évaluation du PSFE - Rapport des Brigades Nationales et Provinciales de contrôle - PTA et Rapports MINFOF et MINEF - Rapports observateurs indépendants 	<ul style="list-style-type: none"> - respect des engagements pris au niveau national et international (convention, PFBC, COMIFAZC, PSFE,...) Mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de contrôle forestier et faunique renforcée et appliquée efficacement - APV FLEGT signé et mis en œuvre - Forte réduction de l'exploitation illégale des ressources naturelles renouvelables en général et des forêts en particulier - Ecosystèmes et Aires protégées (notamment celle du Dja) conservés et gérés rationnellement et durablement 			<ul style="list-style-type: none"> - maintien de l'engagement de l'Etat en faveur de la gestion durable des ressources naturelles et de l'amélioration de la gouvernance du secteur

1.6.2

2è domaine de concentration – COMMERCE ET INTEGRATION REGIONALE

COMPETITIVITE et APE				
	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs nationaux à long terme	<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie; - la dynamisation du secteur privé; - l'accélération de l'intégration régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> - la part du commerce avec l'Afrique centrale dans le total du commerce extérieur du Cameroun s'est élevée pendant la période de référence; - les exportations du pays ont progressé en valeur et en variété pendant la période de référence ; - l'environnement des affaires s'est amélioré pendant la période de référence ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Institut Nationale de statistique (Statistiques du commerce extérieur) - Direction des Affaires économiques (balance des capitaux) ; - BEAC ; - MINEFI ; - MINEE - MINEFOP. 	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration et mise en œuvre d'une stratégie transversale de compétitivité et de développement des échanges; - mise en œuvre des engagements internationaux contractés dans le cadre de l'OMC et l'APE UE/Afrique centrale à partir de 2008; - élaboration et mise en œuvre d'une politique commerciale et des stratégies de développement industriel et de développement agricole en 2007; - mise à disposition de fonds de contrepartie nationaux pour le cofinancement des programmes nationaux "mise à niveau" et "modernisation de l'infrastructure de qualité SPS/OTC" au démarrage des deux programmes; - consultation préalable, effective et régulière des représentants de la communauté des affaires sur les aspects réglementaires et fiscaux des chantiers évoqués ci-dessus. <p>Les données statistiques sur le commerce extérieur et l'activité bancaire sont disponibles</p>

COMPETITIVITE et APE

	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs de l'intervention	<p>3. Amélioration de la compétitivité et renforcement des capacités d'exportations</p> <p>4. renforcement des infrastructures de transport, en particulier les corridors régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ le niveau des Investissements Directs Etrangers a augmenté sur la période étudiée ; ○ km de routes régionales bitumées ○ la compétitivité du pays s'est améliorée pendant la période de référence ; ○ nombre de normes mises en œuvre, certification des entreprises et nombre de laboratoires accrédités (en matière de norme et qualité); ○ le délai des opérations de dédouanement est réduit; 	<ul style="list-style-type: none"> - INS - MINIMIDT - MINPT - MINEPIA - MINCOMMERCE. - MINEFI (DAE) ; - Organismes de protection des droits d'auteurs ; - Secrétariat exécutif de la CEMAC ; - Rapports FMI - Rapports de la Banque Mondiale « doing business » et « climat de l'investissement » - Rapport du world economic Forum sur la compétitivité des pays 	Disponibilité des statistiques du commerce extérieur, de la balance des paiements, ...
Résultats attendus	<p>1. capacités productives des entreprises mise à niveau</p> <p>2. amélioration de la balance commerciale ;</p> <p>3. augmentation du niveau d'investissements privés ;</p> <p>4. hausse de l'emploi des hommes et des femmes et réduction de la pauvreté ;</p> <p>5. hausse du trafic régional ;</p> <p>6. croissance soutenue et stable du PIB.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de production des groupes associatifs féminins - Nombre de femmes ayant accès au crédit accru - Niveau d'exportation de produits d'entreprises/exploitations féminines - Taux de chômage féminin réduit - Taux de chômage masculin réduit - Niveau de sous emploi masculin réduit - Niveau de sous emploi féminin réduit 		

INTERCONNECTIVITE / INFRASTRUCTURES				
	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs nationaux à long terme	Réduction de la pauvreté, par un secteur routier performant, qui contribue à la croissance économique du pays, favorisant le désenclavement humain, ainsi qu'à la cohésion et à la stabilité du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs macro-économiques du FMI et de la Banque Mondiale - Statistiques du MINTr et du MINTP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du FMI. - Statistiques nationales. - Rapports sur l'évolution du trafic. 	
Objectifs de l'intervention	<p>La préservation, l'amélioration et l'accroissement du réseau routier qui favorisera les échanges commerciaux et réduira les coûts de transport</p> <p>Assurer le désenclavement humain</p>	Durant les années 2008 à 2013 l'état du réseau routier ne se détériore pas et le pourcentage du réseau en état "bon" augmente	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaires routiers; banques de données routières. 	<p>Le Gouvernement respecte son programme de réforme et ses engagements en matière d'entretien routier et de politiques sectorielle pris dans le cadre du <i>Memorandum of Understanding</i>, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'application des sanctions prévues par la loi pour les poids lourds en surcharge - l'augmentation et la sécurisation des ressources destinées au Fonds routier avec la garantie d'affectation d'au moins 45 Mia FCFA en 2007 et 50 Mia FCFA en 2008; et le reversement effectif des recettes issus du péage. - la poursuite des réformes institutionnelles de fond avec la création d'une Agence Routière et la transformation du FR en Fonds de 2^{ème} génération.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des capacités des institutions publiques du secteur. - Amélioration de la qualité du réseau existant (<i>Amélioration de la qualité des travaux ; Amélioration des performances BET et PME;</i>) - Extension du réseau de routes bitumées. - Amélioration significative de la sécurité routière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre réformes présentées dans le MoU - Augmentation du linéaire de routes renforcées ou réhabilitées. - Augmentation du volume de travaux d'entretien routier et augmentation du taux de travaux réalisés en respect des règles contractuelles. - Augmentation du linéaire de nouvelles routes bitumées. - Nombre des accidents diminue 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau des indicateurs du MoU - Rapports du : MINTP. d'audits du Fonds Routier d'audits de la MAIER. - Banque de données des entreprises de la division DNEP du MINTP. - MINTP ; suivi du PDR et des statistiques de la cellule de programmation. - Rapports statistique du MINT. 	

1.7 Calendrier des engagements et décaissements indicatifs

1.7.1 Calendrier indicatif des engagements globaux

	Montant indicatif	2008		2009		2010	
		1	2	1	2	1	2
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – « GOUVERNANCE »	35 - 45 M €						
Projet 1 : Appui à la Justice	14 - 18 M €		16				
Projet 2 : Appui aux Finances Publiques	10 - 14 M €				12		
Projet 3 : Appui au renforcement de la Gouvernance forestière et de la gestion durable des ressources naturelles	8 - 11 M €				9,5		
Projet 4 : Appui au processus électoral	2 - 3 M €				2,5		
2^e DOMAINE DE CONCENTRATION – « COMMERCE ET INTEGRATION REGIONALE »	158 - 168 M €						
Projet 1 : Infrastructures	110 - 120 M €		118				
Projet 2 : APE et Amélioration de la compétitivité et des Capacités de production et d'exportation agricoles	44 - 52 M €				45		
DOMAINE HORS CONCENTRATION	Max 35,85 M €						
Développement rural	24 - 27 M €		20		5,5		
Appui institutionnel pour les acteurs non étatiques	3 - 4 M €						3,5
Facilité de coopération technique	3 - 4 M €						3,5
Appui aux Services de l'ON	3 - 4 M €						3,5
Total des engagements :	M€		154		74,5		10,5
Total des engagements cumulatifs:	M€		154		228,5		239

1.7.2

Calendrier indicatif des déboursements

	Montant indicatif	2008		2009		2010	
		1	2	1	2	1	2
1^è DOMAINE DE CONCENTRATION – « GOUVERNANCE »	35 - 45 M €						
Projet 1 : Appui à la Justice	14 - 18 M €			2	2	3	3
Projet 2 : Appui aux Finances Publiques	10 - 14 M €					2	2
Projet 3 : Appui au renforcement de la Gouvernance forestière et de la gestion durable des ressources naturelles	8 - 11 M €					2	2
Projet 4 : Appui au processus électoral	2 - 3 M €				0,5	0,5	0,5
2^è DOMAINE DE CONCENTRATION – « COMMERCE ET INTEGRATION REGIONALE »	158 - 168 M €						
Projet 1 : Infrastructures	110 - 120 M €			20	15	15	15
Projet 2 : APE et Amélioration de la compétitivité et des Capacités de production et d'exportation Agricoles	44 - 52 M €					6	5
DOMAINE HORS CONCENTRATION	Max 35.85 M €						
Développement rural	24 - 27 M €			3	3	4	4
Appui institutionnel pour les acteurs non étatiques	3 - 4 M €						1
Facilité de coopération technique	3 - 4 M €						1
Appui aux Services de l'ON	3 - 4 M €						0.5
Total des engagements :	M€			25	20,5	32,5	34,0
Total des engagements cumulatifs:	M€			25	45,5	78,0	112,0

1.8 Chronogramme d'activités

DOMAINES	Montants indicatifs	2007				2008				2009				2010				2011				
		t1	t2	t3	t4	t1	t2	t3	t4	t1	t2	t3	t4	t1	t2	t3	t4	t1	t2	t3	t4	
<u>1^{er} domaine de concentration :</u>																						
« GOUVERNANCE »	35-45 M€																					
Projet 1 : Appui à la Justice	14-18 M €			EF				PF	DF	P												
Projet 2 : Appui aux Finances Publiques	10-14 M €									EF		PF	DF	P								
Projet 3 : Gouvernance forestière	8-11 M €									EF		PF	DF	P								
Projet 4 : Appui au processus électoral	2-3 M €											PF	DF	P								
<u>2^{ème} domaine de concentration :</u>																						
« COMMERCE ET INTEGRATION REGIONALE »	158-168 M€																					
Projet 1 : Infrastructures	110-120 M €			EF	EF			PF	DF	P												
Projet 2 : APE et Amélioration de la compétitivité et des Capacités de production et d'exportation notamment agricoles	44-52 M €				EF	EF	EF	EF	EF	DF	PF	DF	P									
<u>Domaines Hors concentration :</u>	Max 35.85 M €																					
Développement rural	24-27 M €				EF			PF	DF		PF	DF		P	PF	DF	P					
Appui institutionnel pour les acteurs non étatiques	3-4 M €											EF			PF	DF	P					
Facilité de coopération technique	3-4 M €														PF	DF	P					
Appui aux Services de l'ON	3-4 M €											EF			PF	DF	P					
EF: Étude de faisabilité PF: Proposition de financement DF: Décision financière P: Mise en œuvre du programme/projet																						

LISTE DES ACRONYMES

ADPIC	Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
AES SONEL	Société nationale d'électricité
AFD	Agence Française de Développement
AFLEG	African Forest Law Enforcement and Governance
AGOA	African Growth Opportunity Act
ANE	Acteurs Non Etatiques
APER	Accords de Partenariat Economique Régionaux
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ARV	Antirétroviraux
AT	Assistance Technique
ATF	Assistance Technique et Financière
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats d'Afrique Centrale
BEI	Banque Européenne d'investissement
BGB	Bertoua Garoua Boulai
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
C2D	Contrat de Développement et de Désendettement
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
CAPP	Centres d'Approvisionnement Pharmaceutique Provinciaux
CARBAP	Centre Africain de Recherche sur Bananiers et Plantains
CCS	Comité Consultatif de Suivi
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CE	Commission européenne
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEF	Cellule Environnement et Forêts
CEFDAC	Conférence Ministérielle sur les Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CENAME	Centrale Nationale d'Achat des Médicaments Essentiels
CF	Convention de Financement
CJI	Cour Internationale de Justice
CMCN	Commission Mixte Cameroun Nigéria
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CNDHL	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
CSFP	Comité Sectoriel Finances Publiques
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CTS	Comité Technique de Suivi des Programmes Economiques
CTSE	Comité Technique de Suivi et d'Evaluation
DABAC	Développement des Alternatives pour la Lutte Anti braconnage
DAE	Direction des Affaires Economiques
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
ECOFAC	Ecosystème Forestier d'Afrique Centrale
EDS	Enquête Démographie Santé
EESI	Enquête sur l'Emploi dans le Secteur Informel

EITI	Initiative de transparence des industries extractives
ENA	Ecole Nationale d'Administration
FAB	Fonds d'Appui Budgétaire
FAO	Food and Agriculture Organization
FASTRAC	Facilitation des Transports en Afrique Centrale
FED	Fond Européen de Développement
FEICOM	Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FLEX	Fluctuations in Export Earnings
FMI	Fond Monétaire International
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IDH	Indice de Développement Humain
IPPTE	Initiative « Pays Pauvres Très Endettés »
M/Mio	million
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires sociales
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINPLAPDAT	Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSANTE	Ministère de la Santé publique
MINT	Ministère des Transports
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINDUH	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
NGB	Ngaoundéré-Garoua Boulai
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et des communications
NTM	Ngaoundéré Touboro Moundou
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OI	Observateur Indépendant
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ON	Ordonnateur National
ONEL	Observatoire National des Elections
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OTC	Obstacle Technique au Commerce
PAAS	Programme d'Appui à l'Ajustement Structurel

PACDDU	Programme d'Appui aux Capacités Décentralisées de Développement Urbain
PACDET	Programme d'Amélioration des Conditions de Détention et de respect des droits de l'homme
PACE	Programme Africain de Contrôle des Epizooties
PAGT/FP	Programme pour l'Amélioration de la Gouvernance et de la Transparence dans la gestion des Finances Publiques
PAIDER	Programme d'Appui Institutionnel à la Décentralisation de l'Entretien Routier
PAIRAC	Programme Appui à l'Intégration Régionale en Afrique Centrale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Protocole d'Accord Particulier
PAPDEP	Programme pour l'Amélioration de la Programmation des Dépenses Publiques
PASAPE	Programme d'Appui et de Soutien à l'Accord de Partenariat Economique
PASS	Programme d'Appui au Secteur Santé
PDR	Plan Directeur Routier
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability (Dépenses publiques et responsabilité financière)
PEMFAR	Public Expenditure Management and. Financial Accountability Review (Examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière)
PERFED	Programme d'Entretien Routier du Fonds Européen de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PIR	Programme Indicatif Régional
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNG	Programme National de Gouvernance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POE	Plan d'Organisation des Effectifs de la fonction publique
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRCTC	Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Contrôle
PRPE	Programme de Réduction de la Pauvreté par l'Exportation
PSFE	Programme Sectoriel Forêts et Environnement
PSIC	Projet de Soutien aux Initiatives Culturelles
PST	Programme Sectoriel des Transports
RMP	Revue à Mi-Parcours
RDPC	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SNV	Agence Néerlandaise de Coopération
STABEX	Stabilisation des Recettes d'Exportation
SPS	Sanitaire PhytoSanitaire
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
STABEX	Stabilisation des Recettes d'Exportations
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TEC	Tarif Extérieur Commun
TER	transparence, Efficacité, Rigueur

TFPR	Task Force de Programmation Régionale
TIC	Technologie de l'Information et Communication
TIPAC	Transit Inter-états des Pays de l'Afrique Centrale
TP	Travaux Publics
TPE	Très Petites Entreprises
TRTA	Trade Related Technical Assistance
UCAC	Université Catholique d'Afrique Centrale
UNESCO	United Nations Education, Science and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNFPA	United Nations Population Fund (Fonds des Nations unies pour la population)
UNICEF	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
UNIFEM	United Nations Development Fund For Women (Fonds de développement des Nations unies pour la femme)
UPC	Union des Populations du Cameroun
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

CAMEROUN

DOCUMENT STRATEGIE PAYS

ANNEXES

ANNEXE 1 : INDICATEURS CLES DU CAMEROUN

ANNEXE 2 : MATRICE DES DONATEURS

ANNEXE 3 : RESUME EXECUTIF DU PROFIL ENVIRONNEMENTAL

ANNEXE 4 : PROFIL DES MIGRATIONS DU PAYS

ANNEXE 5 : PROCESSUS D'ELABORATION DU DSP

**ANNEXE 6 : SITUATION DU CAMEROUN AU REGARD DES PRINCIPALES
CONVENTIONS INTERNATIONALES**

ANNEXE 7 : ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE

ANNEXE 8 : LISTE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

**ANNEXE 9: EVALUATION OF THE COMMISSION'S SUPPORT TO CAMEROON
COUNTRY LEVEL EVALUATION, ECORYS, JUNE 2006**

ANNEXE 1 : Indicateurs clés du Cameroun

						Projections	
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	7061	7583	7917	8334	8901	9687	10254
PIB Pétrolier	514	535	486	541	714	948	988
PIB non Pétrolier	6548	7048	7431	7792,5	8187	8739	9266
PIB à prix constant	6911	7188	7478	7755	7912	8188	8517
PIB Pétrolier	674	644	612	554,7	501	545	564
PIB non Pétrolier	6237	6544	6866	7200	7411	7644	7953
Croissance et pauvreté							
Taux de pauvreté (% population)	40,0					39,1	
Croissance annuelle (en %)							
Population	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
PIB/tête	1,7	1,2	1,2	0,9	-0,8	0,7	1,2
Consommation par tête	0,8	1,5	3,2	0,4	0,2	-2,7	0,6
PIB à prix constant	4,5	4,0	4,0	3,7	2,0	3,5	4,0
PIB Pétrolier	-4,0	-4,4	-5,0	-9,3	-9,7	8,8	3,6
PIB non Pétrolier	5,5	4,9	4,9	4,9	2,9	3,1	4,0
Prix							
Déflateur du PIB	2,3	3,4	0,4	1,6	4,8	5,3	1,8
Déflateur du PIB pétrolier	-23,8	9,0	-4,3	22,8	46,2	21,9	0,6
Déflateur du PIB non pétrolier	5,0	2,6	0,5	0,0	2,1	3,5	1,9
Déflateur de la consommation	4,5	3,1	0,2	1,1	2,0	5,5	2,3
Prix à la consommation	2,8	2,8	0,6	0,3	2,0	4,6	2,0
Prix des exportations	0,7	-0,6	6,1	-7,4	9,3	16,9	9,0
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	-10,2	-2,7	-0,6	21,7	33,8	31,5	1,6
Prix des importations	10,6	3,7	-3,1	-6,6	6,0	1,9	0,1
Termes de l'échange	-9,9	-4,3	9,3	-0,8	3,3	15,0	8,9
Répartition sectorielle							
Secteur Primaire	3,73	3,7	3,5	4,4	2,7	3,4	3,9
Secteur Secondaire	1,0	0,8	0,5	-0,2	-1,8	3,2	3,5
<i>dont pétrole</i>	-4,0	-4,4	-5,0	-9,3	-9,7	8,8	3,6
Secteur Tertiaire	8,5	7,3	7,4	6,6	3,0	3,7	4,4
Les composantes de la demande							
Consommation	3,8	4,2	5,7	3,3	2,7	0,1	3,3
<i>Privée</i>	3,6	4,3	6,0	3,2	3,0	0,1	3,4
<i>Publique</i>	5,5	3,5	3,4	7,4	4,3	0,6	2,7
FBCF	25,3	4,0	-5,9	11,1	1,9	20,1	7,9
<i>Privée</i>	28,7	2,9	-7,1	5,0	5,7	9,5	11,2
<i>Publique</i>	3,0	12,8	3,1	5,7	6,5	78,5	-3,2
Exportations B&S	0,0	-1,8	-0,1	9,0	1,4	2,7	4,3
<i>pétrole brut</i>	-4,0	-4,4	-5,0	-9,4	-9,7	8,8	3,6
<i>hors pétrole</i>	0,5	-2,0	0,8	8,3	-1,4	1,1	3,5
Importations B&S	11,5	11,1	10,3	2,7	3,4	3,9	5,6

En pourcentage du PIB							
PIB	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Répartition sectorielle							
Secteur Primaire	20,4	20,4	20,1	19,0	18,7	19,3	19,3
Secteur Secondaire	30,1	29,6	28,4	28,4	27,5	29,9	29,6
<i>dont pétrole</i>	7,3	7,1	6,1	6,5	8,0	9,8	9,6
Secteur Tertiaire	41,7	42,4	44,1	45,5	46,3	43,3	43,7
Impôts et taxes moins subventions	7,8	7,6	7,4	7,1	7,4	7,4	7,4
Les composantes de la demande							
Consommation	81,0	81,0	82,2	81,5	80,4	77,6	77,5
Privée	70,7	70,8	72,2	71,4	70,6	68,3	68,2
Publique	10,2	10,2	10,0	10,2	9,8	9,3	9,3
FBCF	20,3	19,8	18,1	18,3	19,2	21,2	21,0
Privée	18,1	17,5	15,8	15,7	16,5	16,3	16,4
Publique	2,2	2,3	2,3	2,6	2,7	4,9	4,6
Exportations B&S	21,9	19,9	20,2	19,4	20,1	22,2	22,5
Importations B&S	23,2	20,7	19,9	19,8	20,1	21,0	21,0
Gouvernement							
Recettes hors Dons	17,7	17,9	16,8	15,7	17,4	18,0	18,5
<i>pétrolières</i>	4,8	4,9	4,2	4,1	4,9	5,7	5,7
<i>non pétrolières</i>	12,9	13,0	12,6	11,7	12,5	12,3	12,8
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>					13,5	13,6	14,1
Dépenses	16,9	16,0	15,5	13,9	14,4	16,6	16,6
<i>Courantes</i>	13,6	13,3	13,3	11,7	11,9	12,0	12,3
<i>en capital</i>	3,3	2,5	2,1	2,2	2,3	4,6	4,2
Solde global, base ordonnancements	1,3	2,2	1,8	1,9	4,1	2,6	2,9
Solde global, base caisse	-0,6	-2,9	1,4	-0,1	3,3	1,3	2,4
Financement							
	0,6	2,9	-1,4	0,1	-3,3	-1,3	-2,4
Extérieur net	1,8	5,3	0,3	1,0	-0,4	1,2	0,9
Intérieur net	-1,1	-2,1	-1,7	-0,9	-2,8	-1,8	-2,0
Besoin résiduel	0,0	-0,4	0,0	0,0	-0,1	-0,7	-1,3
Secteur extérieur							
Balance commerciale	0,3%	-0,3%	0,9%	2,0%	2,7%	3,2%	1,8%
Solde compte courant: Transfert publics inclus	-5,3%	-6,6%	-4,2%	-2,7%	-1,4%	0,3%	-0,3%
Solde compte courant: Transfert publics exclus	-6,8%	-7,9%	-4,6%	-2,7%	-1,8%	-0,2%	-0,5%
Solde global	-2,3%	-1,9%	-3,3%	-0,8%	-0,9%	1,1%	-0,9%
Dette							
Dette extérieure							
Encours	60,0%	52,2%	49,0%	44,1%	38,4%	33,3%	29,8%
Service	4,2%	5,2%	5,6%	4,5%	3,6%	2,8%	2,0%
Intérêts	1,4%	1,9%	1,9%	1,4%	1,1%	0,8%	0,6%

Source: MINEFI/DAE

Tableau des indicateurs pour les OMD

Type	Indicateurs	1998	2001	2004	2015
Incidence	1. Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté		40.2%	40%	25.2%
	2. Prévalence du déficit pondéral chez les enfants (de moins de cinq ans)	22%		18%	8.0%
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	150.7‰		144‰	42.1‰
	4. Proportion d'enfants souffrant de malnutrition (12 – 23 mois) ;	44%			16%
Résultats	4. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire		75.2%	77.8%	100%
	6. Rapport filles-garçons dans:				
	- l'enseignement primaire		0.85	0.9	1
	- l'enseignement secondaire		0.81	0.86	1
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié	41.8%		62%	70%
	8. Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	54%		64.8%	
	9. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans			7.4%	
10. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée	30% (à moins de 15 minutes)		53%	75%	

ANNEXE 2 : MATRICE DES DONATEURS

RECAPITULATIF PAR MINISTERE					
N°	Prévisions de décaissements 2005	Décaissements effectifs au 30/06/2005	Prévisions décaissements 2006	Contrepartie nécessaire 2006	
				TVA+droits de douane	Dépenses réelles
PM	2.566.435.850	0	163.589.000	320.000.000	164.000.000
DGSN	262.000.000	142.340.000	0	0	0
MINSEP	0	0	0	1.400.000.000	0
MINT	10.074.570.000	5.312.390.000	9.559.570.000	2.875.000.000	150.000.000
MINRESI	3.109.600.000	749.000	275.000.000	70.000.000	384.000.000
MINTP	34.419.009.792	19.111.687.048	48.589.648.000	11.007.457.194	13.418.538.461
MINEFI	6.334.509.000	6.712.146.400	10.681.286.750	319.998.000	579.000.000
MINPLAPDAT	17.990.907.604	5.423.707.662	14.919.813.750	2.490.360.003	1.099.755.080
MINEP	6.006.438.149	752.091.277	6.212.214.400	160.000.000	60.000.000
MINADER	13.595.500.250	5.508.592.044	24.481.165.554	2.722.507.524	2.143.072.500
MINEE	6.679.041.000	869.600.500	1.107.136.000	460.000.000	20.000.000
MINEDUB	13.876.901.550	1.176.227.892	3.582.543.634	2.054.558.726	3.140.191.482
MINESEC	2.640.000.000	300.000.000	3.842.986.250	485.002.528	1.349.175.190
MINESUP	1.039.754.304	994.085.200	1.961.000.000	127.000.000	229.600.000
MINSANTE	17.555.048.836	11.535.467.390	20.695.375.095	2.128.693.800	2.573.895.094
MINFOF	2.808.300.499	1.553.576.877	4.507.187.400	139.780.288	150.000.000
MINEPIA	5.395.986.600	1.228.548.316	3.742.135.320	645.980.497	402.241.000
MINAS	1.699.786.000	285.931.950	647.035.000	66.637.800	37.000.000
MINPROFF	203.886.700	376.279.650	191.638.750	0	0
MINDUH	15.026.972.364	1.293.275.900	7.944.000.000	1.500.000.000	795.100.000
MINCOM	6.537.170.600	81.592.681	88.780.760	13.317.114	8.075.590
MINATD	3.311.022.088	1.591.910.088	7.110.730.000	661.166.000	149.700.000
MINIMIDT	6.680.200.000	1.009.500.000	80.700.000	0	275.000.000
MINPMEESA	259.357.000	0	984.000.000	30.000.000	70.000.000
MINDEF	213.200.000	0	0	0	183.000.000
MINJUSTICE	92.895.000	186.591.914	266.960.000	7.922.040	5.000.000
MINCULT	120.000.000	57.920.000	0	0	0
MINJEUN	371.498.450	251.085.350	100.713.600	30.107.040	31.849.767
MINCONSUPE	0	51.432.000	300.000.000	40.000.000	0
MINREX	0	0	656.000.000	0	0
AUTRES(ONG)	460.467.100				
TOTAL	179.330.458.736	65.806.729.139	172.691.209.263	29.755.488.554	27.418.194.164

RECAPITULATIF PAR PARTENAIRE AU DEVELOPPEMENT

Bailleur	Prévision de décaissements 2005	Décaissements effectifs au 30/06/2005	Prévision de 2006	Contrepartie nécessaire 2006		
				TVA et droits de douane	Dépenses réelles	Total
ACBF	276.068.000	0	276.068.000	8.000.000	70.650.000	78.650.000
ACDI	3.889.300.000	7.482.650.300	3.406.990.800	127.000.000	0	127.000.000
AFD	19.865.704.500	6.296.239.000	18.391.296.110	5.153.712.000	2.215.000.000	7.368.712.000
AIEA	0	0	0	0	0	0
BAD	27.486.000.000	2.467.361.945	27.495.277.335	7.425.897.608	10.797.594.404	18.223.492.012
BADEA	0	1.112.728.612	8.682.750.000	1.449.000.000	567.000.000	2.016.000.000
BDEAC	0	0	0	0	0	0
BEI	0	0	0	0	0	0
Belgique	2.978.126.000	433.971.000	4.494.984.000	1.065.000.000	713.000.000	1.778.000.000
BID	0	0	5.472.426.250	2.269.465.028	4.412.896.250	6.682.361.278
CHINE	0	0	0	1.400.000.000	0	1.400.000.000
DFID	762.156.298	310.836.754	3.002.400.000	0	0	0
F,KOWEITIEEN	0	0	4.028.000.000	423.000.000	300.000.000	723.000.000
F,SAOUDIEN	0	0	2.370.000.000	874.800.000	268.000.000	1.142.800.000
FAO	926.744.500	303.123.003	453.247.320	13.000.000	37.700.000	50.700.000
FEM	0	0	0	0	0	0
FIDA	0	2.626.812.000	8.846.000.000	425.489.000	538.000.000	963.489.000
FNUAP	48.457.200	46.886.400	48.457.200	0	207.340.000	207.340.000
GTZ	3.182.897.712	2.267.316.000	4.362.275.000	152.000.000	191.000.000	343.000.000
F,HOLLANDAIS	0	0	0	0	0	0
IDA	31.840.200.000	18.410.070.000	26.450.000.000	4.016.000.000	2.663.000.000	6.679.000.000
Italie	2.459.000.000	40.000.000	1.804.000.000	30.000.000	70.000.000	100.000.000
JAPON	25.220.000.000	0	1.000.000.000	200.000.000	863.000.000	1.063.000.000
KFW	10.100.000.000	0	12.700.000.000	1.873.846.154	2.451.538.461	4.325.384.615
OIBT	0	0	0	0	0	0
OMS	0	0	4.131.000.000	0	0	0
OPEP	154.000.000	0	2.876.000.000	916.600.000	309.000.000	1.225.600.000
PAM	0	0	1.558.245.664	0	0	0
PNUD	3.003.960.850	1.262.974.350	1.534.060.750	0	0	0
SCAC	5.320.739.000	2.409.392.000	2.192.909.750	206.866.000	600.700.000	807.566.000
SUISSE	0	0	0	0	0	0
UNICEF	2.230.904.500	3.417.012.575	2.633.441.884	395.258.740	142.775.049	538.033.789
UE-FED	38.916.200.176	16.919.355.200	22.445.379.200	1.330.554.024	0	1.330.554.024
USA	670.000.000	0	2.036.000.000	0	0	0
WWF	0	0	0	0	0	0
TOTAL	179.330.458.736	65.806.729.139	172.691.209.263	29.755.488.554	27.418.194.164	57.173.682.718

ANNEXE 3 : Résumé exécutif du profil environnemental

La conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio de Janeiro en Juin 1992, puis la récente conférence de Johannesburg (Rio + 10), ont donné de nouvelles orientations aux activités internationales concernant le développement. Les discussions qui s'y sont déroulé ont montré le caractère transversal de la dimension environnementale dans toutes les politiques sectorielles de développement, l'importance de la prise en compte des facteurs environnementaux dans la lutte contre la pauvreté et le caractère planétaire des conséquences à long terme du non-respect de cette dimension. C'est sur cette base que l'ensemble des acteurs de la communauté internationale a pris l'engagement d'intégrer les principes d'une gestion durable de l'environnement dans tous les aspects de la coopération au développement.

L'Etat de l'Environnement du Cameroun montre que les problèmes sont multiples et complexes : dégradation des sols, de la biodiversité, de la qualité des eaux, de l'environnement urbain, de la santé, etc. Depuis près de dix ans, le gouvernement s'est engagé, à travers le PNGE et diverses initiatives, dans l'amélioration la qualité de l'environnement du pays. Depuis lors, le cadre institutionnel et réglementaire nécessaire a été créé, mais l'application n'a pas suivi et elle est restée, timidement, au niveau des intentions et des études. Les différents programmes qui se sont succédé (PAFT, PAFN, PNGE, PAU, PSRF, PACCDU) n'ont pas été mis en œuvre et les textes d'application de la Loi-cadre sur l'environnement n'ont pas été promulgués. Par ailleurs, en dehors du PNGE, le secteur de l'environnement n'a pour l'instant été abordé que de manière sectorielle, ne traduisant la transversalité de l'environnement que par la juxtaposition de programmes prioritaires s'intéressant à une seule partie du secteur, l'environnement « vert » parce que générateur de revenus, le secteur de l'environnement "gris" restant le parent pauvre car considéré comme contraignant pour le développement économique.

Le Profil Environnemental du Cameroun établit trois constats : une faiblesse institutionnelle qui freine l'intégration réelle de l'environnement dans les politiques sectorielles ; une dégradation continue de la biodiversité forestière dans l'attente de la mise en œuvre du PSFE ; de véritables risques de santé humaine et d'explosion sociale à court terme, liés à la dégradation de l'environnement en milieu urbain et, en particulier, à la pollution industrielle et à l'accès à une eau de consommation salubre. Sur ces trois thématiques, la Commission Européenne a d'ores et déjà montré un engagement global et pris des initiatives. En dépit de la faiblesse des engagements du Gouvernement mais conformément à ses engagements, la Commission Européenne doit continuer à appuyer le Gouvernement dans le secteur de l'environnement.

Compte tenu des interventions passées, actuelles et futures de l'UE dans le domaine forestier, il est fortement souhaitable que la Commission Européenne s'engage plus en avant dans une forte participation aux différentes composantes du PSFE. Les engagements en cours de la Commission Européenne dans le domaine de l'environnement « vert », programme régional ECOFAC, accompagnement environnemental du programme routier, doivent être poursuivis ainsi que l'initiative FLEGT1, engagement global de la Commission pour l'application des réglementations forestières aux échanges commerciaux. La résolution de ce dernier problème est une des priorités que s'est fixée la Commission Européenne dans le cadre du suivi du sommet mondial sur le développement durable de 2002. Cette initiative, vis-à-vis de laquelle le Cameroun a été identifié comme un pays important, entre parfaitement dans le cadre de la

¹ COM(2003)251 – 21/05/2003

composante 2 du PSFE qui inclut la mise en place d'une stratégie, d'organes et d'outils de contrôle de l'exploitation forestière en vue d'une meilleure traçabilité des produits à l'exportation. Il est donc logique qu'en application de cette résolution, la Commission Européenne participe au PSFE dans le cadre de sa composante 2.

De plus, la Commission Européenne, dans le prolongement des actions réalisées depuis une dizaine d'années dans les domaines de la gestion de la biodiversité et des aires protégées, et de la gestion communautaire des ressources forestières et fauniques, devra poursuivre ses efforts en participant activement aux composantes 3 et 4 du PSFE. Pour s'assurer de l'efficacité de ses financements dans ces domaines, elle devra appuyer les réalisations du PSFE en matière de renforcement institutionnel (composante 5).

Si le secteur de l'environnement « vert » fait l'objet, au Cameroun, d'une attention toute particulière, le secteur de l'environnement « gris » est un peu laissé pour compte. Pourtant la situation de ce secteur n'est pas loin d'être catastrophique, notamment dans le domaine de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement urbain, de la qualité de l'air urbain, de la qualité des eaux fluviales, de la pollution industrielle, etc., en raison de la faiblesse des institutions dans le domaine de l'environnement, de cadres normatifs, de moyens de contrôles, etc. L'ensemble des appuis à réaliser dans le secteur de l'environnement « gris » pourrait être regroupé au sein d'un Plan de Développement Industriel et Environnemental Economiquement Durable qui serait mis en œuvre par le SPE et le MINDIC.

La dégradation de la qualité des eaux (notamment de consommation) est particulièrement préoccupante et est à l'origine de graves menaces sur la santé humaine avec notamment des cas de choléra de plus en plus fréquent à Douala. Dans sa Déclaration de Johannesburg en septembre 2002, l'Union Européenne s'est engagée fermement envers les objectifs du millénaire (ONU) et de Monterrey (Stratégie G8 de lutte contre la pauvreté), à réduire « de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement » et s'est déclarée prête à accroître et à fournir (avant 2005) les ressources requises pour le développement de systèmes de gestion intégrée des ressources en eau en réponse aux priorités nationales exprimées en matière d'eau et d'assainissement. Conformément à cet engagement, la Commission Européenne doit appuyer le gouvernement et les collectivités décentralisées pour améliorer l'accès à l'eau potable, pour développer l'assainissement et la gestion des déchets ménagers et industriels en milieu urbain, pour améliorer la gestion des eaux fluviales par la mise en place de programmes de traitement des eaux industrielles et agro-industrielles.

L'un des secteurs de concentration de la Commission Européenne au Cameroun est l'appui institutionnel. Dans le prolongement des actions déjà engagées dans ce domaine, et conformément à l'Accord de Partenariat ACP-UE de Cotonou², il est essentiel que la Commission Européenne apporte au Gouvernement un appui institutionnel au secteur de l'environnement « gris » qui viendra compléter les efforts entrepris, en matière d'appui institutionnel, par les autres acteurs dans le secteur de l'environnement vert.

² Section IV - Art. 32 - (a) « [...] intégrer les principes d'une gestion durable de l'environnement dans tous les aspects de la coopération au développement et soutenir les programmes et les projets mis en œuvre par les divers acteurs. »

ANNEXE 4 : Profil des migrations du pays

La question migratoire et son articulation avec le développement est un sujet relativement nouveau pour la communauté du développement. Elle a récemment bénéficié d'une attention soutenue au niveau international (conférence de Rabat, Dialogue de haut niveau aux Nations-Unies, Sommet Afrique-Europe de Tripoli). Un forum global sur les migrations internationales est prévu au début 2007 en Belgique.

La Délégation a rassemblé les premiers éléments exposés ci-dessous. Tant au niveau technique que politique, elle a offert récemment aux autorités camerounaises de les assister à identifier des priorités et à définir une ébauche de politique de migratoire.

Introduction

L'absence de données statistiques fiables est particulièrement remarquable dans ce domaine.

Le Cameroun est un pays caractérisé par des zones frontalières étendues, au relief accidenté et où les brassages de population frontalières sont importants. La plupart des frontières sont donc difficiles à contrôler. Le Cameroun abrite un hub régional de première importance, Douala.

Le Cameroun est un pays d'origine, de transit et de destination des flux migratoires légaux ou clandestins.

Approche des autorités camerounaises

Le Cameroun n'a pas développé de politique migratoire. Il s'en tient au suivi des conclusions du sommet de Rabat. Aucun ministre n'est officiellement en charge de ce domaine. On relèvera cependant avec intérêt qu'une cellule administrative chargée de la question de la diaspora camerounaise a été créée au sein du Ministère des Affaires étrangères et qu'un point focal a été désigné récemment au sein de ce ministère et qu'a eu lieu récemment la première réunion d'un comité interministériel (en attente d'un décret présidentiel) consacré aux questions de migration.

Les acteurs et projets en cours

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés traite environ 150 demandes du statut de réfugiés par semaine. Le HCR s'est vu autorisé à émettre des documents individuels indiquant le statut de réfugié. A l'heure actuelle, il supplée entièrement à l'absence d'initiatives des autorités camerounaises. Le HCR apporte son appui technique aux préparatifs visant à mettre en place une commission du gouvernement camerounais accordant le statut ainsi qu'une instance d'appel.

L'Organisation Internationale pour les Migrations a déjà mené des actions de sensibilisation en direction du MINREX. L'OIM gère un programme d'aide à la réintégration et alloue une aide de maximum 4.500€ aux réfugiés qui reviennent au Cameroun. L'OIM intervient en appui après octroi du statut de réfugié par le HCR en facilitant le voyage (vaccins, visa, passeport, billet d'avion, accueil aux points de transit, installation après l'accord du pays d'accueil).

La Croix Rouge et l'Ordre de Malte gère plusieurs projets d'accueil de réfugiés.

Plusieurs ONG camerounaises sont également actives dans l'accueil des réfugiés. D'autres telles que Solutions aux Migrations Clandestines (SMIC) concentrent leurs efforts sur la communication vers le public jeune en exposant les risques liés aux migrations clandestines et le montage de microprojets alternatifs.

Ampleur du phénomène migratoire

Le nombre des demandeurs d'asile en provenance du Cameroun suit la tendance baissière générale observée ces dernières années. En 2005, les pays de l'Union européenne ont reçu 1.987 (-24% par rapport à 2004) demandes originaires du Cameroun ce qui représente environ 1 % des demandes d'asile.

Au premier semestre 2006, 136 ressortissants camerounais ont été expulsés des pays membres de l'UE. Le Gabon et la Guinée Equatoriale ont à eux seuls expulsé 68 ressortissants camerounais. Les motifs retenus sont dans l'ordre: séjour irrégulier, immigration clandestine, fraudes documentaires. Notons cependant que durant la même période, plus de 38.000 camerounais sont sortis de leur pays.

Tous les pays voisins sont des pays d'origine de migrants vers le Cameroun. On estime à plus de 100.000 personnes le nombre de réfugiés au Cameroun. Les Bororos originaires du Nigéria ont migré en nombre (50.000 personnes) vers le Cameroun. Grâce à la proximité ethnique, ils se sont intégrés aux populations camerounaises et le nombre de réfugiés est aujourd'hui estimé à 17.000.

Etant donné l'instabilité persistante en RCA et au Tchad, le HCR met actuellement en place des plans devant permettre d'accueillir 100.000 réfugiés qui seront opérationnels au printemps 2007.

Tous les pays voisins comptent de larges communautés installées au Cameroun. Le principal pays d'origine étant le Nigéria. Son consul à Yaoundé citait récemment le chiffre de 4 millions de nigériens installés au Cameroun.

Le niveau des versements au pays en provenance de la diaspora camerounaise est semble-t-il faible, moins d'un euro par habitant.

Trafic des êtres humains

Il semblerait que la majorité du trafic d'enfants et de femmes a lieu à l'intérieur du pays, même si des trafics sont aussi organisés dans la sous-région. Les enfants sont victimes d'exploitation sexuelle ou de travail forcé dans les plantations de thé, cacao, bananes et caoutchouc ou les services à domicile et les petits commerces de rue.

Avec la création d'une unité de lutte contre le trafic d'êtres humains à l'intérieur du bureau national d'Interpol, la mise en place d'un comité national pour l'élimination du travail des enfants et l'adoption d'une loi interdisant le trafic d'enfants en 2005, le Cameroun a renforcé ses efforts.

L'entrée en vigueur du nouveau code de la famille qui fixe l'âge minimal du mariage à 18 ans est susceptible de clarifier certaines situations juridiques.

Le Ministère des Affaires sociales gère 10 centres provinciaux d'accueil et transfèrent une partie des victimes rapatriées vers des ONG et orphelinats.

Des efforts de collecte d'information par les communautés et de formation des personnels administratifs à la lutte contre ce type de trafic et à l'accueil de ses victimes seraient les bienvenus en particulier dans les lieux de transit et les provinces les plus touchées par ces phénomènes.

Caractéristiques du dialogue politique avec les autorités camerounaises

Les contacts sur ce point sont bien engagés avec les autorités camerounaises.

Le point est à l'ordre du jour du dialogue politique (article 8) de novembre 2006. Le Ministère des Affaires étrangères devrait préparer les termes de référence d'une étude sur la diaspora camerounaise et son rôle dans le développement du pays. Les diasporas et leur rôle dans le développement est proposé comme thème des journées Cameroun-Europe de décembre 2006.

ANNEXE 5 : Processus d'élaboration du DSP

L'élaboration du DSP du Cameroun pour le 10^{ème} FED s'est inspirée du DSRP conçu dans le cadre de l'IPPTTE. Il reprend globalement les recommandations des consultations participatives réalisées auprès des acteurs étatiques et non-étatiques en vue de la définition de la SRP. En conséquence, le 10^{ème} FED se constituera en un appui financier et technique à la mise en œuvre du DSRP.

Les consultations actuelles dans le cadre de l'élaboration du présent DSP, compte tenu des nombreux besoins exprimés par les populations, avaient pour objectif ultime de cibler les actions prioritaires qui pourraient être engagées à court et moyen terme. C'est ainsi qu'après concertation avec les différents acteurs lors des réunions des différents comités réunissant le secteur privé et public, et au cours des séminaires de sensibilisation de la société civile et des parlementaires dans le cadre de la préparation du 10^{ème} FED durant l'année 2006, une convergence de vues s'est dégagée pour orienter l'appui de l'UE vers les domaines ci-avant mentionnés.

Afin de clôturer ces séries de consultations et arrêter quelques détails du contenu des programmes du 10^{ème} FED, un Forum réunissant les représentants des administrations publiques, de la société civile et du Parlement, s'est tenu à Yaoundé en octobre 2006. Le présent DSP intègre des conclusions de ce forum.

A chaque étape (définition des orientations pour la programmation, établissement du profil de gouvernance, élaboration du présent texte) les Etats Membres présents au Cameroun ont été activement consultés et des réunions organisées.

Sont repris ci-dessous:

- le compte rendu d'un séminaire avec les parlementaires organisé en juin 2006,
- une synthèse des recommandations d'un forum sur la préparation du 10^{ème} FED rassemblant des représentants de la société civile et de l'administration (novembre 2006) et
- une note de l'Ambassade de France suite à plusieurs rencontres tenues avec les Etats Membres entre août et novembre 2006.

<p style="text-align: center;">SEMINAIRE D'INFORMATION ET D'ECHANGES SUR L'IMPLICATION DES PARLEMENTAIRES A LA PROGRAMMATION DU X^{EME} FED DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE COTONOU YAOUNDE, SIEGE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, 20 – 21 JUIN 2006.</p>

Ce séminaire organisé les 20 et 21 juin 2006 a vu la participation du représentant personnel du Président de l'Assemblée Nationale, l'honorable Député MBOUI Joseph; du Ministre de l'Economie et des Finances Ordonnateur National du FED; du Ministre délégué à la Présidence de la République du Cameroun chargé des relations avec les Assemblées et de l'Ambassadeur Chef de délégation de la Commission Européenne au Cameroun. Outre ces personnalités, ont participé aux travaux 60 parlementaires et 31 représentants de la société civile (ONG, syndicats, églises, secteur privé), Ainsi que 6 représentants de certaines administrations publiques et 4 chargés de programme de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED. Le forum des Acteurs Non Etatiques dénommé les « Jeudis de Cotonou » a assuré l'organisation du séminaire, l'encadrement des travaux et la rédaction d'un rapport final d'une cinquantaine de pages duquel nous avons extrait pour les présenter ci-dessous, les résolutions, recommandations ainsi que le communiqué final.

A l'initiative du MINEFI Ordonnateur National du FED, en partenariat avec le forum des Acteurs Non Etatiques (ANE) dénommé "les Jeudi de Cotonou", avec l'appui financier de la Commission Européenne et sous la présidence de l'honorable MBOUI Joseph, représentant personnel du Président de l'Assemblée Nationale empêché, s'est tenu à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale du Cameroun à Yaoundé les 20 et 21 juin 2006, un séminaire d'information et d'échanges sur l'implication des parlementaires à la programmation du X^e FED dans le cadre de l'Accord de Cotonou.

Les participants issus du parlement, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé et de l'Administration publique ont tour à tour suivi des exposés et débattu des sujets portant sur :

- Les informations générales concernant la programmation du X^e FED ;
- le contenu et les enjeux de l'Accord de Cotonou liant l'Union Européenne aux pays ACP ;
- le rôle des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou ;
- les généralités et la situation des négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique centrale et l'Union européenne;
- le cadre juridique et institutionnel des Acteurs Non Etatiques (ANE) au Cameroun ;
- le rôle institutionnel de l'Assemblée Nationale ;
- les enjeux d'un espace de dialogue entre le Gouvernement, les parlementaires, le secteur privé et les Organisations de la Société Civile.

Trois commissions ont par la suite été constituées, dont une chargée d'examiner et améliorer les projets de résolutions et recommandations proposées et, éventuellement d'élaborer de nouvelles résolutions pertinentes ; une deuxième chargée de réfléchir sur la forme que prendrait l'espace de dialogue à mettre en place entre le Parlement, le Gouvernement de la République et les Acteurs Non Etatiques et une autre chargée de recueillir les desiderata des parlementaires en matière de programmation du FED.

Les travaux de ces trois commissions ont donné lieu à 3 résolutions et 12 recommandations dont 03 au Parlement et 09 au Gouvernement de la République.

S'agissant des résolutions, les participants ont pris l'engagement de :

1. mettre en place un cadre permanent de concertation et de dialogue entre le Parlement et les Acteurs Non Etatiques des "Jeudi de Cotonou", jouant le rôle d'assistant parlementaire sur les politiques publiques et les stratégies de coopération ;
2. mener conjointement avec "Les Jeudi de Cotonou", des activités de vulgarisation de l'information sur l'Accord de Cotonou dans toutes les circonscriptions électorales du Cameroun ;
3. mettre en place un comité de suivi des résolutions et recommandations issues du séminaire, composé ainsi qu'il suit :
 - deux représentants du Forum "les Jeudi de Cotonou",
 - deux représentants de l'Ordonnateur National du FED,
 - un représentant du Ministère chargé des relations avec les Assemblées,
 - un représentant du MINPLAPDAT,
 - un représentant du secteur privé,
 - trois Députés.

pour ce qui est des recommandations, il s'agit :

1- Pour le parlement,

- de faire du forum "Les Jeudi de Cotonou" un consultant régulier sur les questions de coopération avec l'Union Européenne en général et la préparation des APP (Assemblée Parlementaire Paritaire) en particulier, en signant avec ledit forum un accord à cet effet.
- D'accorder de manière générale, une attention particulière aux activités des Acteurs Non Etatiques dans leurs circonscriptions respectives.
- De créer des missions parlementaires d'évaluation des activités des Organisations de la Société Civile.

2- Pour le Gouvernement en Général et à l'Ordonnateur National du FED en particulier ,

- d'apporter au forum "les Jeudi de Cotonou", son concours pour l'accomplissement de la tâche de consultant régulier du parlement sur les questions de coopération avec l'Union Européenne et la préparation des APP en particulier ;

- de toujours veiller à ce que le forum des Acteurs Non Etatiques dénommé “Les Jeudi de Cotonou” soit représenté aux Assemblées Parlementaires Paritaires et autres rencontres centrées sur la coopération avec l’Union Européenne par quatre délégués observateurs dans le respect du genre et du bilinguisme, en prenant financièrement en charge le déplacement desdits délégués ;
- de toujours veiller à ce que les domaines de concentration lors de la programmation du Fonds Européen de Développement (FED) soient déterminés à partir de l’expression des besoins réels de développement des populations à la base ;
- de tout mettre en œuvre pour faire du Développement Rural au sens large, un des domaines de concentration dans le cadre de la programmation en cours du X^e FED ;
- de se doter d’un instrument pour la mise à niveau des entreprises nationales;
- de tout mettre en œuvre pour que l’entrée en vigueur des APE soit conditionnée par la mise à niveau des entreprises locales ;
- de veiller à ce que la structure des APE intègre les questions du développement et de mise à niveau des entreprises nationales ;
- de rechercher hors du FED les financements nécessaires à la mise à niveau des entreprises locales ;
- d’associer activement le Parlement au processus de négociation des APE, avant même la procédure de ratification.

Enfin, le forum “les jeudi de Cotonou” est chargé de faire, à l’attention de l’Ordonnateur National du FED la compilation des besoins en développement des populations recueillis par les parlementaires séminaristes, en prélude à la tenue du séminaire.

Fait à Yaoundé, le 21 juin 2006.

L’honorable MBOUI Joseph

**EXTRAITS DU
RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX DU FORUM D'ECHANGES SUR L'ORIENTATION DE
LA PROGRAMMATION DU 10^{ème} FED**

Yaoundé, le 27 octobre 2006.

I. ORGANISATION

L'Hôtel DJEUGA Palace avait été sollicité pour accueillir le forum des 19 et 20 octobre 2006. Le salon GAROUA s'avérant le seul espace disponible pour la journée du 19 octobre, consacrée à la cérémonie d'ouverture, les ateliers et la clôture ont eu lieu le 20 octobre 2006 à l'Hôtel FRANCO.

La logistique et le décor requis pour une réunion dont l'importance n'est pas à démontrer quant à l'avenir du pays ont été mis en place : décoration, hôtesse et garçons d'honneur, macarons, photocopieurs, location d'hôtel pour les participants résidents hors de Yaoundé, matériel de travail, écrans plats, intense activité des experts de BE²RAP-CEMAC, le prestataire,... L'entière responsabilité du cabinet était engagée et devait participer à la réussite du forum.

II. PARTICIPATION

Les participants étaient reçus à l'entrée par une file d'hôtesse et de garçons d'honneur et introduits dans le salon GAROUA après avoir rempli les formalités d'inscription. Ils recevaient par la suite le matériel complémentaire de travail. Invitée officiellement à un effectif de 60 personnes, la participation à la séance d'ouverture a atteint le nombre de 173 experts en dehors des membres du Gouvernement et leur suite, encadreurs de BE²RAP-CEMAC, hôtesse et garçons d'honneur.

Concernant particulièrement la représentativité, cinq membres du Gouvernement ont assisté à la séance d'ouverture :

- le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé des Programmes ;
- le Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat chargé de la Planification, de la Programmation du développement et de l'Aménagement du Territoire ;
- le Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat chargé de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation chargé des collectivités territoriales décentralisées
- le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Commerce.
- le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre auprès du Ministre de l'Economie et des Finances

On notait également la présence du représentant du Chef de Mission de la Commission Européenne, du Chef de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National, ainsi que des chefs de programmes et autres experts de la CAON.

Les partenaires au développement (pouvoirs publics, société civile, secteur privé, parlementaires, magistrats municipaux, acteurs non étatiques) étaient représentés au plus haut niveau.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

L'ouverture solennelle a été prononcée par le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé des Programmes à travers une allocution qui résumait la quintessence des travaux et dont voici la substance :

« le Cameroun a engagé depuis plus d'une décennie et avec l'aide de nombreux partenaires un vaste programme de réformes visant à stabiliser l'économie et lutter contre la pauvreté, améliorer la gouvernance et la transparence dans la gestion des finances publiques et renforcer subséquemment la qualité des dépenses publiques. Avec l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2006, le Cameroun pourra disposer de ressources additionnelles pour poursuivre la lutte contre la pauvreté et renforcer la croissance.

C'est dans ce sens que l'Union Européenne se propose d'appuyer l'effort de développement du Cameroun en lui allouant une enveloppe de 190,8 millions d'euros, soit environ 125 milliards de FCFA dans le cadre du 10^{ème} FED sur la période 2008-2013. Ce montant constitue un axe de concrétisation du partenariat entre le Cameroun et les bailleurs de fonds.

L'obtention des effets bénéfiques cumulatifs générés par cette aide impose que le Cameroun s'approprie les orientations du 10^{ème} FED qui devraient être assises sur les stratégies sectorielles retracées à la fois dans le DSRP et le PNG, et à travers les cadres particuliers des engagements du pays vis-à-vis de la communauté internationale.

Cette procédure reste conforme à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et aux dispositions de l'Accord de Cotonou qui attribuent aux Gouvernements ACP, la responsabilité de la définition des orientations de programmation des appuis de l'Union Européenne.

En conséquence, l'objectif général recherché par ce forum est d'assurer l'implication de tous les acteurs de développement dans le processus de programmation du 10^{ème} FED, d'avoir une meilleure compréhension des interventions de l'Union Européenne de manière à améliorer le projet de stratégie pays pour le Cameroun. Outillés d'une plus grande appropriation des orientations de programmation du 10^{ème} FED, les acteurs de développement (que vous êtes) seront en mesure de formuler des recommandations pertinentes de nature à orienter définitivement et rationnellement la mise en œuvre des programmes de ce nouveau FED ».

L'allocation d'ouverture a été suivie d'une communication du représentant du Chef de délégation de la Commission Européenne. Après une pause cocktail, le Chef de la Cellule d'Appui de l'Ordonnateur National a recentré et reprécisé l'intérêt du forum par une restitution des axes d'action du projet de document de stratégie pays pour le Cameroun. A la fin de l'exposé et du jeu de questions-réponses, les participants ont été repartis dans trois ateliers, en prélude aux activités du lendemain.

IV. TRAVAUX ATELIERS/ TRAVAUX DE CLOTURE

Les ateliers ont fait l'objet d'une intense réflexion ponctuée de contributions enrichissantes.

Atelier N°1 : Questions macroéconomiques et gouvernance des finances publiques

Atelier N°2 : Justice et Acteurs Non Etatiques (ANE)

Atelier N°3 : Agriculture et Développement Rural.

Chaque atelier était composé :

- d'un modérateur (expert de la CAON, sauf pour l'atelier N°1)
- d'un facilitateur (expert de la CAON) ;
- d'un rapporteur (expert du BE²RAP-CEMAC) ;
- de plusieurs membres, tous des personnes aguerries, expérimentées et rompues aux problèmes de développement

Au niveau de chaque atelier, les travaux ont démarré par un exposé liminaire du modérateur à l'effet de rappeler les différents points qui seront examinés à savoir :

- l'appréciation du diagnostic de la situation du pays ;
- la cohérence entre domaines de concentration et diagnostic ;
- l'examen des activités à mener et les propositions de solutions ;

Plusieurs observations ont été portées dans chaque atelier, suivies de recommandations. La qualité des membres a permis de hisser les discussions et les échanges à des niveaux très élevés.

V. RECOMMANDATIONS

Atelier N°1 : QUESTIONS MACROECONOMIQUES ET GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES

Les échanges ont porté sur l'absence d'indicateurs permettant d'apprécier les lourdeurs administratives récurrentes, sur le manque d'un dispositif de suivi-évaluation des actions de politique économique ainsi que sur les difficultés d'accès à l'information. Ces déficiences sont préjudiciables à une lecture objective des questions macroéconomiques, de la gouvernance des finances publiques, du commerce et de l'intégration régionale.

Les participants ont noté que le Cameroun est engagé dans un chantier sur la consolidation de la gouvernance et la lutte contre la corruption. Ces actions devaient être opérationnelles dans un délai

raisonnable et lui permettre d'envisager avec optimisme la programmation du 10^{ème} FED dès janvier 2008.

Toutefois, la faiblesse des échanges entre les pays de la CEMAC, faiblesse liée dans une certaine mesure aux difficultés d'accès dans quelques Etats membres, constitue un handicap à l'intégration régionale.

1.1 . Recommandations sur le diagnostic du Cameroun

- réintroduction des appuis budgétaires dans la programmation du FED ;
- augmentation de la fréquence des revues d'évaluation de la programmation pour accroître le taux de consommation des crédits ;
- les limites rencontrées par le DSRP relativement aux questions de développement recommandent de reprendre le système de planification et de programmation du développement.

1.2 . Recommandations sur la cohérence entre le diagnostic et domaines à améliorer

- appui aux infrastructures de communication (routes) qui doivent constituer la première des priorités, ainsi qu'aux infrastructures énergétiques ;
- allocation des ressources additionnelles consistantes aux programmes d'appui aux secteurs générateurs de revenu et d'emplois;
- intégration de la décentralisation et des problèmes urbains dans la programmation;
- intégration des bois et textiles comme secteurs prioritaires dans les programmes au même titre que le secteur agro-industrie;
- appui à la diversification des exportations, au commerce équitable, à la protection de l'espace économique, au développement des marchés frontaliers et transfrontaliers.

1.3 . Recommandations sur les activités à mener

- appui au renforcement des capacités de la commission des finances à l'Assemblée Nationale ;
- poursuite de la mise en œuvre des réformes des institutions et d'audit interne ;
- mise en place de la chambre des comptes ;
- amélioration de la programmation des dépenses publiques.

1.4 . Recommandations sur le domaine du commerce et de l'intégration régionale

- suppression des visas d'entrée au Cameroun pour les ressortissants de la CEMAC et application de la réglementation en la matière ;
- mise en place des structures de facilitation de création des entreprises ;
- accroissement des ressources allouées aux études prospectives et de faisabilité ;

Concernant le secteur de concentration N°1, « questions macroéconomiques et gouvernance des finances publiques », les participants, à l'unanimité ont reconnu que les orientations du DSP pour le Cameroun sont essentielles, cohérentes et cadrent avec les programmes antérieurs financés par l'Union Européenne.

Atelier N°2 : JUSTICE ET ACTEURS NON ETATIQUES

Les participants ont reconnu que l'objectif visé par l'atelier est d'ancrer la culture judiciaire et pénitentiaire camerounais via la formation et la sensibilisation des personnels judiciaires et pénitentiaires en matière des droits de l'homme et la diffusion du code de procédure pénale, la collecte des textes nationaux et internationaux en matière des droits de l'homme et l'élaboration par le Ministre de la justice d'un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme au Cameroun.

Ils ont également relevé quelques insuffisances dans l'analyse du diagnostic à savoir, la corruption du personnel judiciaire, la mauvaise interprétation des textes, le non-respect des droits de l'homme notamment la violation des délais de garde à vue, les difficultés d'exécution des décisions de justice, l'ignorance du code pénal par la majorité des camerounais.

Concernant le processus électoral, les représentants du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ont relevé le lancement du projet d'informatisation dudit processus, les études en vue de la transition de l'actuel Observatoire National des Elections (ONEL), vers une Commission

Electoral Indépendante, la poursuite de la révision des lois électorales et les actions engagées pour un renforcement des capacités des acteurs du processus électoral.

S'agissant enfin des Acteurs Non Etatiques, les participants ont relevé que le diagnostic présenté dans le DSP ne mentionne pas l'apport des Acteurs Non Etatiques dans le domaine de la justice et de la gouvernance.

2.1. Recommandations sur la justice

- nécessité d'une plus grande spécialisation des magistrats ;
- vulgarisation du Code de Procédure pénale à la base en s'appuyant sur les orientations des Acteurs Non Etatiques ;
- formation des magistrats ;
- traduction du Code de Procédure pénale en langues nationales ;
- recyclage des magistrats pour une bonne interprétation des textes et arrimage aux changements constants.

2.2. Recommandations sur le processus électoral

- nécessité de l'amélioration de la législation en matière électorale ;
- mise sur pied d'une Commission Electorale Nationale Indépendante pour l'organisation des élections ;
- appui aux formations politiques en matière électorale, notamment dans la formation de leurs représentants dans le processus électoral ;
- implication des Acteurs Non Etatiques dans le processus d'organisation et de contrôle électoral ;
- appui à l'éducation citoyenne.

2.3. Recommandations sur les Acteurs Non Etatiques

- nécessité d'une démarcation tangible entre les fonds du 9^{ème} FED et ceux du 10^{ème} FED en faveur des Acteurs Non Etatiques ;
- appui à l'identification de tous les ANE qui oeuvrent dans ce domaine ;
- nécessité d'un recensement et d'une prise en compte des besoins et initiatives des ANE en vue d'un appui efficient ;
- gestion des programmes par les ANE eux-mêmes à l'instar des ministères qui gèrent les programmes / projets qui les concernent ;
- forte implication des ANE dans le processus de coopération ;
- simplification des mécanismes de financement de l'Union Européenne ;
- ouverture d'un guichet pour les ANE ;
- appui à l'auto-structuration en cours des ANE.

3. Atelier N° 3 : AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Les échanges ont porté sur l'amélioration des performances des activités agricoles, développement rural et la gouvernance forestière.

Le diagnostic a dégagé que la productivité agricole ne s'appuie pas sur les stratégies sectorielles élaborées par les différents départements ministériels en charge des questions du monde rural. Bien plus, une incohérence prévaut entre le diagnostic et la stratégie de réponse préconisée en ce qui concerne la mise à niveau des exploitations agricoles et le renforcement des capacités du secteur : en fait, le diagnostic ne fait pas ressortir les problèmes liés à la production agricole en même temps que la stratégie des réponses envisage une mise à niveau des exploitations agricoles. Par ailleurs, les données statistiques contenues dans le DSP ne sont pas actualisées et l'aspect genre n'y est pas pris en compte.

Le diagnostic sur la gouvernance forestière a mis en exergue la prise en compte de l'évolution institutionnelle du secteur de l'environnement et des forêts dans la rédaction du DSP, la tutelle dudit secteur relevant actuellement de la responsabilité de deux ministères (Forêts et faune, environnement et protection de la nature) et non d'un seul (environnement et forêts) comme ce fut le cas dans le précédent Gouvernement.

3.1. Recommandations sur la productivité agricole.

- appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme sectoriel agriculture/élevage ;
- mise d'un accent particulier sur l'amélioration de la compétitivité agricole selon l'approche filière-marché ;
- mise à niveau des exploitants agricoles ou structuration et organisation des producteurs pour favoriser la modernisation des outils et techniques de production d'une part, l'accroissement de leur pouvoir de négociation d'autre part ;
- développement des techniques de transformation des produits agricoles.

3.2. Recommandations sur la gouvernance forestière.

- nécessité d'orientation du 10^{ème} FED vers les programmes prioritaires déjà élaborés dans le domaine des forêts et de l'environnement ;
- appui au développement des produits forestiers non ligneux pour permettre à l'ensemble des Camerounais de bénéficier de l'exploitation forestière ;
- plus grande implication des collectivités territoriales décentralisées dans la gouvernance forestière ;
- développement de la transformation du bois ;
- insertion de l'environnement gris dans la programmation.

3.3. Recommandations sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

- plus grande implication des collectivités territoriales décentralisées dans les programmes de développement durable ;
- appui à l'amélioration des infrastructures rurales (pistes de desserte, adductions d'eau, construction des écoles et des centres de santé, électrification rurale, ...).

VI- CLOTURE DES TRAVAUX : CADRE ERGONOMIQUE DE TRAVAIL

Le Ministre Délégué au Ministère de l'Economie et des Finances chargé des Programmes a présidé la cérémonie de clôture, assisté de Madame le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Commerce. Deux temps forts ont caractérisé cette cérémonie :

- la lecture du communiqué final par le Coordonnateur de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National;
- et le discours de clôture du Ministre.

Les travaux en atelier ont été agrémentés par des pauses café et pauses déjeuners fournies pour permettre aux experts d'évoluer dans d'excellentes conditions. La qualité et le niveau de débat ainsi que leur densité ont permis d'enrichir les résultats du forum comme l'attestent les échanges, les problèmes posés et le volumineux chapitre des recommandations.

Ambassade de France - Service de Coopération et d'Action Culturelle
Développement rural - environnement - mines

Yaoundé, le 30 octobre 2006

Note

Objet : Commentaires et propositions sur le document de stratégie pays et le programme indicatif national du 10^{me} FED.

Les observations ci-dessous portent sur la version des documents datée du 25 octobre 2006 distribuée lors de la réunion que nous avons tenu ce même jour avec la DCE.

1. Document stratégie pays.

Chapitre 11.1.2. Situation économique et commerciale - partie « situation économique, structure et performances »

a. Il serait préférable que les références utilisées pour l'analyse de la croissance, de sa répartition et de ses déterminants aillent au delà de l'année 2005. Une analyse diachronique, par exemple sur les cinq dernières années, permettrait d'échapper aux variations atypiques annuelles toujours possibles.

Cela conduirait notamment à conforter, relativiser ou infirmer le passage du texte énonçant que « *la contribution de l'agriculture d'exportation a été nulle* ». N'y a-t'il pas un effet « année 2005 » liée à l'accident phytosanitaire sur les bananeraies et à la baisse des prix du coton ? Un recul statistique permettrait de mieux appréhender le phénomène qui, s'il est avéré, pourrait remettre en question la pertinence du domaine de concentration « développement des exportations ».

b. Afin d'introduire plus de précision et d'ajouter une référence au marché international, la phrase suivante

« de manière générale le secteur agricole souffre d'une sous productivité (liée à l'obsolescence des capacités de production et au manque de professionnalisation des agriculteurs) qui grève la compétitivité des produits »

pourrait être reformulée ainsi

« de manière générale, le secteur agricole souffre d'une sous productivité (liée au manque d'investissement dans l'agriculture, de sécurisation de l'activité agricole et de formation des agriculteurs) qui grève la compétitivité des produits, notamment ceux exportés sur le marché international »

c. Il est suggéré, dans la partie consacrée aux défis que les entrepreneurs doivent affronter, de rajouter quelques lignes consacrées au financement des investissements pour les PME-PMI. En effet, il est reconnu que les déterminants de l'investissement privé, nécessaires pour obtenir 6 ou 7 % de croissance, procèdent d'une amélioration du climat des affaires (ce qui est bien traité dans le DSP) mais également d'un système de financement de l'économie performant. On peut, à ce sujet, s'interroger sur la qualité du système camerounais : les banques locales semble y faire preuve d'une certaine frilosité dans le financement des petites entreprises alors que les structures de microcrédits n'ont pas encore la taille nécessaire pour jouer un rôle dans le financement des investissements

Chapitre 11.1.4. Situation environnementale

Afin de compléter la description de la situation environnementale, la phrase

« Le secteur de la forêt et de l'environnement vert est, de plus, appuyé par un programme sectoriel multibailleurs ».

pourrait être ajoutée, à la suite, de la phrase suivante

« En dépit des problèmes ci-dessus évoqués, de nombreux....ou du point de vue institutionnel, politique et législatif »

Chapitre III. 3. Autres politiques de la CE

Il est suggéré de faire apparaître, dans ce chapitre non encore terminé, l'articulation des actions du FED avec l'ATF banane, la politique agricole commune, le processus FLEGT (commerce des bois légaux avec l'Union européenne) et les APE qui ont une incidence immédiate pour l'économie camerounaise.

Chapitre IV. 2. Commerce et intégration régionale. Partie 2.1. « Amélioration de la compétitivité par le renforcement des capacités d'exportation notamment agricoles »

a. Il est probable que la compétitivité du Cameroun est plus facile à asseoir sur le marché régional (Gabon, Guinée équatoriale, Congo, Nigéria...) que sur le marché international: Au niveau régional cette compétitivité repose sur des produits non commercialisés à l'international (tubercules, bananes plantains, légumes feuilles, sorgho, bétail, haricots...) pour lesquels le Cameroun possède des avantages comparatifs. Il est proposé d'intégrer cette dimension au DSP en ajoutant à la phrase suivante les éléments entre crochets

« L'objectif global du programme est de renforcer la compétitivité de l'économie camerounaise pour lui permettre de développer ses productions et de diversifier ses exportations, notamment agricoles [sur le marché régional et international] et de bénéficier pleinement des opportunités de l'APE et d'une meilleure intégration régionale. »

b. Afin d'inscrire le programme de l'UE en appui aux stratégies camerounaises (déclaration de Paris) il est très souhaitable de compléter, la phrase suivante par les éléments entre crochets

« Ce programme sera basé sur les documents de stratégie sectoriels camerounais (et notamment la stratégie de développement agricole et rural) et sur l'évaluation à mi parcours... »

Chapitre IV. 3. Les interventions hors concentration.. Partie 3.2. « Les acteurs non étatiques »

Le rôle des acteurs non étatiques ne se limite pas au développement et à la lutte contre la pauvreté. Il est probable que le renforcement des corps intermédiaires (associations de citoyens, partis politiques, syndicats, organisations professionnelles, presse,...) joue un rôle dans la lutte contre la mal gouvernance. En effet, face à un problème sociétal comme la corruption, les réponses ne peuvent pas être seulement instrumentales mais viser également à soutenir une démocratie active, qui reste un des meilleurs moyens de lutte le maintien d'un état clientéliste et prébendier. Est-ce encore temps d'introduire un appui de l'UE en ce domaine ?

2. Programme indicatif national

2. Domaine de concentration commerce et intégration régionale. Partie 2.1 « Amélioration de la compétitivité et renforcement des capacités de production et d'exportation, notamment agricoles ».

a. Cette version introduit une dimension d'aide à la production qui manquait dans la version initialement distribuée, ce qui va dans le sens souhaité par le SCAC.

Les reformulations / compléments suivants, qui reprennent certaines suggestions émises pour le document stratégie pays ou qui précisent certains points, sont proposés

L'objectif suivant sera poursuivi : renforcer la compétitivité de l'économie camerounaise pour lui permettre de développer ses productions et de diversifier ses exportations, notamment agricoles sur le marché régional et international et de bénéficier pleinement des opportunités de l'APE et d'une meilleure intégration régionale. (reprise de la reformulation du document stratégie pays).

Il s'agira, en particulier de renforcer la compétitivité des secteurs productifs concernés à travers l'amélioration de la gouvernance économique et du climat des affaires, la consolidation du marché unique régional, le renforcement des capacités de production et d'exportation.

Ce programme sera basé sur les documents de stratégie sectoriels camerounais (et notamment la stratégie de développement agricole et rural) et sur l'évaluation à mi parcours du programme de soutien à la mise en œuvre... plate forme commune des bailleurs. (reprise de la reformulation du document stratégie pays)

Pour ce qui concerne les produits agricoles ... réservés à ce domaine ». (Sans changement).

b. Concernant les principales actions prévues à titre indicatif.

b1- Mise à niveau des entreprises et renforcement des capacités de production et d'exportation, notamment du secteur agricole

L'objectif affiché est de renforcer la compétitivité des plusieurs secteurs productifs exposé à la concurrence internationale: On cite les grands produits d'exportation (cacao / café, coton / textile et les productions horticoles...).

Cependant, les productions citées favorisent peu l'intégration régionale car aucune d'elles ne fait l'objet d'un commerce intra CEMAC important (à moins que le terme «production horticole » renvoie à la culture des bananes plantains, des tubercules et des légumes). Ce point est à préciser.

Comme cela a été suggéré pour le DSP, l'objectif de développer la production à l'international mériterait d'être complété par un objectif de développement de la production pour le marché régional (et national pour certaines productions insuffisantes mais pour lesquelles le Cameroun a un avantage comparatif comme le maïs). Les exploitations agricoles ont en effet intérêt à diversifier leurs sources de revenus compte tenu de l'instabilité structurelle du marché international des produits agricoles et à se positionner également sur des créneaux pour lesquels elles disposent d'avantages comparatifs, ce qui n'est pas le cas de certains segments du marché international pour lesquels la différence de productivité à combler avec les pays émergents (Brésil, Argentine,...) est importante.

- La commercialisation sur le marché international échappe aux organisations professionnelles de petits agriculteurs ou reste marginale [toutes les productions citées sont produites par des exploitants familiaux qui vendent à des collecteurs (« coxers » - cas du café et du cacao) ou à des industries de 1^{ère} transformation (cas du coton)]. Au stade de développement de leurs organisations professionnelles, il est probable que problème des agriculteurs camerounais est de produire plus et d'obtenir des prix plus rémunérateurs, soit en augmentant le pouvoir de négociation de leurs organisations avec les acheteurs, soit en prenant le contrôle d'éléments amont et aval de la filière.

Si le 10^{ème} FED s'inscrit bien dans cette logique, il serait souhaitable, pour plus de clarté, de présenter les appuis apportés sous les quatre items suivants

- amélioration des capacités de production - notamment à travers le renforcement des capacités - amélioration des capacités de négociation des organisations de producteurs à accéder au crédit, au conseil et à la formation
- aide à la prise de contrôle d'éléments amont et aval de la filière, ce qui nécessite des capacités financières , un soutien en matière de commercialisation, marketing, conseil juridique, etc...)
- éventuellement développement de marchés de niche (équitable, bio, indication géographique).

b2 - promotion de la qualité (aspect OTC et SPS) pour accroître la productivité, amélioration de l'environnement des affaires, facilitation des échanges...

Ces actions sont nécessaires pour renforcer les capacités commerciales, notamment pour lutter contre les barrières non tarifaires. Leur déclinaison semble peut-être un peu ambitieuse, plus en phase avec les capacités d'un pays émergents qu'avec celle du Cameroun. Les résultats de l'évaluation à mi parcours de PASAPE 9^{ème} FED contribueront à cerner les actions ayant le plus de chance d'aboutir.

3. Interventions hors concentration

partie 3.1 « développement rural »

La participation du 10^{ème} FED au financement du PNDP va dans le sens de l'harmonisation de l'aide. Toutefois une intervention du PNDP dans l'extrême nord telle qu'elle est prévue pourrait aboutir à un surfinancement localisé compte tenu des appuis déjà prévus de la KFW et du C2D. Ne faudrait-il pas envisager un déploiement dans une autre province (en plus du NW et SW) ?

Partie 3.3. Appui à l'ON

Des efforts importants ont été faits depuis quelques mois pour mieux associer les ministères techniques au montage et à la mise en œuvre des programmes de la DCE. Il est indispensable que ces efforts soient poursuivis et notamment que document du PIN présente les mesures qui seront

prises en ce sens, les limites de la collaboration entre l'ON et les ministères techniques ayant été unanimement reconnues comme un des freins à la qualité de la conception et à la mise en œuvre des programmes du FED et du STABEX.

NOTE DE COMMENTAIRES DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS ET PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2008-2013 (10^{ème} FED) – Aspects Gouvernance

Le ministère français des Affaires étrangères a fait également des droits de l'homme une des actions prioritaires sur les années à venir. Comme la Commission européenne, nous concevons la gouvernance comme un processus de changement à long terme. Celui-ci est fondé sur des objectifs et des principes universels ainsi que des aspirations communes qui s'appliquent aux grandes fonctions régaliennes comme aux interactions entre les institutions publiques et les citoyens.

Dans cette logique, le document provisoire appelle en particulier sur les thématiques des droits de l'homme et de la justice les observations suivantes :

1. Droits de l'homme et libertés

Les principaux membres la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL) prévue par une loi adoptée de 2004 ont été nommés par le Président de la République le 6 septembre 2006. Ces membres sont plus nombreux et davantage représentatifs de la diversité de la société camerounaise.

Cette Commission n'a toutefois pas reçu l'agrément du Haut commissariat des droits de l'homme à Genève dans la mesure où elle ne satisfait pas aux « critères de Paris » relatifs à l'indépendance et à l'autonomie budgétaire notamment.

Le nouveau code de procédure pénale entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Les principaux objectifs poursuivis par le législateur à travers ce texte peuvent se décliner en ces termes :

- harmonisation des règles de procédure sur l'ensemble du territoire,
- adaptation des dites règles aux exigences de sauvegarde des droits du citoyen à toutes les phases d'une procédure judiciaire,
- réduction des lenteurs judiciaires,
- exécution rapide des décisions de justice,
- recouvrement des amendes, dès le prononcé de la décision,

De nombreux juristes estiment que ce nouveau code comporte des avancées et des innovations de nature à modifier de manière significative le visage de la justice pénale au Cameroun.

L'élaboration de la loi a été marquée par le souci de méthodologie et de pédagogie dont le législateur a fait preuve dans le nouveau texte. Ainsi a-t-il pris soin souvent de définir les termes utilisés, de décrire dans le détail les mécanismes institués et d'explicitier les conséquences juridiques des principes adoptés. Il a ainsi voulu faciliter, le plus possible, la compréhension de la loi et faciliter son application par les professionnels en anticipant sur les risques de difficulté d'interprétation pouvant survenir. Des mesures de soutien à la vulgarisation de ce code pourraient être examinées conjointement.

2. Justice

Votre action dans le domaine de la justice a donné des résultats encourageant dans le cadre du 9^{ème} FED, notamment en faveur de l'amélioration des conditions de vie des détenus. Vous envisagez à cet égard de poursuivre votre action dans les axes suivants :

- renforcer et moderniser la justice commerciale et administrative en vue d'améliorer l'environnement des affaires, promouvoir les investissements et favoriser l'émergence d'un cadre normatif propice aux accords de partenariat économique (APE),
- accroître les capacités du personnel judiciaire en vue de créer les conditions légales et matérielles favorables à une plus grande indépendance de l'ensemble des personnels judiciaires et des auxiliaires de justice et d'offrir au Ministère de la Justice les moyens et les capacités de remplir sa mission, en terme qualitatif et quantitatif, de gestion et d'administration du service public de la justice,
- faciliter l'accès à la justice pour le justiciable,
- améliorer le fonctionnement des juridictions, moderniser et harmoniser le système normatif.

La coopération française envisage dans le courant de l'année 2007 de diligenter une mission exploratoire permettant d'envisager de mener des actions complémentaires de votre propre intervention dans ce secteur.

Même si la demande camerounaise n'est pas encore bien étayée, une intervention dans le domaine de la formation d'enquêteurs et de magistrats spécialisés en vue de la mise sur pied d'unités spécialisées dans la lutte contre les trafics (de stupéfiants, d'armes, d'êtres humains) et la grande délinquance financière pourrait être envisagée. Les services de la Commission pourraient être associés étroitement au déroulement de cette mission.

ANNEXE 6. Situation du Cameroun au regard des principales conventions internationales

- Convention de Stockholm du 23 Mai 2001 sur les polluants organiques persistants, ratifiée par décret N°2005/171 du 26 Mai 2005
- Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires ratifié par décret N°2004/123 du 18 Mai 2004
- Protocole du 24 Février 1988 pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la Convention du 23 septembre 1971 pour la répression des actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile ratification le 07 Juillet 2000
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (NY, 1984) ratifiée le 19 décembre 1986 ;
- Convention relative aux droits de l'enfant (NY, 1989) ratifiée le 11 janvier 1993;
- Convention relative au statut des réfugiés (Genève 28 juillet 1951) ; adhésion le 23/10/1961
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (NY, 15/11/05) ratifiée le 7 février 2005;
- Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime de l'apartheid (N.Y. 1973) ratifiée le 1er novembre 1976.
- Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des NU contre la criminalité transnationale organisée (NY, 2000) le 18 mai 2004 ;
- Protocole relatif au statut des réfugiés (N.Y. 1961) adhésion du 19 juin 1967 ;
- Conventions de Genève du 12/08/1949 sur le droit des conflits armés – déclaration d'adhésion par succession le 16 septembre 1963 ;
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Nairobi, 1981) le 20/06/89 ;
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (Addis Ababa, 1990) le 15 septembre 1997 ;
- African Platform on the Right to Education (1999) ³;;
- Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (Addis Ababa, 1969) le 7 septembre 1985.
- 8 conventions fondamentales de l'ILO : le Cameroun les a toutes ratifiées (C29 le 03/09/62; C97 le 03/09/62; C98 le 03/09/62; C100 le 25/05/70; C105 le 03/09/62; C111 le 13/05/88; C138 le 13/08/2001 et C182 le 05/06/2002
- Le protocole contre le trafic illicite des migrants par terre, mer et air, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée le 15 novembre 2000 ratifié le 7 février 2005
- le traité d'interdiction des mines antipersonnel ratifié le 28 juillet 2000
- la convention des Nations Unies contre la corruption, ratifiée le 18 mai 2004 (décret n. 2004/124 du 18 mai 2004)
- la Convention entre les Etats membres du Comité des chefs de police d'Afrique centrale en matière de lutte contre le terrorisme, adoptée le 27 mai 2004 à Libreville, Gabon a ratifié le 26 mai 2005
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (New York 18 décembre 1979) adhésion 23 /08/1994 ;
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (N-Y 16 décembre 1966) adhésion 27/06/1984 ;
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (N-Y 16 décembre 1966) adhésion 27/06/1984.

ANNEXE 7 : ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE

L'équipe conjointe Banque Mondiale/FMI, en association avec les autorités nationales, a réalisé une revue du stock de la dette du Cameroun fin juin 1999, une année avant l'atteinte du point de décision de l'IPTE. Le stock nominal de la dette avait donc été estimé à 7 802 millions de dollars US, 6 601 millions de dollars US en valeur actualisée nette et un ratio de la VAN rapporté aux exportations de biens et services non facteurs fixé à 288,6%. Après le test d'éligibilité à l'Initiative PTE renforcée fondé sur l'hypothèse que le Cameroun bénéficierait d'un traitement du stock de sa dette pré date butoir selon les termes de Naples (67% de réduction VAN) par les créanciers bilatéraux et commerciaux, la valeur actualisée de la dette devait se situer à USD 4 691 millions repartis ainsi qu'il suit :

- les créanciers multilatéraux USD 1206 millions, soit 25,7% de la VAN totale.
- Club de Paris USD 3 206 millions soit 68,3% de la VAN totale.
- Créanciers hors club de Paris USD 49 millions, soit 1.1% de la VAN.
- Créanciers commerciaux ; USD 230 millions, soit 4.9% de la VAN.

La valeur des exportations estimée se situait à USD 2 287 millions. Sur cette base, le ratio de la VAN/Exportations se situait à 205.1%, largement supérieur au seuil maximal de 150% requis pour assurer la viabilité de la dette extérieure, tel que fixé lors du sommet de Cologne en juin 1999.

Compte tenu de la bonne exécution du programme triennal des réformes structurelles appuyé par une FASR sur la période août 1997- juin 2000, le Cameroun a été déclaré éligible à l'Initiative PTE renforcée en octobre 2000 (point de décision). De ce fait, le montant de l'allègement supplémentaire attendu (assistance PTE) de toute la communauté financière internationale pour rendre sa dette soutenable (i.e. ratio dette/exportations <150%) était évalué à USD 1 260 millions en VAN et USD 2000 millions en valeur nominale, montant à délivrer sur une période de 20 ans à partir du point de décision.

Un « document PTE du point de décision » précise les modalités de délivrance de l'assistance, qui est évaluée au prorata des créances détenues par chaque bailleur et décrites comme suit :

- Les créanciers multilatéraux apportent une assistance de USD 324 millions (25.7%*1 260 millions de dollars), essentiellement par réduction du service de la dette jusqu'à l'atteinte de l'objectif requis ;
- Le Club de Paris contribue à l'effort de réduction pour 68.3%, soit USD 860 millions en VAN ;
- les autres créanciers non membres du Club de Paris devront libérer USD 14 millions ;
- enfin, les créanciers commerciaux (Club de Londres) : USD 62 millions en VAN.

L'assistance attendue de ces divers créanciers devrait être délivrée en deux phases :

1. une avance de USD 304 millions, soit en valeur nominale (USD 258 millions en VAN) pendant la période dite intérimaire allant du point de décision (octobre 2000) à la date initiale du point d'achèvement (mars 2003).
2. le reliquat de l'assistance évalué en valeur nominale à USD 1 696 millions devrait être délivré par l'ensemble de la Communauté financière internationale sur le stock de la dette restant dû au 31 mars 2003.

D'après le document du point d'achèvement rédigé par les services du FMI et de la Banque Mondiale, l'analyse de la soutenabilité de la dette du Cameroun actualisée suite à l'atteinte du point d'achèvement, a révélé un stock de dette extérieure estimé à 6,2 milliards de dollars à

fin 2005, dont 64% pour les créanciers bilatéraux, 30% pour les multilatéraux, 6% pour les créanciers commerciaux. La France, la Banque Mondiale, l'Allemagne demeurent les principaux créanciers du Cameroun avec respectivement des créances comptant pour 25%, 18% et 17% de la dette extérieure globale.

La même analyse précise qu'au point d'achèvement et suite aux annulations diverses, la dette extérieure du Cameroun en termes de VAN est estimée à US\$2.2 milliards, équivalent à 61% des exportations du pays, 29% du PIB (seuil fixé à 40%) et 154.6% des recettes budgétaires (seuil fixé à 250%) ainsi, sur la base des critères de l'Initiative PPTE, la dette du Cameroun peut être jugée viable en 2006.

S'agissant de la soutenabilité à long terme (2005-2025) de la dette, le document du point d'achèvement établit qu'au-delà du moyen terme, les perspectives macroéconomiques sont en cohérence avec le programme du gouvernement appuyé par la FRPC. Le scénario programme projette une croissance générée grâce aux exportations agricoles en priorité, des produits manufacturés et des services. En effet, il est attendu une croissance de 5% du secteur de l'agriculture, tirée par la vigueur de la demande des pays voisins exportateurs de pétrole, avec bien évidemment l'hypothèse d'une amélioration significative du réseau des transports et des communications, essentiel à la réalisation et la soutenabilité d'une telle croissance.

La croissance du secteur manufacturier pourra également être portée par un accroissement de l'offre d'énergie. Le commerce quant à lui pourrait croître fortement à moyen terme grâce au développement du secteur des télécommunications dont des investissements importants seront nécessaires pour soutenir ladite croissance.

Fort de ces projections, le PIB global pourrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 5.5% par an à long terme.

Si pour accélérer la croissance économique à moyen terme l'Etat devra simplement augmenter ses dépenses en capital, il est évident que dans le long terme, cette croissance est tributaire du rythme des réformes structurelles et de la gouvernance. Des investissements dans les infrastructures et le développement humain sont essentiels pour la croissance à long terme. A cette fin, les réformes en matière de gouvernance et de réels progrès en matière de lutte contre la corruption détermineront le montant de l'aide au développement, le niveau de l'investissement privé étranger et participera de l'amélioration du milieu des affaires et de la productivité. La libéralisation du commerce et l'intégration régionale y participent également.

Grâce au bénéfice intégral des allègements de dette au point d'achèvement, les projections établies prévoient que la dette publique extérieure du Cameroun sera soutenable à long terme, même avec une anticipation de baisse des emprunts concessionnels à partir de 2011.. La VAN du ratio "dette sur exportations" passe de 153% en fin 2005 à 13% en fin 2006, pour se situer à 96% autour de 2025. Le ratio "dette sur PIB" qui passe quant à lui de 33% en 2005 à 3% en 2006, est appelé à se stabiliser à 13% à moyen et long terme.

Au-delà du moyen terme, les projections anticipent un accroissement du service de la dette en raison de la réduction à terme des prêts concessionnels et l'accroissement des besoins de financement du Gouvernement. De 2016 à 2025, le service de la dette pourrait représenter au plus 4% des exportations de biens et services.

L'analyse de sensibilité sur la soutenabilité à long terme de la dette extérieure du Cameroun montre que cette dernière pourrait devenir insoutenable en présence d'importants chocs adverses. Le Cameroun jouit certes des arguments pertinents pour résister aux chocs exogènes à moyen terme. Mais, les deux scénarios analysés (baisse des prix des exportations et faibles taux de croissance) aboutissent à un ratio de la dette sur les exportations supérieur au seuil de soutenabilité de 150% de l'IPTE. Aussi, l'analyse de la sensibilité préconise-t-elle fortement une diversification des exportations et la pratique d'une politique d'emprunt prudente.

ANNEXE 8 : LISTE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Les engagements formellement souscrits par le Gouvernement en collaboration avec ses partenaires au développement sont consignés dans des documents cadres de référence des politiques nationales et de coopération internationale, notamment:

- le Programme National de Gouvernance (PNG) ;
- le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et les stratégies sectorielles dérivées;
- le Mémoire de Politique Economique et Financière dans le cadre de la FRPC.

A travers ces cadres, le Gouvernement s'engage à promouvoir la bonne gouvernance dans les domaines des droits de l'homme et des libertés, de la justice, du processus électoral, de la décentralisation, de la lutte contre la corruption, des finances publiques, de l'amélioration de l'environnement des affaires, de la gestion des ressources naturelles, etc. La mise en œuvre de ces réformes fait l'objet d'évaluations périodiques conduites par le Gouvernement d'une part et par ses partenaires d'autre part.

La Commission Européenne a dressé en 2006 un profil de gouvernance qui a relevé des faiblesses que le gouvernement s'efforce de prendre en compte en formulant des engagements qui seront intégrés dans les programmes nationaux concernés et qui ont vocation d'être évolutifs.

Le processus de réforme étant donc en cours avec en prime la création et la mise en place de nouvelles institutions, les indicateurs de résultats de la mise en œuvre de ces réformes viseront essentiellement à évaluer ledit processus. Se basant sur la programmation de l'action gouvernementale et tenant compte des contraintes techniques et financières liées à la mise en œuvre des dites réformes, la formulation des présents engagements s'inspire des documents officiels de politiques dont le tableau ci-après présente un extrait reprenant les actions à même de répondre aux faiblesses spécifiques identifiées dans le profil de gouvernance. Ceci s'inscrit d'ailleurs en conformité avec la déclaration de Paris d'après laquelle les conditionnalités des donateurs devraient être tirées des stratégies nationales de développement des pays partenaires et éviter de multiples conditions découlant d'autres programmes d'action.

S'agissant en particulier de la lutte contre la corruption, et en marge de la création de la CONAC, un atelier en vue de l'opérationnalisation et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUC) s'est tenu à Yaoundé du 06 au 07 décembre 2006. Les recommandations formulées au cours de ces travaux et présentées au chef du gouvernement font ressortir un ensemble de mesures devant permettre au gouvernement de tirer meilleur parti de l'arsenal des normes, de lois et règlements mis en œuvre depuis 1997, afin de lutter efficacement contre ce fléau qui gangrène toutes les économies mondiales.

Sur les droits de l'homme, malgré le caractère quasi complet du dispositif normatif camerounais en matière de protection des droits de l'homme et libertés fondamentales, de nombreuses atteintes aux droits de l'homme restent signalées. Celles –ci sont essentiellement relevées dans les établissements pénitentiaires et dans les unités de police et de gendarmerie. La durée légale des gardes à vue n'est pas respectée, les gardés à vue sont parfois soumis à des traitements dégradants et inhumains, les cellules parfois trop étroites ne comportent ni sanitaires, ni eau, ni

nécessaire de couchage. Il en est de même des prisons qui souffrent d'un déficit budgétaire grave. Elles sont très souvent surpeuplées, vétustes, exigües, sous équipées. Les conditions minimales de détention sont loin d'y être respectées. Les nombreuses études réalisées notamment par le CICR en 1999 et la Commission des Nations Unies (Rapport NIGEL RODLEY sur la torture) l'attestent. C'est ce qui rend opportun des engagements du gouvernement pour l'amélioration des conditions de détention et de garde à vue, un accroissement des moyens logistiques et financiers pour le déploiement de la CNDHL et l'amélioration des conditions sanitaires dans les prisons.

Quant à la justice, les engagements pris se situent en droite ligne de la stratégie sectorielle en cours d'adoption. Celle-ci se fonde sur l'audit technique du système judiciaire camerounais réalisé en 2003 qui a permis d'identifier les causes du mauvais fonctionnement de la justice et de déterminer les changements institutionnels et systémiques nécessaires. Elle prévoit pour la période 2007-2012 un ensemble de réformes visant à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, intensifier la lutte contre la corruption, promouvoir l'accès à la justice, la moderniser et renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme.

La mise en œuvre de la décentralisation se situe à sa phase préparatoire. Cette phase se caractérise essentiellement par la définition des contours de la stratégie camerounaise en la matière et par la mise en œuvre de son architecture juridique et institutionnelle. A cet effet, diverses études sont réalisées ou en cours de réalisation. On peut citer : l'Etude portant sur la modernisation de l'Administration Territoriale, l'étude sur la prise en compte de la décentralisation dans les politiques sectorielles et l'étude portant diagnostic et conception d'une nouvelle fiscalité locale. Toute chose qui justifie la limitation des engagements du gouvernement dans le domaine à cette phase.

	Principales faiblesses recensées par la CE	Engagements du Gouvernement	Indicateurs
1. Gouvernance Politique/démocratique			
Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> - problèmes de corruption et de justice défailante. - Conditions difficiles de détention et de garde à vue - insuffisance de la promotion des droits de l'homme - Faiblesse de la dotation budgétaire du Comité National des 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés - amélioration des conditions de détention et de garde à vue - renforcement des mécanismes de garantie des droits de la femme et de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi des finances réservant une dotation budgétaire spécifique et adéquate pour le fonctionnement de la CNDHL (2007) - Extension de la CNDHL aux régions (quatre antennes régionales additionnelles fonctionnelles) (2008-2010) - l'ensemble des plaintes de violation des droits de l'homme jugées recevables sont documentées et traitées par la CNDHL (2008) - Nouveau code de procédure pénale appliqué (2007) - Construction/réhabilitation/extension des infrastructures sanitaires des prisons (2007-2008)

	droits de l'homme et des libertés		<ul style="list-style-type: none"> - Budget des prisons en augmentation (2008) - Code de la famille et code de l'enfant adoptés (2008)
Processus électoral	<ul style="list-style-type: none"> - absence d'une commission électorale indépendante, - faible taux d'inscription des citoyens sur les listes électorales, - irrégularités lors des dernières élections 	Amélioration du système électoral	<ul style="list-style-type: none"> - organe indépendant de gestion des élections opérationnel (2008). - fichier électoral informatisé et cartes électorales sécurisées distribuées (2007).
Principes de la démocratie constitutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle limité de l'AN sur l'exécution du budget ; - Sénat non opérationnel (problème en cas de vacance du pouvoir présidentiel) - processus de mise en œuvre de la décentralisation non finalisé 	<ul style="list-style-type: none"> - finalisation de l'élaboration des stratégies et modalités pratiques du transfert des compétences (décentralisation) - finalisation du cadre institutionnel et juridique de la décentralisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil National de Décentralisation et Comité interministériel des services locaux mis en place et fonctionnels (2007-2008) - adoption de la charte de la déconcentration (2007-2008) - textes d'application des lois de 2004 sur la décentralisation adoptés (2007-2008) - modalités pratiques de transfert des compétences et des ressources définies (2008-2009)
2. Gouvernance politique - état de droit			
Appareil judiciaire et système répressif	<ul style="list-style-type: none"> - accès limité à la justice - lenteurs judiciaires - insuffisance de l'offre de justice - détention préventive trop longue et abusive dans de nombreux cas, - insuffisance notable en moyens humains et matériels du système 	<ul style="list-style-type: none"> - réforme du système d'assistance judiciaire - amélioration du fonctionnement de la Chambre judiciaire de la Cour suprême - mise en place des tribunaux administratifs - formation des personnels judiciaires, de 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle loi portant organisation judiciaire promulguée et appliquée (2007) - Loi fixant l'organisation et le fonctionnement de la chambre judiciaire de la Cour suprême promulguée et mise en application (2007) - Tribunaux administratifs fonctionnels (2008-2010) - enveloppe budgétaire allouée au Minjustice en vue de la mise en place de nouvelles juridictions et de l'amélioration du fonctionnement des tribunaux revalorisée (2007) ; - programme de vulgarisation du

	<p>judiciaire et pénitentiaire - corruption du personnel judiciaire</p>	<p>l'administration pénitentiaire, des officiers de police judiciaire à la maîtrise du nouveau Code de procédure pénale et aux droits de l'homme - amélioration du fonctionnement des services judiciaires et pénitentiaires - amplification de la poursuite et sanction des personnels coupables d'infraction</p>	<p>nouveau code de procédures pénales mis en oeuvre (2007) - services des greffes de la cour suprême et des cours d'appels/TGI/TPI de Yaoundé et de Douala informatisés et dotés du personnel nécessaire (2007-2009) ; - Cours d'appels équipées et dotées de personnels requis en vue de garantir le respect de la règle de collégialité (2009). - capacités du personnel judiciaire et de l'inspection des services judiciaires renforcées (2007-2008) ; - Sanctions appliquées contre des magistrats indéliques par le Conseil Supérieure de la magistrature ; - détenus régulièrement sensibilisés sur leurs droits et obligations. ; - commission d'indemnisation des victimes d'arrestation et détention abusives mise en place (2009)</p>
<p>3. Maîtrise de la corruption</p>	<p>- la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) n'est pas fonctionnelle</p>	<p>internalisation de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC)</p>	<p>- Nomination des membres de la CONAC et capacités opérationnelles renforcées (2007). - Textes d'application de la loi sur la déclaration des biens promulgués et appliqués (2008-2010) - Stratégie d'incorporation de la CNUCC dans l'ordre juridique et politique camerounais finalisée et sa mise en œuvre amorcée (2007-2008)</p>
<p>4. Efficacité du Gouvernement</p>			
<p>Gestion des finances publiques</p>	<p>- manque de transparence au niveau des procédures budgétaires (programmation, circuit de la dépense, suivi/évaluation) ; - programmation budgétaire insuffisamment ancrée dans le</p>	<p>Amélioration de la Transparence et de la programmation des dépenses publiques</p>	<p>- Jugement des comptes de l'année N en année N+1 par la Chambre des comptes (annuellement) - Staff professionnel en appui aux parlementaires pris en charge par le budget de l'AN (2008-2010); - Commission des finances de l'AN fonctionnant de manière permanente (2008-2010) - nouveau régime financier de l'Etat adopté (budget par objectif) (2007) ; - nouveaux textes sur les contrôleurs et ordonnateurs budgétaires promulgués (2007) ; - publication à temps des données</p>

	DSRP.		<p>d'exécution budgétaire (2007-...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - dispositifs de programmation (stratégies sectoriels et CDMT) et de suivi/évaluation des dépenses publiques renforcés et élargis à tous les ministères (2007-2009); - mise en place d'une unité de coordination de l'aide extérieure (déclaration de Paris) (2008-2010)
--	-------	--	--

5. Gouvernance Economique			
Secteur privé / politiques favorables au marché	<ul style="list-style-type: none"> - Climat des affaires peu attractif (mauvais exercice de la justice, pratiques fiscales parfois arbitraires et lourdeurs du système administratif); - Multitudes de procédures pour ouvrir une entreprise ; - Réformes douanières parcellaires et lentes. 	Poursuite de l'assainissement de l'environnement des affaires	<ul style="list-style-type: none"> - Guichet unique pour les formalités de création d'entreprise (2007) ; - Juridictions commerciales réformées (2010-2011), registre du commerce informatisé (2008-2009) - Système Douanier Informatisé (SYDONIA) opérationnel (2007)
Gestion des ressources naturelles	Exploitation forestière illégale (prélèvement sans autorisation de produits forestiers, abatage des essences protégées, fausses déclaration de douane,...)	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du renforcement du suivi de l'application de la réglementation forestière, de la gouvernance et des échanges commerciaux (processus FLEGT) - Poursuite de la mise en œuvre des principes de l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Sanctions publiées et appliquées pour des infractions en matière d'exploitation forestière ; - Titres de coupes valides publiées ; - Critères de gestion durable des forêts (Normes de légalité pour la commercialisation du bois) définis (2007); - Contentieux forestiers publiés dans le SIGICOF⁴ - Accords AVP conclus avec l'UE (2008) - Comité de suivi de l'EITI fonctionnel (2007) - observateur indépendant recruté et rapports annuels de l'EITI publiés (2007) - Rapports d'audits sur l'exploitation pétrolière publiés (2007) ;

⁴ Système Informatique de Gestion d'Informations et de Suivi du Contentieux Forestiers, conçu et développé en 2004-5 par l'Observateur Indépendant pour le Compte du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)

Annexe 9

Evaluation of the Commission's Support to Cameroon Country Level Evaluation, ECORYS, June 2006

Table 7.1 Evaluation results

Criteria	Main aspects	Overall* classification
Relevance	<p>Overall, the EC's funding and technical assistance to Cameroon address the main developmental needs of the country. Weaknesses are:</p> <ul style="list-style-type: none"> The wider objectives of the 8th EDF and the 9th EDF were not appropriately translated into strategies. The design of the 8th EDF aimed at funding of core sectors, without embedding them in a wider scheme such as a Sector-Wide Approach (SWAP) and in the 9th EDF, increased emphasis on improvement of public finance accountability over shaded the attention which could have been paid to pro poor policies. Priority given to private sector development has been substantially reduced from the 8th to the 9th EDF. The link to the national objective of reducing poverty is not clear in the <i>transport programme</i>. 	2
Effectiveness	<p>Budget support did initially contribute to the predictability of national budget resources. The commission support did also contribute to an improved macro-economic framework. The Commission's interventions did however not effectively contribute to the reduction of the macroeconomic imbalances or to a poverty reduction public investment programme. Weak aspects are:</p> <ul style="list-style-type: none"> Insufficient leverage: the EC could not ensure conditionality, and expected improvements in Public Finance Management have only partially been realised therefore. The cooperation strategy was not always supported by government policy and management. Difficulties experienced in translating PRSP targets into meaningful mid-term action plans hampered the capacity of the EC to help government to shift public spending towards the social sectors and the poor. Deteriorated relations between the EC and Government of Cameroon negatively affected the effectiveness. <p>In the <i>Transport Sector</i>, physical objectives have not been achieved, but Perfed II contributes to road maintenance. The objectives concerning the condition of the Road network were however not realistically defined, and not logically connected to the expected results of the different projects.</p>	3 Transport 3
Efficiency	<p>Overall it was noted that delays in implementation limited the efficiency of the EC support. In Budget Support the success is mixed: progress was noted in the transparency of public expenditure but delays were recorded in relation to credit administration, accounting controls over the certification of services rendered as well as difficulties in the application of the new budget classification system. Budget management has been characterised by poor programming, resulting in liquidity gaps and difficulties in achieving primary balances. Also the HIPC expenditure control mechanism has delayed the use of funds for poverty alleviation.</p> <p>In the <i>Transport Sector</i>, efficiency was negatively influenced by unjustified high unit costs and poor quality assurance. This specially related to the NTM road. The other projects were implemented more efficiently.</p>	2 Transport 2
Sustainability	<p>Sustainability of effects of budget support that have been realised is also dependent on the quality of PFM.</p> <p>In the <i>Transport sector</i> strength is that existing companies are able to supply maintenance. The excess of axle roads is a negative aspect for sustainability.</p>	3 Transport 3
Impact	<p>A full impact assessment was beyond the scope of this evaluation. The impact of the programme however has suffered from an accounting and audit culture concentrating on usage of funds, with little attention to impact on growth and poverty reduction. The fragmentation of the TA units and sometimes their weak co-operation with the national directors, reinforced by the slowness of the disbursement procedures limited the impact. Positive effects have been recorded on cross-cutting issues like environment, health, rural development and decentralisation.</p> <p>Effects on poverty reduction through the <i>transport programme</i> was more through job-creation in the construction phase and consecutive management than through improved access to basic facilities and disclosure of regions.</p>	3 Transport 3

*Classification from 1= good, 2 = satisfactory, 3 = in satisfactory and 4= poor